

Le fer, le pouvoir et la forêt entre Anjou et Bretagne du XI^e au XV^e siècle

On admet partout l'idée selon laquelle le décollage économique du Moyen Âge central doit être mis en relation directe avec l'essor de la métallurgie du fer¹. En effet, après un haut Moyen Âge souvent présenté comme une longue période de stagnation et où l'outillage de fer était rare², les XI^e et surtout XII^e siècles voient celui-ci se développer brutalement. Cela permet alors d'engager les grands défrichements, de doter le moindre cours d'eau de moulins à eau et accessoirement de perfectionner l'équipement militaire du chevalier³.

Pour l'Ouest, on a mis en évidence l'essor de l'extraction et de la réduction du minerai de fer qui accompagne ce mouvement. Mais on l'a fait parfois au travers de très rares textes – le plus souvent d'origine religieuse – qui distillent avec parcimonie quelques mentions de cette activité. Si l'on ajoute à cela le poids et la qualité des études sur le rôle des Cisterciens dans la métallurgie du fer en Bourgogne et Champagne⁴, il peut, pour notre région, en résulter une image un peu biaisée, présentant la

¹ « Cette grandissante mise en œuvre de la force hydraulique a été rendue possible par l'essor de la métallurgie qu'à bon droit G. Duby juge « décisive pour l'économie rurale » [...] L'histoire du forgeron médiéval, G. Duby le signalait voici douze ans, reste à faire ». (FOURQUIN, G., « Le temps de la croissance », dans DUBY, G. et WALLON, A. (dir.), *Histoire de la France rurale*, 1975, Seuil, t. I, p. 405-406.

² « [Au IX^e siècle] les techniques, particulièrement l'outillage, sont responsables du très bas rendement de la terre [...] À Annapes, pour un domaine qui couvrait environ 2 850 hectares, la main-d'œuvre ne disposait pour mettre en culture plusieurs centaines d'hectares, que de très rares outils en fer, deux pelles, deux faux, deux faucilles. Les autres outils, peu variés, peu nombreux étaient entièrement en bois » (*Ibid.*, p. 331).

³ « L'outillage s'est amélioré, le bois reculant devant le métal » (*Ibid.*, p. 403).

⁴ GILLE, B., « L'organisation de la production du fer au Moyen Âge », *Revue d'histoire de la sidérurgie*, t. IX, 1968, p. 95-121 ; VERNA, C., *Les mines et les forges des Cisterciens en Champagne méridionale et en Bourgogne du Nord. XII^e-XV^e siècle*, Vulcain, A.E.D.E.H., 1995, 95 p.

période comme une sorte d'«âge d'or du fer» qui serait né de la rencontre féconde entre le moine et le bas-fourneau⁵.

Pourtant, comme tout modèle, celui du moine blanc-forgeron demande à être soumis à la contre-épreuve de réalités autres que les cas éloquentes, mais particuliers, à partir desquels il a été bâti. Ceci a été fait il y a peu dans d'importants travaux consacrés à la métallurgie, en Normandie et dans le Maine⁶. Il en est résulté une vision assez différente dans laquelle les religieux tiennent une place mineure, tandis que sont apparus les rôles moteurs de communautés d'artisans pour la Normandie et du pouvoir seigneurial pour le Maine. Nous tenterons de poser les mêmes questions, mais cette fois-ci pour la région implantée sur une bande d'est en ouest entre Vilaine et Mayenne, à cheval sur la haute Bretagne et le haut Anjou. Le choix de cette zone d'étude tient non pas à sa cohérence politique au Moyen Âge – elle n'en présente aucune – mais à son unité géologique et minière indiscutable, car il s'agit du vaste synclinorium de Martigné-Ferchaud, long de 110 km et connu pour ses importantes ressources en minerai de fer⁷ (fig. 1 et 1 bis).

⁵ L'important colloque initié par l'équipe d'Histoire des mines, des carrières et de la métallurgie dans la France médiévale (Paris I-CNRS) et tenu à Paris en 1987, s'intitulait «Moines et métallurgie dans la France médiévale». Son titre même indique bien l'idée dominante d'alors. En introduction, P. Benoit et D. Cailleaux posent bien la question de savoir si cette idée ne tient pas simplement au fait que les Cisterciens ont mieux tenu leurs archives que leurs contemporains. Ils se demandent aussi si hors de la Bourgogne et des régions voisines, le modèle du moine forgeron résistera à l'épreuve des textes. Pour autant, la majorité des intervenants va plutôt dans le sens de la thèse dominante. C. Herbault, étudiant les dotations de monastères aux XII^e et XIII^e siècles par les seigneurs de la région de Châteaubriant, nuance un peu le propos. Seuls C. Verna pour l'Ariège et surtout M. Arnoux pour le pays d'Ouche, prennent nettement position et montrent qu'il faut chercher ailleurs que dans les monastères l'initiative et le contrôle de l'exploitation du fer (BENOÎT, P. et CAILLEAUX, D., *Moines et métallurgie dans la France médiévale*, A.E.D.E.H., 1991, Picard, 365 p.).

⁶ ARNOUX, M., *Mineurs, férons et maîtres de forge. Étude sur la production du fer dans la Normandie du Moyen Âge, XI^e-XV^e siècles*, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1993, 646 p. Dans cette importante thèse fondée sur de riches sources archivistiques, M. Arnoux met en lumière le rôle essentiel tenu en Normandie par les communautés rurales de férons ; celles-ci contrôlent l'extraction et la production, et disposent de leurs propres règlements et juridictions, de sorte que ni le pouvoir politique, ni le pouvoir religieux n'apparaissent dans la production. BELHOSTE, J.-F., BOUVET, J.-P., ÉRAUD, D., MAYNARD, D. de, ROBINEAU, E., *La métallurgie du Maine, de l'âge du Fer au milieu du XX^e siècle*, Cahiers du Patrimoine, Monum, Éditions du Patrimoine, 2003, 408 p. et un CDrom. Nous avons lu avec un intérêt particulier les observations de J.-F. Belhoste, consacrées aux «forges dans l'essor seigneurial» et aux contextes d'emploi du fer pendant le XIV^e et le XV^e siècles (p. 50-54).

⁷ GOUIN, M., *Synthèse des connaissances acquises sur les minerais de fer des régions économiques de Bretagne et des Pays de Loire*, Service géologique régional du B.R.G.M., Baine-de-Bretagne, 1966, p. 13.

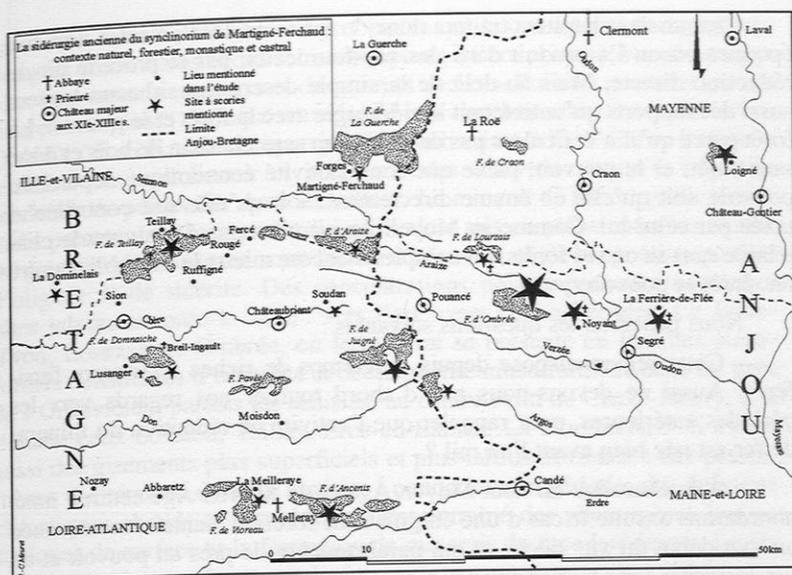


Figure 1

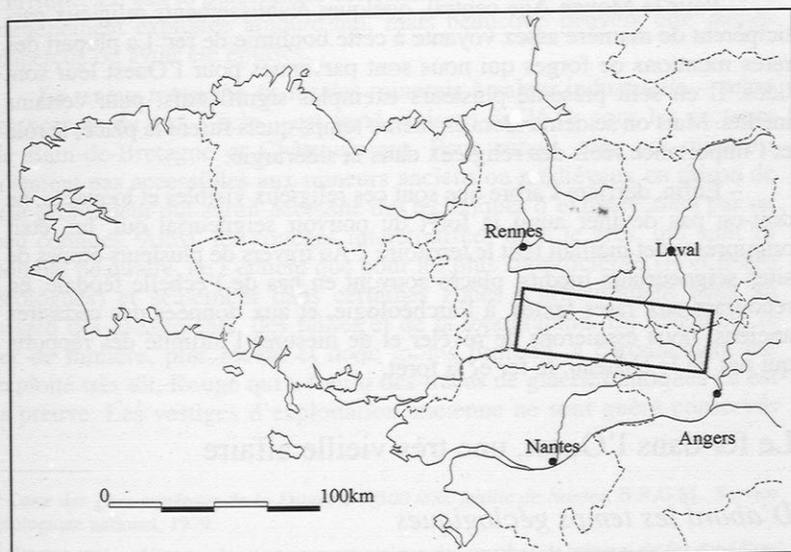


Figure 1 bis - Situation de secteur étudié.

Chacun des chapitres traitera donc du fer avant 1500, c'est-à-dire aux époques où on l'a produit dans des bas-fourneaux, par le procédé dit de réduction directe. Mais au-delà de la simple description, chacun traitera aussi des rapports qu'entretenait la sidérurgie avec la forêt et le pouvoir. La forêt parce qu'il n'était alors pas de réduction sans charbon de bois et donc sans forêt, et le pouvoir, parce que toute activité économique dépend du pouvoir, soit qu'elle en émane directement, soit qu'elle soit contrôlée et taxée par celui-lui. Comme au Moyen Âge il n'est pas de seigneurie châtelaine sans sa ou ses forêts, on comprend encore mieux le lien obligé entre fer, forêt et pouvoir.

Nous poserons les questions suivantes :

– Cette région dispose depuis longtemps de riches ressources ferrifères. Aussi ne devons-nous pas d'abord tourner nos regards vers les périodes antérieures, pour rappeler que l'activité de réduction du minerai de fer est née bien avant l'an mil ?

– À la charnière du haut Moyen Âge et du Moyen Âge central, nous aborderons ensuite le cas d'une énigmatique forêt du Nantais, mentionnée au tout début du XIII^e siècle, et qui paraît toucher de près au pouvoir et au fer. Disparue sans laisser de traces, elle n'a jamais été localisée avec certitude. Cependant, à partir d'un filtrage serré des contextes toponymique, métallurgique, seigneurial, politique et religieux, n'est-il pas possible d'en proposer une localisation au nord-est du Nantais ?

– Pour le Moyen Âge central, quelques établissements religieux participèrent de manière assez voyante à cette boulimie de fer. La plupart des rares mentions de forges qui nous sont parvenues pour l'Ouest leur sont liées. Il en sera présenté plusieurs exemples significatifs, pour certains inédits. Mais on se demandera en même temps quels furent la place, le rôle et l'importance réels des religieux dans la sidérurgie.

– Enfin, derrière l'arbre que sont ces religieux visibles et loquaces, ne doit-on pas deviner aussi la forêt du pouvoir seigneurial qui, lui, était omniprésent et maillait tout le territoire ? Au travers de plusieurs études de sites seigneuriaux inédits, placés souvent en bas de l'échelle féodale, en recourant aux rares textes, à l'archéologie, et aux données des cadastres anciens, nous essaierons de révéler et de mesurer l'intimité des rapports qui ont lié le château, le fer et la forêt.

Le fer dans l'Ouest, une très vieille affaire

D'abord les temps géologiques

La région qui va d'ouest en est, de La Vilaine à la Mayenne, sur une bande longue de 110 km et large de plus ou moins 20 km, fait partie inté-

grante du Massif armoricain. Les terrains qui la constituent comprennent des grès armoricains et des schistes déposés à l'ère primaire sur des roches plus anciennes, des gneiss et des granits anciens. Puis les poussées postérieures ont plissé, disloqué et redressé ces couches selon une orientation O.-N.O. / E.-S.E., interrompue par de nombreuses failles. Enfin, l'érosion a raboté les anticlinaux et accumulé des alluvions jusqu'à l'époque moderne, en particulier dans les vallées. Le minerai de fer est particulièrement présent dans les synclinaux où il s'est mis en place entre les strates de grès, le plus souvent sous forme d'hématite et de magnétite, parfois d'oligiste et de sidérite. Des concentrations plus importantes nommées gîtes jalonnent toute la zone : vers l'est, ceux de La Ferrière, La Jaille-Yvon, Lourzais et Ombrée, où le minerai se présente en lentilles stratiformes constituées d'hématite et de magnétite interstratifiées dans les grès de l'Ordovicien, parfois les schistes, au centre celui de Chazé-Henry, et à l'ouest, ceux de Sion, Teillay, Ercé-en-Lamée, La Dominelais⁸. Il existe aussi des gisements plus superficiels et plus tardifs attribués à des phénomènes d'altération de l'ère tertiaire : pendant cette période, des épisodes climatiques chauds et humides auraient entraîné des phénomènes hydrostatiques de surface et la formation de minerais de type latéritique. Le fer oxydé se présente alors sous la forme de rognons ou grelots d'hématite rouge, quand elle est anhydre, ou brune, lorsqu'elle est hydratée⁹. Nous en avons observé mêlés à des restes de bas-fourneaux et de scories sans doute médiévaux, à Coësmes (Ille-et-Vilaine), près de la motte de Sainte-Christine. Le cas le plus visible est celui de la minière de Rougé, encore partiellement exploitée aujourd'hui, mais beaucoup peuvent être passés inaperçus ou avoir été épuisés.

La teneur moyenne en fer des minerais à valeur industrielle – selon les normes du xx^e siècle – est forte, voisine de 36 % pour les secteurs de Bain-de-Bretagne et Châteaubriant. Pour autant, tous ces minerais n'étaient pas accessibles aux mineurs anciens ou médiévaux en raison de leur profondeur qui aurait nécessité des techniques d'exhaure alors pas ou peu connues. Ainsi, les couches interstratifiées dans le grès, qui sont au nombre de quatre, ne l'étaient que pour les plus superficielles (A et B des géologues) et seulement dans certaines zones d'affleurement liées au hasard des plissements, des failles et de la topographie. En revanche, le fer de minière, plus récent et donc moins profond, a certainement été exploité très tôt, Rougé qui a fourni des traces de galeries antiques en est la preuve. Les vestiges d'exploitation ancienne ne sont guère conservés

⁸ Carte des gîtes minéraux de la France à 1/500 000, feuille de Nantes, B.R.G.M., Service géologique national, 1979.

⁹ KERFORNE, F., «Note sur la position systématique des couches de minerai de fer dans l'ordovicien inférieur de la région de Châteaubriant», *C. R. des séances de l'Académie des sciences*, t. 159, p. 759, séance du 30 nov. 1914, Gauthier-Villars, Paris, 1914.

qu'en forêt, ou dans des taillis, sous la forme de tranchées souvent multiples, allongées parfois sur 50 m ou plus, et profondes de 5 à 6 m. Leur largeur est variable, souvent de 15 à 20 m (Bois-Lambert à Forges-la-Forêt, forêt d'Ombree à Bourg-l'Évêque, forêt de Domnaiche...), mais parfois plus, et on observe alors souvent au fond et au milieu, un bourrelet de stériles. Leur direction est toujours armoricaine. On connaît aussi des exploitations en petites fosses coniques d'un diamètre de 2 à 5 m, ainsi en forêt de Juigné¹⁰ et d'Ombree. Enfin, tous les prospecteurs – ingénieurs miniers ou archéologues – notent que la proximité de minerai de fer est invariablement signalée par des amas de scories anciennes provenant de la réduction du minerai en bas-fourneaux, à distance réduite des sites d'extraction¹¹. Ainsi est posée l'indissociable trilogie minerai de fer, scories, forêt.

Les débuts de la réduction au premier millénaire av. J.-C.

C'est au Hallstatt ou premier âge du Fer (VIII^e à V^e siècle av. J.-C.) qu'apparaissent les premières preuves de la réduction et de la transformation du fer en France et à l'ouest de l'Europe. Il faut regarder un peu au-delà de la région étudiée elle-même pour en trouver des preuves. Les plus éclatantes ont été révélées récemment en Sarthe, lors des fouilles préalables à la construction de l'autoroute A 28 au nord du Mans : 178 bas-fourneaux dont le fonctionnement s'étale sur les deux âges du Fer, du VII^e au II^e siècle. av. J.-C. ont été mis au jour. Les plus anciens appartiennent au type à fosse et à utilisation unique. En revanche, au second âge du Fer (à partir du V^e siècle) apparaît un autre type à scories piégées mais à utilisation multiple ; à la fin de cette période, au début du II^e siècle av. J.-C., s'impose le four à utilisation multiple et écoulement de la scorie. Cette intense activité métallurgique continue à l'époque gallo-romaine, pour laquelle on a même pu mettre en évidence une activité d'extraction du minerai par puits et galeries à La Bazoge¹². Au nord de la Bretagne, dans la région de la Rance, et plus récemment dans celle de Paimpont, les fouilles menées par J.-B. Vivet ont montré que la réduction du minerai de fer commence dès La Tène ancienne (V^e-IV^e siècle av. J.-C.), avec des fours à scories pié-

¹⁰ Prospections de J.-Y. Tinevez (BELHOSTE, J.-F. et MAHEUX, H., *Les forges du Pays de Châteaubriant*, ... Cahier de l'inventaire 3, 1984, p. 32).

¹¹ GOUN, M., *Synthèse des connaissances acquises sur les minerais de fer...*, p. 13-17.

¹² BOUVET, J.-P., *La Sarthe. 72.*, Carte archéologique de la Gaule sous la dir. de PROVOST, M., Académie des inscriptions et belles lettres, ministère de l'Éducation nationale, ministère de la Recherche, ministère de la Culture et de la Communication, Maison des Sciences de l'Homme, 2001, p. 72-78.

gées¹³. Des observations faites en prospection pédestre ont abouti aux mêmes résultats dans l'ouest de la Mayenne, aux environs de La Gravelle¹⁴. On peut enfin citer la fouille de G. Larcher en Plélan-le-Grand¹⁵, au cours de laquelle a été dégagé un bas-fourneau bien conservé pour lequel les datations¹⁴C et par thermoluminescence donnent une datation entre les IV^e siècle av. J.-C. et IV^e siècle ap. J.-C.

Pour la région qui est étudiée ici, tout comme dans les départements de Loire-Atlantique, Mayenne, Maine-et-Loire et Ille-et-Vilaine, l'absence de grandes fouilles préventives nous prive de données archéologiques aussi riches que celles de l'A 28 en Sarthe. Cependant, on a pu recueillir ici et là des preuves de l'activité. La Loire-Atlantique a ainsi produit trois dépôts de lingots de fer bipyramidaux – produits semi-finis – que l'on attribue selon leurs formes à des périodes allant du VI^e au III^e siècle av. J.-C. Un exemplaire provient de la région de Châteaubriant¹⁶. Le Maine-et-Loire, pourtant très riche en fer dans la région de Segré, n'a guère produit de traces bien datées de cette activité. Font exception à Marsé, une pince de forgeron, un ciseau et une enclumette trouvés en fouille sur un habitat du III^e siècle av. J.-C. ; mais ce ne sont sans doute là que des objets destinés à l'entretien de l'outillage¹⁷. En revanche, en Mayenne, près de Craon, sur la commune d'Athée, l'enclos gaulois et gallo-romain de la Glannerie a fourni des blocs de scories – dont l'un de 13 kg (fig. 2) – dans des niveaux

¹³ VIVET, J.-B., «Paléométaballurgie du fer à l'est de la Rance et dans le Combournais», *Dossiers du Centre Régional Archéologique d'Alet*, 1997, p. 57-90.

VIVET, J.-B., «Le Rocher-Abraham, Saint-Pierre-de-Plesguen, un témoin essentiel de l'activité sidérurgique gauloise au nord de la haute Bretagne», *Dossiers du Centre Régional Archéologique d'Alet*, 2001, p. 79-94.

VIVET, J.-B., CHAUVEL, J.-J. et NICOLLIN, F., «Production de fer à La Tène finale en vallée de Rance : la Ville-Pierre en Quévert (22)», *Dossiers du Centre Régional Archéologique d'Alet*, 2003, p. 77-99.

¹⁴ HUBERT, M., «La métallurgie ancienne en Mayenne : recherches autour de La Gravelle», *La Mayenne, Archéologie, Histoire*, n° 28, 2005, p. 277-289.

¹⁵ ANDRIEUX, J.-Y., BRÛLÉ, A., COIGNARD, J., FONTUGNE, M., HERBAUT, C., LARCHER, G., LOYER, S., MOINERAI, M., PLAINE, J., «Fouille d'un bas-fourneau et des ses structures annexes à l'étang du Perray, en Plélan-le-Grand (Ille-et-Vilaine)», *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 10, 1993, p. 101-114.

¹⁶ SANTROT, M.-H. et J. et MEURET, J.-C., *Nos ancêtres les Gaulois aux marges de l'Armorique*, Catalogue de l'exposition, Conseil général de Loire-Atlantique et musée Dobrée, 1999, p. 69-70. L'exemplaire du pays de Châteaubriant provient du dépôt Davy et fut longtemps exposé à la Maison de pays de la forge de Moisdon-la-Rivière. Aujourd'hui en dépôt au musée Dobrée. Les autres proviennent de Saint-Molf et de Saint-Gildas-des-Bois.

¹⁷ NILLESSE, O., «Les établissements ruraux gaulois de Marcé (Maine-et-Loire) et la hiérarchisation des *aedificia*», dans MANDY, B. et SAULCE, A. de (dir.), «Les marges de l'Armorique à l'âge du Fer. Archéologie et histoire : culture matérielle et sources écrites», Actes du XXIII^e colloque de l'AFEAF, Nantes, 13-16 mai 1999, *Revue archéologique de l'Ouest*, suppt n° 10, 2003, p. 162 et 163.



Figure 2 – Scorie de fond de four III^e siècle avant J.-C.
Fouille La Glannerie - Athée (Mayenne).
(Cliché J.-C. Meuret).

de la Tène moyenne, soit dans la deuxième moitié du III^e siècle av. J.-C. Un réexamen récent montre qu'il s'agit d'un gros bloc de scories très dense présentant une partie supérieure plus ou moins plane, compacte et oxydée, des écoulements verticaux finement cordés sur sa face externe, et enfin des gouttelettes verticales et des vacuoles à sa partie inférieure : c'est donc un bloc de scories de fond de four produit dans un bas-fourneau à scories piégées et à utilisation unique. Le ou les bas-fourneaux n'ont pas été trouvés, sans doute détruits par les labours, mais ils se trouvaient à proximité immédiate¹⁸. Contrairement au reste de la Gaule, ou même de Vendée ou Normandie, rares sont les sites gaulois de l'Ouest qui ont fourni de l'outillage de fer. Le fait s'explique sans doute par une pratique systématique de la récupération et de la refonte des objets. Pourtant, ce même site de la Glannerie a livré deux objets de ce métal. Il s'agit tout d'abord d'une grande fibule de fer datable du III^e siècle av. J.-C. Et surtout un soc d'araire

¹⁸ MEURET, J.-C., *La Glannerie, Athée (Mayenne)*, Rapport de fouille programmée, S.R.A. Pays de la Loire, 1998, p. 12-13.

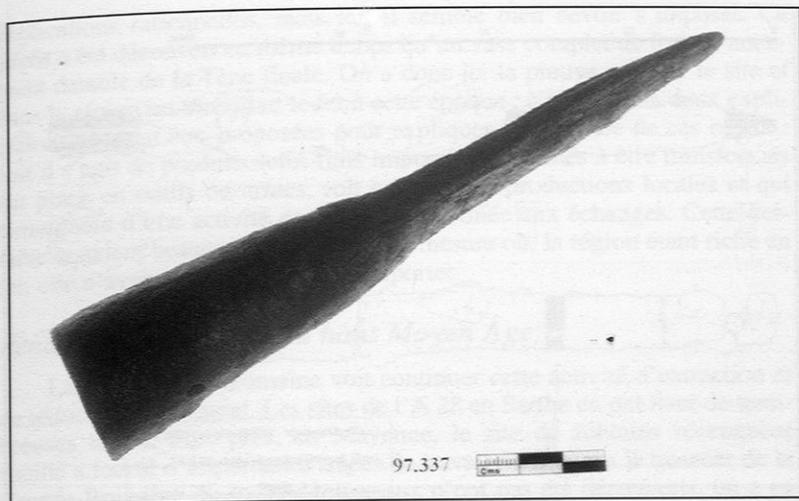


Figure 3 – Soc d'aire Tène finale.
La Glannerie - Athée (Mayenne).
(Cliché J.-C. Meuret).

long de 16 cm jeté dans le remplissage d'un fossé avec du mobilier de la Tène finale¹⁹ (fig. 3). Objet emblématique et assez rare, en tout cas dans l'Ouest – on en connaît deux à Marsé (Maine-et-Loire) et un autre sur le site de Paule (Côtes-d'Armor) – il symbolise parfaitement la conquête agraire qui fut celle de la fin du second âge du Fer dans toute la Gaule, bien avant la conquête romaine. La fouille ne dit pas exactement où furent fabriqués ces objets, mais ce fut certainement dans la région. En Ille-et-Vilaine cette fois-ci, au Clos-Maugendre à Visseiche, un sondage mené en 2005 sur un enclos de plus de deux hectares a permis de mettre au jour un intéressant dépôt d'objets de fer. Il s'agit d'un ensemble comprenant la lame brisée d'un couteau, une hache à douille et trois barres plates longues l'une de 40 cm et les deux autres de 50 cm, l'une d'entre elles se terminant par une douille²⁰. La

¹⁹ MEURET, J.-C., *La Glannerie, Athée (Mayenne)*, Rapport de fouille programmée, S.R.A. Pays de la Loire, 1997, p. 14-16 et p. 50, 81 et 82.

SANTROT, M.-H. et J. et MEURET, J.-C., *Nos ancêtres les Gaulois aux marges de l'Armorique...*, p. 29 et 37.

²⁰ MEURET, J.-C., *Le Clos-Maugendre – Visseiche (Ille-et-Vilaine), août 2005*, DFS de fouille programmée dans le cadre d'une prospection thématique, SRA Bretagne, 2005, 28 p. et 47 fig.

MEURET, J.-C., «*Le Clos-Maugendre – Visseiche (Ille-et-Vilaine) : un dépôt de currency-bars*», *Bulletin de l'Association Française pour l'Étude de l'Âge du Fer*, n° 24, 2006 p. 87-89.

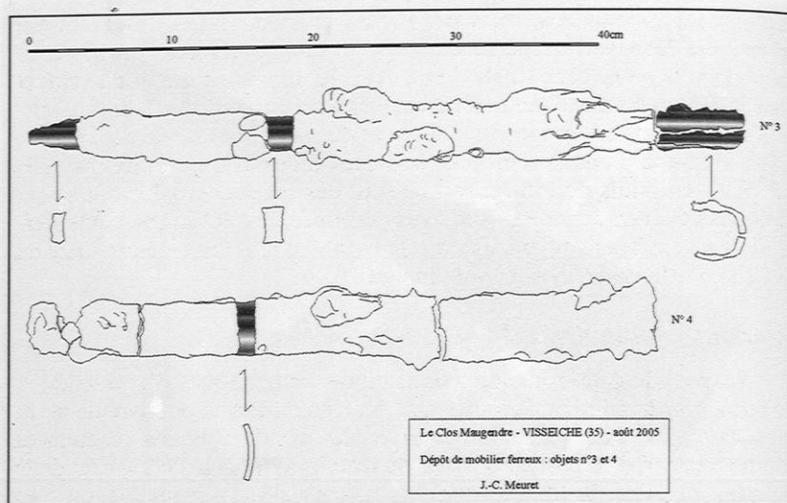


Figure 4

radiographie a montré que malgré les apparences, il ne s'agit pas de fourreaux d'épées mais de produits semi-finis d'un type nommé *currency-bars* (fig. 4). Ce sont des objets bien connus dans le sud de la Grande-Bretagne, ainsi qu'en divers lieux d'Europe, mais totalement absents jusqu'à ce jour en Bretagne, le plus proche site en ayant fourni étant celui d'Aubigné-Racan dans la Sarthe²¹. C'est en s'appuyant sur une mention de César qui dit que les habitants de l'île de Bretagne utilisent des barres de fer comme monnaie²² que les archéologues les ont ainsi dénommées. Pour le cas, celles-ci ont été trouvées regroupées, peut-être ligaturées ou mises dans un contenant périssable, et déposées dans l'important fossé extérieur de l'enclos qui en comporte deux. S'il s'était agi de rebuts, on les aurait plutôt trouvées dans le fossé interne de l'enclos, à proximité immédiate des zones d'activité et d'habitat. D'ailleurs, plus encore que dans le cas du soc d'araire, un tel ensemble représentait une valeur marchande non négligeable de sorte que le rejet pur et simple n'est guère recevable. Aussi dans ce cas, comme dans bien d'autres, soupçonne-t-on derrière cet ensemble d'objets réunis, un dépôt rituel ou propitiatoire fait comme souvent dans le fossé de l'enclos d'habitat. Sans doute le terme «rituel» sert-il trop souvent en archéologie de fourre-tout pour dissimuler une incapacité à donner des

²¹ BOUVET, J.-P., *La Sarthe*. 72,....., p. 146.

²² CÉSAR, *De Bello Gallico*, éd. L.-A. Constans, Les Belles Lettres, 1972, Livre V, 12.

explications rationnelles, mais ici, il semble bien devoir s'imposer. Ce dépôt a été découvert en même temps qu'un vase complet de forme, nettement datable de la Tène finale. On a donc ici la preuve que sur le site et dans la région on travaillait le fer à cette époque ; à partir de là deux explications peuvent être proposées pour expliquer la présence de ces objets : soit il s'agit de produits semi-finis importés et destinés à être transformés sur place en outils ou armes, soit ce sont des productions locales et qui témoignent d'une activité de réduction destinée aux échanges. Cette dernière convient beaucoup mieux dans la mesure où, la région étant riche en fer, elle n'avait guère besoin d'en importer.

Pendant l'Antiquité et la haut Moyen Âge

La période gallo-romaine voit continuer cette activité d'extraction et de réduction du minerai. Les sites de l'A 28 en Sarthe en ont livré de nombreuses traces. Plus près, en Mayenne, le site de Jublains récemment fouillé a fourni d'importantes traces de travail du fer dans le quartier de la Grande-Boissière. Si les bas-fourneaux n'ont pas été découverts, on a en revanche recueilli des quantités importantes de scories de réduction. Mais les traces les plus parlantes sont celles fournies par deux ateliers de forge dont témoignent scories en calotte, tas de forgeron et surtout battitures. Ces activités se développent du début du ^{II}e au milieu du ^{III}e siècle ap. J.-C.²³

Le pays de Châteaubriant tient une place particulière en matière de métallurgie antique. En effet, les auteurs du début ^{XX}e siècle font largement mention de mâchefer, scories et cendres et les attribuent souvent généreusement à l'Antiquité, voire aux Gaulois. Ce fut par exemple L. Maître qui élabore sa théorie des ateliers fortifiés ou «châteliers» de la Basse-Loire, insistant sur Rougé, Soulvache, Saint-Vincent-des-Landes, Louisfert, Soudan et surtout sur le fameux châtelier d'Erbray sur lequel il observe tuiles romaines, restes de foyers et scories²⁴. Ces affirmations un peu systématiques sur le rapport entre «châteliers» et métallurgie ont vieilli et nécessiteraient d'être mino-rées et mises à l'épreuve de véritables fouilles. On doit accorder plus de crédit à Louis Davy, ingénieur des mines à Châteaubriant au début du ^{XX}e siècle, qui inventoria avec soin les restes de scories conservés dans la grande région ferrifère qui va de la forêt du Gâvre à Segré²⁵. Homme de terrain, il comprend vite que les bois et forêts constituent de véritables conservatoires archéologiques en matière de métallurgie. Il inventorie assez rapidement les massifs

²³ BOCQUET, A., CHUNIAUD, K. et NAVEAU, J., «Le quartier antique de la Grande-Boissière à Jublains (Mayenne)», *Revue archéologique de l'Ouest*, 2004, p. 131-174.

²⁴ MAÎTRE, L., «Géographie industrielle de la Basse-Loire. Les forges et ateliers fortifiés», *Revue archéologique de Loire-Inférieure*, 1919, p. 17-25.

²⁵ DAVY, L., «Étude des scories de forges anciennes éparses sur le sol de l'Anjou, de la Bretagne et de la Mayenne pour servir à l'histoire de la métallurgie», *Bulletin de la Société de l'Industrie minérale (extrait)*, 1913, p. 1-73.

de l'Anjou pourtant très riches – on le verra – et s'attache plus à ceux du Castelbriantais. Dans la forêt de Teillay, à Saint-Martin, il évalue un dépôt de scories à 125 ares pour 12 000 tonnes. On lui doit un relevé de bas-fourneau, certes un peu idéalisé, mais dessiné d'après les indications des ouvriers qui l'avaient trouvé dans un ferrier de 4 500 tonnes, au lieu dit Le Noir, en La Meilleraye. Il sait bien sûr distinguer les scories de bas-fourneaux de celles des grandes forges modernes ; mais cela ne l'empêche pas de se tromper parfois sur leur datation : il en attribue la grande majorité aux Gaulois, suivant en cela Kerviler, et une autre partie à l'époque mérovingienne, en raison de la présence dans certains ferriers de tessons de céramique dite «à œil-de-perdrix», que l'on ne sait alors pas dater²⁶. Plus à l'ouest, dans la région de Nozay, on reconnaît de très importants terrassements anciens à Vay, Nozay, Puceul, Abbaretz et La Meilleraye²⁷ ; ils furent un temps interprétés comme des «mardelles» et des retranchements gaulois²⁸. Il s'agissait en fait de travaux de recherche de cassitérite, qui débutèrent dès l'âge du Bronze, se poursuivirent à l'âge du Fer, et surtout pendant l'Antiquité pour s'achever pendant le haut Moyen Âge²⁹. Une bonne partie de ces amas de scories a aujourd'hui disparu en raison de leur réemploi pour les chemins ainsi que pour les hauts-fourneaux de l'Entre-Deux-Guerres. On en repère encore ici et là en prospection pedestre comme à Erbray, Soudan, Saint-Julien-de-Vouvantes. À Moisson, on a même relevé récemment des restes de scories mêlés à des tuiles romaines³⁰. Les données de fouilles manquent donc cruellement, mais quoi de plus ingrat que fouiller un ferrier ? Le seul cas vraiment documenté reste celui de la Fossardais en La Dominelais, où un bas-fourneau a été fouillé au centre d'un épandage de scories et de cendres de 50 m de diamètre, et a livré des tuiles romaines incluses dans la base de sa paroi³¹.

²⁶ DAVY, L., «Étude des scories...», p. 52-53 Ces poteries caractéristiques de la Haute-Bretagne et du Bas-Maine furent fabriquées beaucoup plus tard, par exemple en Mayenne, à La Hardelière près de Laval, à la fin du XII^e et au début du XIV^e siècle : NAVEAU, J., «Les potiers lavallois au Moyen Âge : l'atelier n° 1 de la Hardelière et la céramique à «œil-de-perdrix», *La Mayenne, archéologie, histoire*, n° 3, 1981, p. 158-234. En 1992, nous avons pu étudier et dessiner les poteries de la collection Davy au musée de Châteaubriant. Toutes sont médiévales, et beaucoup à œil-de-perdrix (MEURET, J.-C., *Peuplement, pouvoir et paysage sur la marche Anjou-Bretagne, des origines au Moyen Âge*, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, 1993, p. 509, fig. 167).

²⁷ LISLE DU DRENEUC, P. de, *Dictionnaire archéologique de la Loire-Inférieure (époques celtique, gauloise et gallo-romaine), arrondissement de Châteaubriant*, Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 1880, p. 117-182.

²⁸ KERVILER, R., «La grande ligne des mardelles de Loire-Inférieure», *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 3^e série, 1882, p. 39-75.

²⁹ CHAMPAUD, C., «L'exploitation de cassitérite d'Abbaretz-Nozay (Loire-Inférieure). Contribution aux problèmes de l'étain antique», *Annales de Bretagne*, 1957, p. 46-96.

³⁰ Dossiers communaux du Service régional de l'Archéologie des Pays-de-la-Loire.

³¹ LEROUX, G. et PROVOST, A., *L'Ille-et-Vilaine*, 35. Carte archéologique de la Gaule sous la dir. de PROVOST, M., Académie des inscriptions et belles lettres, 1990, p. 100. Fouille de sauvetage de J.-P. Bardel.

Pour cette époque gallo-romaine, ou au moins ancienne, la toponymie suggère une forte activité sidérurgique avec des paroisses aux noms aussi évocateurs que Louisfert, Fercé, Rougé. Malheureusement, leur datation ne permet guère de remonter très haut. Louisfert fournit d'assez nombreuses occurrences microtoponymiques mais toutes indatables et sans doute plus récentes³². Par ailleurs, la paroisse est nommée *Locus ferri* en 1146³³, ce qui pourrait constituer un argument fort ; cependant, J.-P. Brunterc'h et B. Tanguy pensent que cette forme n'est que la dérivation régulière mais purement analogique de *Leodulfello*, la forme la plus ancienne du lieu, datée d'octobre 819³⁴. Fercé n'apparaît qu'entre 1168 et 1170³⁵ nommé *Fertiacum*, mais on n'en possède pas de forme plus ancienne et sa microtoponymie moderne n'est guère évocatrice³⁶. Seul Rougé fournit des indices intéressants. D'une part parce que le lieu est mentionné sous ce nom, qui peut évoquer le fer, dès 845, désigné comme *Rubiacensis condita*³⁷. Et puis, le minerai de fer, encore partiellement exploité aujourd'hui, y est abondant et riche. L'étude des toponymes montre une activité diffuse sur tout le territoire de la commune³⁸. Plus intéressantes, des découvertes anciennes faites dans l'exploitation de la Minière, font état de puits et galeries anciens où fut trouvée une monnaie de Trajan³⁹.

³² Cadastre de 1839 : parcelles *la forge* (B1, 21-22 - C7, 24-28), *le champ rouge* (A11, 76-77 ; A13, 41-43 ; C11, 74-75 et 85-98), et surtout *le ferron* (C9, feuille *le ferron* ; C10, 43-45).

³³ MARCHEGAY, P., « Chartes nantaises du monastère de Saint-Florent-près-Saumur, de 1070 environ à 1186 », *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*, 1877 : *Ecclesia sancti Petri de Loco ferri*. (28 déc., acte 2, 1146, bulle du pape Urbain II, p. 69). *David, sacerdos de Leoferm* (vers 1150, acte 14, donation de Païen de Moisdon, p. 85).

³⁴ *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne* publié par A. de COURSON, Paris, 1863, n° CCXXVIII, p. 176-177 et *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, Association des Amis des Archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, 1998, f. 113-v° et TANGUY B., *Index generalis, ibidem*, p. 96 : *Leodulfellus, locus (Louisfert, LA ?)*.

Communication personnelle de J.-P. Brunterc'h que nous remercions.

³⁵ MARCHEGAY P., « Notes sur deux prieurés de l'abbaye de Nyoiseau (diocèse d'Angers) situés en Bretagne », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, VI, 1866, p. 224.

³⁶ Cadastre de 1823 : les *ferrières* (B, 311-312) – pré et champ des *forges* près du closais du Fouy (H, 78, 89-90 et 200).

³⁷ *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, Association des Amis des Archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, 1998, f. 57 v., 23-26, *loco [...] que vocatur nigrorio [...] sitam in pago namnetico in condita rubiacense*.

³⁸ Cadastre de 1824 : plusieurs parcelles nommées *le ferron* (A612 à 614, 619 et 620 à 626) sur plus de 7 ha ; d'autres *la minière* (A, 162, 198, 267) ou la *ferrière* (I, 123-124) ; les *forges* (A, 405 ; E, 835 ; G, 375 à 381 ; H, 246). Plusieurs fosses, pré ou champ noir ((H, 247 ; K, 119 et 120, 124, 127 à 130 et 136, 137) ; des tertres rouges (D, 1305 et 1306 ; K, 527 à 531). On note par deux fois le *souterrain* pour des parcelles loin de toute habitation (C, 452 et 453 sur 2 ha ; D, 557 à 563 sur 2 ha 1/2). Ne serait-ce pas en raison de puits et galeries de mine anciens ?

³⁹ DAVY, L., « Étude des scories... », p. 32-33.

De l'époque carolingienne, l'archéologie ne fournit aucune trace de métallurgie dans la région. Cependant, l'activité existe bien, même si elle s'est contractée depuis l'Antiquité. Dans les rares sources d'époque carolingienne qui concernent l'Ouest, un acte du cartulaire de Redon daté de 848, mentionne un *Carantcarus faber* témoin d'une donation à Saint-Sauveur et désigné comme «homme magnifique»⁴⁰. La rareté de ce type de notation interroge. Est-ce pour sa beauté physique que l'homme est ainsi désigné, ou ne serait-ce pas plutôt pour sa maîtrise particulière du feu et du fer ? On ne découvrira sans doute plus guère de textes de cette époque, mais on peut espérer que l'archéologie s'intéresse un peu plus à celle-ci et fournisse des vestiges de son activité métallurgique.

Quelque part dans le Moyen Âge, la *foresta de Puteus Arlesii*, ou la forêt arlésienne (fig. 5 et 6)

Avant d'aborder le Moyen Âge central, évoquons une mention énigmatique du tout début du XII^e siècle, mais qui renvoie l'écho d'une activité métallurgique à une époque bien antérieure. C'est M. J.-P. Brunterc'h qui a attiré notre attention sur cette forêt de *Puteus Arlesii*, sur le toponyme voisin de la Harlais et sur les possibles liens avec l'évêché de Nantes. Nous tenons à le remercier pour cette belle suggestion ainsi que pour la précieuse documentation qu'il nous a fournie, sans lesquelles ce chapitre ne serait pas.

Voici les sources et les dates de cette affaire. Entre 1104 et 1107, le comte Alain et son épouse Ermengarde donnent à l'abbaye de Marmoutier une forêt dite de *Puteus Arlesii* située dans l'évêché de Nantes. Cette donation suscite alors une contestation de la part de *Alanus de Maidon* et *Harcoitus de Sancto-Petro*, pour des raisons malheureusement non précisées dans la chartre, si ce n'est qu'ils sont «incités par le diable». Cependant, à l'occasion du concile tenu à Nantes peu de temps après par Gérard d'Angoulême, ils retirent leur plainte⁴¹. Un peu plus tard, entre 1110 et 1112, un autre acte fait à nouveau mention de la forêt de *Puzarles* ou de *Puteo Herles*, cette fois pour signaler que le sénéchal du comte s'y dessaisit de sa charge de forestier⁴². Datée elle aussi entre 1110 et 1112,

⁴⁰ *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon...*, f. 64 v., 11-12.

⁴¹ GUILLOT, H., *Les actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, Thèse, Paris II, 1973, 109, 1104-1107.

⁴² GUILLOT, H., *Les actes des ducs de Bretagne...*, 113, p. 356... Le sénéchal du comte Alain abandonne à Marmoutier ses droits et charge de *forestaria* : *Willelmo senescalco qui ante fecerat nobis donum de forestaria de Puzarles...* La chartre originelle de cette donation, transcrite par H. Guillotel, fournit la forme *la forest de Puteo Herles*.

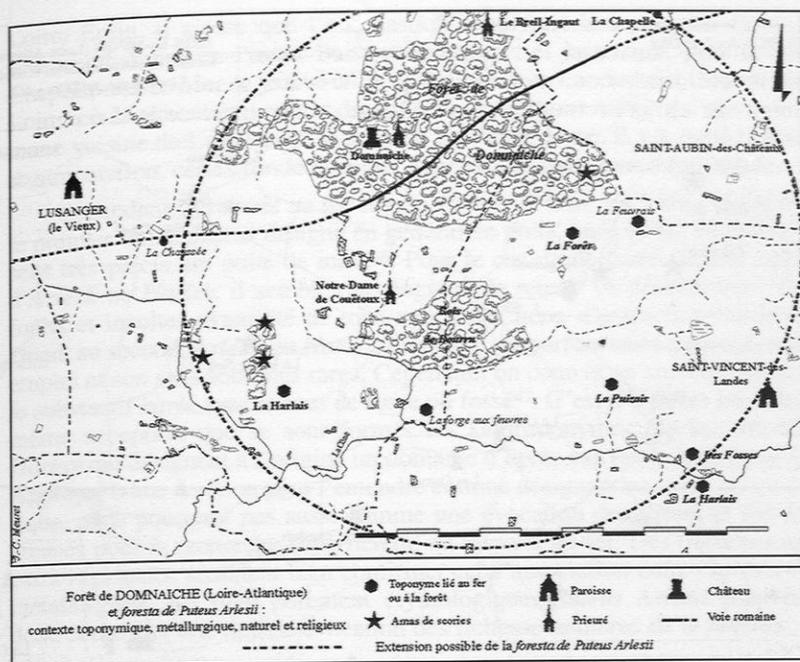


Figure 5

une notice précise que Marmoutier accorde à Harscouët de Saint-Pierre un fief constitué d'une terre et de droits dans la forêt de *Puzardes*⁴³. Enfin, en 1112, une bulle de Pascal II confirme que l'église Notre-Dame-de-la-Forêt, sise dans le Nantais, relève bien de Marmoutier et que c'est à la suite de la donation du comte Alain et de son épouse qu'elle a été construite dans la forêt⁴⁴. Malheureusement, aucun des actes précités ne fournit d'indice pour localiser cette forêt. D'autre part, aucun massif forestier cité au Moyen Âge et plus tard, ou connu aujourd'hui, ne porte un nom qui

⁴³ MARTÈNE, Dom Edmond, *Preuves de l'histoire de l'abbaye royale de Marmoutier*, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 12880, fol. 88 r°-v° 1 : *Notitia de fevo dato Arscodio de Sancto Petro : ...Accipiet etiam de foreste nostra de Puzardes quantum opus erit ad calefaciendum domui suae et furno suo...*

⁴⁴ LA BORDERIE, A. de et LA BIGNE-VILLENEUVE, P. de, «Documents inédits sur l'histoire de Bretagne, chartes du prieuré de la Sainte-Trinité de Fougères», *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 1851, p. 198, n° XIV : *...aecclesiam sanctae Mariae de foresta cum decimus et pertinentiis suis, quae a vobis aedificata est, in foresta per Alanum et ejus conjugum Hermingdam et filios Conanum et Gauffridum data...*

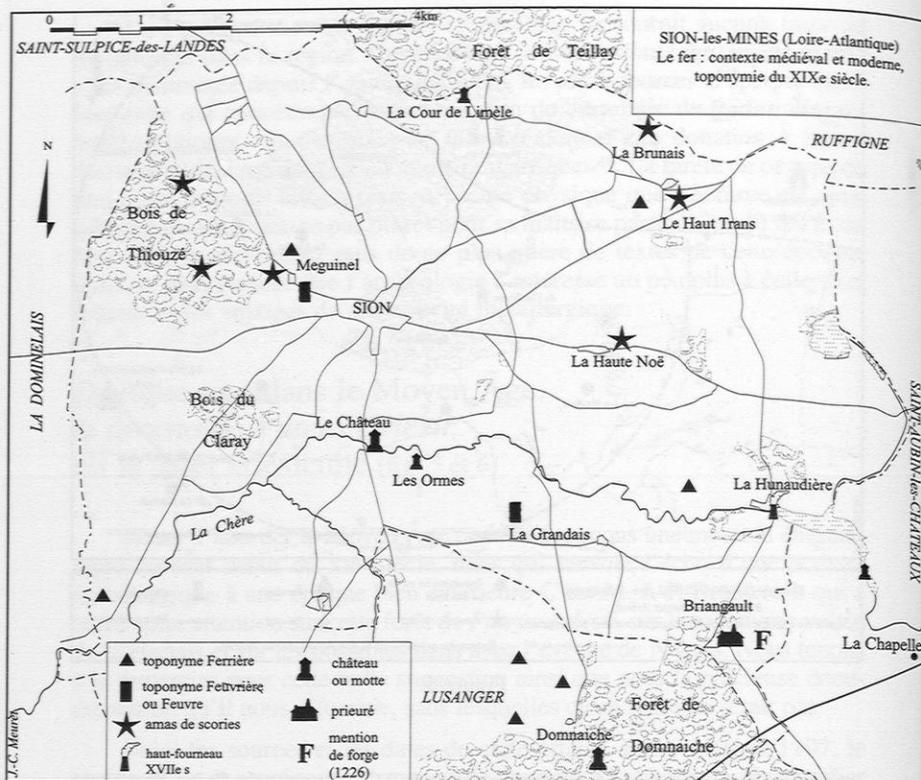


Figure 6

évoque *Puteus Arlesii*. Sa localisation constitue donc une véritable énigme. A. de La Borderie pensa pouvoir le reconnaître dans le fief du prieuré de la Magdeleine-en-Bois, situé dans la paroisse de Carquefou. H. Guillotel jugea cette identification peu sûre, d'abord en raison de la transformation de la forêt en bois, et surtout à cause de l'in vraisemblable abandon du vocable de Notre-Dame pour celui de Madeleine. Aussi proposait-il de placer cette forêt dans le Nantais, mais au sud de la Loire comme le sont Saint-Père(-en-Retz) et Maisdon(-sur-Sèvre), les deux paroisses auxquelles pouvaient être attachés *Alanus de Maidon* et *Harchoitus de Sancto-Petro*. Il ajoutait de plus que deux confirmations papales en faveur de Marmoutier, rédigées en 1115 et 1119, reconnaissent à cette abbaye l'église de la Forêt, placée dans l'énumération à la suite de La Chapelle-Basse-Mer ; or ce dernier lieu se trouve encore au sud de la

Loire. Enfin, il ajoute que l'onomastique veut que le toponyme *Puteus Arlesii* ait dérivé en Puiset, Puisay, Puizeux⁴⁵ ; et justement, près de La Chapelle-Basse-Mer se trouve un lieu-dit Puizay en Landemont (Maine-et-Loire) où Marmoutier a eu des droits. Nous y ajoutons même qu'une commune voisine de Landemont se nomme Le Puiset-Doré. Il y a donc là une argumentation, certes fondée sur des hypothèses, mais tout à fait solide.

Cependant, revenons au toponyme *Puteus Arlesii*. En latin classique, le premier terme *puteus* désigne en général un puits, mais aussi, et dans un sens très précis, un puits de mine⁴⁶. Pour le cas d'une forêt comme celle d'*Arlesii* ou *Harles*, il semble plus logique de retenir ce dernier sens, les forêts et incultes ayant été de tous temps des lieux d'extraction minière. Quant au second, *Arlesii* ou *Harles*, comme il est parfois aussi transcrit, son emploi et son sens sont plus rares. Cependant on connaît en ancien français le substantif *harle* avec le sens de fosse ou fossé⁴⁷. C'est d'ailleurs sur cette même acception que se sont formés les anthroponymes *Harley*, *Harlé*, *Harlay* qui désignent à l'origine un domaine d'après son *harle*, son fossé⁴⁸. Appliqué à une forêt on peut l'entendre comme désignant un talus périphérique, mais pourquoi pas aussi comme une évocation des fosses et fossés creusés pour la recherche superficielle du minerai de fer. Des occurrences extra-régionales semblent bien confirmer cette association entre *Harlais* et métallurgie⁴⁹. Au plan purement étymologique, *Puteus Arlesii* pourrait donc constituer une double évocation des richesses minières de la *foresta*.

⁴⁵ DAUZAT, A. et ROSTAING, Ch., *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, 2^e éd., Guénégaud, 1978, p. 549-550.

⁴⁶ PLIN, *Histoire naturelle*, XXXIII, 68. C'est ce sens que A. Poilane donnait au toponyme Le Puiset-Doré, (Maine-et-Loire). Les formes anciennes du Puiset étant *Puziatum* et *Puziacum* (entre 1052 et 1082), il conclut au sens de petits puits (de mine). Constatant sur la commune la présence de nombreux gisements de scories dispersés, il déduit que ceux-ci correspondent à autant de petits puits d'extraction de minerai – comblés depuis longtemps – creusés sur un gisement superficiel de type chapeau de fer. Il ne leur donne pas de datation précise. (POILANE, A., «Recherches sur l'origine du nom «Puiset» et sur l'exploitation antique du fer dans l'ouest du canton de Montrevault», *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Cholet*, 1911, p. 21-27).

⁴⁷ GODEFROY, F., *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, Paris, 1881 (rééd.), t. 4, p. 425 : «la moitié des varesqz qui vient et arrive entre la fosse du Mais et le harle du Guay» (1403).

⁴⁸ DAUZAT, A., *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*, 1987, Larousse, p. 320 : nom de domaine (et d'ancien fief) d'après son *harle* (fossé).

MORLET, M.-T., *Dictionnaire étymologique des noms de famille*, Perrin, 1991, p. 429 : dérivé de *harle*, fossé, désignant une caractéristique du domaine.

⁴⁹ J.-P. Brunterc'h relève sur le site de l'I.G.N. de nombreux toponymes de ce type. Par exemple à Bovel (Ille-et-Vilaine), la Harlaye voisine avec le lieu-dit la Forge. Il note ailleurs que le fié de la Harelaye est mentionné en 1456 sur la commune du Ferré en Ille-et-Vilaine (Arch. dép. Loire-Atlantique, B1365). Il conclut que si certaines formes de ce type Harelaye peuvent être formées sur le nom de personne Harel, d'autres ont probablement un rapport avec l'extraction du fer (communication personnelle pour laquelle je le remercie).

Recherchons donc d'abord s'il existe des indices de métallurgie ancienne dans le secteur de La Chapelle-Basse-Mer, Landemont et Maisdon. Sur ces communes mêmes, rien ; mais, tout près, à quelques kilomètres à l'est, dans le Maine-et-Loire, la région de Saint-Pierre-Montlimart, La Chaussairie et Le Puiset-Doré a livré des traces indiscutables d'extraction et de transformation anciennes de l'or et du fer⁵⁰. De plus, on se trouve là au cœur d'un territoire ancien nommé les Mauges, attesté dès 845 par une copie du XI^e siècle, sous la dénomination de *pagus Medalgicus*. Depuis C. Port, on s'accorde à voir dans ce nom un dérivé de l'adjectif latin *metallicus* (= qui se rapporte aux mines, ou au métal)⁵¹. On constate donc que le dossier métallurgique de ce secteur est loin d'être vide.

Cependant, toujours dans le Nantais, deux autres régions voisines sont aussi bien connues pour leurs ressources métallurgiques, celle de Nozay-Abbaretz pour l'étain et celle de Châteaubriant pour le fer⁵². Dans ce dernier secteur, entre Derval et Châteaubriant, l'attention est attirée par une étonnante concentration toponymique dans un rayon de moins de trois kilomètres (fig. 5) : d'abord par deux fois, on relève le curieux toponyme de la Harlais, une fois au sud de la commune de Lusanger, l'autre à un kilomètre du bourg de Saint-Vincent-des-Landes⁵³. Sans doute n'en connaît-t-on pas de formes anciennes, mais on ne peut pas ne pas faire le rapprochement avec le *Arlesii* ou *Herles* du XII^e siècle. L'enquête toponymique livre encore un lieu-dit la Puizais, sur la commune de Saint-Vincent-des-Landes ; sous une forme moderne, il peut lui aussi perpétuer le *Puteus* = puits de mine. Hormis ce Puizais, on n'observe que peu de toponymes antérieurs au XI^e siècle dans cette partie ouest de Saint-

⁵⁰ Saint-Pierre-Montlimart (Maine-et-Loire) dans les Mauges a livré des traces d'exploitation aurifère antiques, dont des outils de bois trouvés dans une galerie à 30 m de profondeur et qui ont donné la date ¹⁴C de 203 ap. J.-C. (± 95 ans). Sur cette commune, à l'époque moderne, a d'ailleurs fonctionné une mine d'or à la Bellière. C'est d'ailleurs dans cette mine que A. Poilane put observer les traces d'exploitation antique. L'exploitation ancienne du fer est, elle, présente au Puiset-Doré sous forme de scories, et à la Chaussairie où un fourneau de réduction a été fouillé en 1910 et daté de l'époque romaine (PROVOST M., *Le Maine-et-Loire* 49, Carte Archéologique de la Gaule, Académie des inscriptions et belles lettres, 1988, p. 50).

⁵¹ ARNAUD, J.-P., «Mines de fer et sidérurgie anciennes dans le Maine-et-Loire. Bilan historique et apports de la toponymie», dans *Les mines et la métallurgie en Gaule et dans les provinces voisines*, Caesarodunum XXII, Actes du colloque des 26 et 27 avril 1986, Éditions Errance, 1987, p. 39-42.

⁵² *Carte des gîtes minéraux de la France au 1/500 000^e*, Nantes, B.R.G.M., 1979.

⁵³ Le cadastre de 1844 livre autour de ce lieu de la Harlais un grand nombre de parcelles du même nom, ce qui est logique et n'a pas de signification ancienne, mais aussi plusieurs autres désignées par le microtoponyme «les fosses» et «les pièces noires» (F 640-641) ; le premier rappelle des fosses d'extraction de minerai tandis que le second évoque des rejets de scories : on a donc bien là un contexte minier et de surcroît ancien, puisqu'en 1844, ces parcelles sont cultivées et donc nivelées.

Vincent-des-Landes dont on a affirmé que les défrichements n'y ont commencé qu'au Moyen Âge central⁵⁴. Nous retenons parmi ces toponymes celui de La Forêt, lieu placé en lisière du massif de Domnaiche, près du bois de Bourru, à 2 km seulement de l'Abbaye-de-Couëtoux, et qui peut fort bien être une relique de notre *foresta de Puteus Arlesii*.

On sait les limites et les dangers d'une argumentation purement toponymique, mais dans le cas présent, le dossier est suffisamment fourni pour ne pas écarter l'hypothèse d'une *foresta de Puteus Arlesii* ou *Herles* dans ce secteur proche de la forêt de Domnaiche. Approfondissons cette piste, mais par d'autres voies.

En Lusanger encore, un autre lieu-dit mérite une attention particulière, celui de l'Abbaye-de-Couëtoux, toponyme dans lequel l'Abbaye évoque un établissement religieux aujourd'hui disparu et où Couëtoux renvoie au vieux breton *coet* «bois»⁵⁵ ; on sait qu'à la date de 1535, ce lieu était un prieuré de femmes relevant depuis très longtemps de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt près de Rennes et que son église était placée sous le vocable de saint Jacques et peut-être aussi celui de Notre-Dame⁵⁶. L'abbaye de Saint-Sulpice est fondée avant 1117 et l'essentiel de ses prieurés au cours du XII^e siècle ; tout près de là, ce fut le cas avant 1146, à Saint-Malo-de-Teillay en forêt de Teillay, à partir d'une donation des seigneurs de Châteaubriant. On serait donc fondé à penser que le prieuré de Couëtoux date de cette époque et qu'il a fait suite à une donation des seigneurs de Sion de qui relevait ce secteur. Dans ce cas, comment ne pas faire le rapprochement avec l'église Notre-Dame-de-la-Forêt mentionnée en 1112 ? Seule la dénomination «de la Forêt» diffère mais elle pourrait n'être qu'une francisation de Couëtoux, décidée par l'abbaye-mère, pour mieux exprimer la dépendance du lieu envers Saint-

⁵⁴ TONNERRE, N.-Y., *Naissance de la Bretagne*, Presses de l'Université d'Angers, 1994, p. 116. L'examen du cadastre de 1844 de Saint-Vincent-des-Landes va dans le même sens, avec un grand nombre de toponymes liés à la métallurgie pré-industrielle. Le plus souvent d'origine médiévale.

⁵⁵ DESHAYES, A., *Dictionnaire étymologique du breton*, Chasse-Marée, 2003, p. 405 : Art. *koed*, *coet* en 1337.

⁵⁶ GUILLOTIN DE CORSON, Abbé, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, 1881, rééd. Floch, Mayenne, 1987, t. II, p. 329. Dans son édition du cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt, Dom Anger donne un peu plus de détails que Guillotin de Corson ; il constate d'abord qu'on ignore la date de fondation de ce prieuré ; puis il cite les mentions de 1535 et 1562 et surtout un aveu rendu au prince de Condé, seigneur de Châteaubriant et de Derval, par les religieuses de Saint-Sulpice pour le prieuré de Couétou. La chapelle existait encore, longue de 32 pieds et placée sous l'invocation de saint Jacques. Contrairement à Guillotin de Corson, il n'indique pas que la chapelle était sous l'invocation de Notre-Dame (Dom ANGER, «Cartulaire de Saint-Sulpice-la-Forêt», *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1910, p. 71-76). En 1844, elle est toujours présente sur le cadastre napoléonien de Lusanger, reconnaissable à son abside (D, 260).

Sulpice-la-Forêt⁵⁷ ? Il reste cependant à prouver et à expliquer comment, entre 1112 et une époque postérieure, l'abbaye Notre-Dame-de-la-Forêt serait passée de l'obédience de Marmoutier à celle de Saint-Sulpice sans que cela laisse trace écrite d'un procès ou d'un conflit ? Des éléments de réponse se trouvent dans les sources relatives à la paroisse et seigneurie voisine de Sion. En effet, en 1115, la charte de l'évêque nantais Brice énumérant les possessions de Marmoutier dans son diocèse comprend sans doute le lieu de *Foresta*, mais aussi ceux de Sion et de Béré. Or, à la fin du XII^e siècle, Aufroy seigneur de Sion fait don à Marmoutier d'une maison et d'une vigne ; en contrepartie, Béré – important prieuré de la même abbaye près de Châteaubriant – devra affecter un moine au service de la chapelle qu'il fonde à Sion. Détail important, la chapelle qui sera bâtie sera placée sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Jacques⁵⁸ ; c'est exactement celle de la chapelle de Couëtoux en 1535. Si la chapelle de *Foresta* et celle de l'abbaye de Couëtoux ne font bien qu'une, cela signifierait qu'à la fin du XII^e siècle, et ce malgré l'acte de 1112, la réalisation de cette chapelle par Marmoutier n'a pas encore été menée à bien. Mais cette nouvelle fondation ne semble pas encore avoir suffi ; en effet, en 1248, Aufroy de Sion, sans doute le fils du précédent, doit encore faire divers dons à Marmoutier pour la chapellenie fondée par lui près de son manoir ou hébergement de *Damenesche*, dont des droits dans la forêt du même nom. Il y met comme condition que le service soit assuré par un moine résidant sur place ou avec le moine du prieuré de Sion⁵⁹. La précision des lieux, forêt et surtout château de Domnaiche prouve sans discussion que cette chapelle se trouve à proximité immédiate de l'actuelle Abbaye-de-Couëtoux. Ce pourrait être à cette époque qu'on aurait cessé définitivement de parler de la *foresta* de *Puteus Arlesii* au profit de celle de Domnaiche. À partir de là, on perd toute trace d'une chapelle de *Foresta* dans l'obédience de Marmoutier. Mais, on l'a vu précédemment, c'est alors l'abbaye de Couëtoux qui apparaît, bien avant 1535, cette fois-ci dans la dépendance de Saint-Sulpice-la-Forêt, et avec la même dédicace à

⁵⁷ Ces considérations induisent deux conclusions. D'abord que le lieu de Coëtoux fut ainsi nommé à une époque où le breton était pratiqué ou utilisé à Lusanger, c'est-à-dire pendant le haut Moyen Âge. D'autre part, cela laisse penser qu'un certain nombre de fondations abbatiales ou prioriales du XII^e siècle sont en fait des reprises d'établissements bien antérieurs mais tombés en décadence, pour lesquels les textes ont disparu, et qui peuvent avoir été le refuge d'ermites au début du XII^e siècle. Ainsi, tout près, le prieuré du Breil-Ingaut en Sion, est donné à La Roë, mais avec un ermite du nom de Gorin. Le cartulaire de Saint-Sulpice-la-Forêt fournit pour la forêt de Teillay quelques autres exemples d'ermites déjà installés. Mais on doit aussi penser à 30 km vers l'est, en Anjou, à l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roë et à celle de Nyoiseau dont les cartulaires fournissent les noms de nombreux ermites déjà installés dans les forêts de Craon ou d'Ombrière.

⁵⁸ LA BORDERIE, A. de, «Inventaire analytique des titres des prieurés de Marmoutier situés dans l'évêché de Nantes», *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. VI, 1866, p. 116.

⁵⁹ LA BORDERIE, A. de, «Inventaire analytique des titres des prieurés de Marmoutier...», p. 168-169. DOM MORICE, *Preuves*, t. I, 940.

Notre-Dame et à saint Jacques. Ajoutée au reste, cette identité de patronage constitue une très forte présomption d'identité tout court entre le prieuré de *Foresta* dépendant de Marmoutier et celui de Couëtoux dépendant de Saint-Sulpice. Les textes n'ont donc pas enregistré ce changement d'obédience ; il n'a pu se produire qu'après 1248 ; les différents textes montrent que malgré trois fondations, l'établissement ne connut pas une vraie réussite et qu'il ne donna naissance à aucun bourg susceptible de produire des ressources. Tombé en quenouille, le lieu aurait ensuite été repris par Saint-Sulpice, abbaye beaucoup plus modeste que Marmoutier, et présente tout près de là, à Saint-Malo, en lisière nord de la forêt de Teillay, dès le XII^e siècle.

Mais le faisceau de présomptions ne s'arrête pas là. En effet, ces lieux-dits Harlais, Puizais, l'Abbaye-de-Coëteux, inscrits dans un secteur très limité, voisinent à un kilomètre au nord avec la forêt de Domnaiche. Le nom même de cette forêt n'est pas lui non plus sans poser problème. On le voit apparaître entre 1116 et 1123, lors de la donation du Breil-Ingaut, lieu-dit en lisière nord de ce même massif, sur la commune de Sion-les-Mines, à l'abbaye Notre-Dame-de-La-Roë (Mayenne) ; l'acte précise que la donation a lieu à *Dregoin de Domenescha*⁶⁰ toponyme incomplètement conservé, dont ne reste aujourd'hui que le lieu de Domnaiche à la lisière est de la même forêt, sur la commune de Lusanger. Une charte postérieure, datée de 1226, et qui sera donnée *in extenso* en annexe, relate une nouvelle fondation du Breil-Ingaut, faite cette fois par Auffroy de Sion ; elle évoque à quatre reprises des droits donnés dans la *foresta de Domneche*. On constate donc qu'au début du XII^e siècle, ce nom de forêt était déjà fixé dans sa forme actuelle, signe que tel quel, il était en usage depuis des temps bien antérieurs. Or, si l'on cherche un nom commun qui ait pu dériver en Domnaiche, on pense en premier lieu à *dominus*. Mais pour le haut Moyen Âge, ce titre, alors contracté en *domnus*, ne s'appliquait pas à des laïcs, comme ce sera le cas pour les seigneurs à partir du XI^e siècle, sauf aux rois. En revanche, il est alors le titre habituellement donné aux personnages saints ou aux très hauts dignitaires ecclésiastiques, dans une tradition connue dès l'époque mérovingienne⁶¹. Or on pos-

⁶⁰ *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame-de-la-Roë* publié par M. HAMON-JUGNET, Thèse de l'École des Chartes, 1972, acte 61 (L VIII). La première partie de l'acte est datée par la présence de l'abbé Aubin.

⁶¹ LE JAN-HENNEBICQUE, Régine, «*Domnus, illuster, nobilis*, les mutations du pouvoir au X^e siècle», dans SOT, Michel (coord.), *Haut Moyen Âge. Culture, éducation et société*, Études offertes à Pierre Riché, Éd. européennes Érasme, 1990, p. 439-448. Dans une région toute proche, à Visseiche (Ile-et-Vilaine), la fouille a livré en 2004, une belle inscription funéraire du VI^e-VII^e siècle contenant le mot *dominus* : HIC DOMMI RIONE REQUIEX[I]T (MEURET J.-C., «Visseiche, vingt-cinq siècles d'aristocratie. De l'archéologie à l'écrit», *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. LXXXIV, 2006 p. 142-148.). On relève à l'est de ce département trois paroisses réputées elles aussi porter le nom de saints de cette époque : Domloup (*Domnus Lupus*), Dompierre (*Domnus Petrus*) et Domalain (*Domnus Alanus*), cette dernière écrite *domo alano* dans le cartulaire de Redon (f. 114 v°, en 835).

sède des preuves de l'occupation de ce secteur pendant le haut Moyen Âge : d'une part Lusanger, commune sur laquelle se trouve la plus grande partie de la forêt de Domnaiche est mentionnée comme *condita* en 816⁶², d'autre part, Sion, seigneurie dont relève la forêt au XII^e siècle, a livré des sarcophages du haut Moyen Âge⁶³. Dans le cas de Domnaiche, on peut, alors proposer l'hypothèse que ce nom perpétue, depuis le haut Moyen Âge, le titre de l'évêque de Nantes. Cette supposition, repose sur deux arguments. Le premier tient dans le fait que, jusqu'au début du XI^e siècle, l'évêché de Nantes était fortement possessionné dans cette région. J.-P. Brunterc'h a en effet démontré que le premier noyau foncier de la seigneurie voisine de Châteaubriant consistait, pour une forte part, en des biens distraits de la mense épiscopale nantaise par la famille de Brient, avec la bénédiction des comtes de Rennes⁶⁴. Avec la même racine *dominus*, est-ce que ce toponyme *Domescha* - *Domneche* / *Domnaiche* ne correspondrait pas alors simplement à l'adjectif «daumesche» ou «doumesche»⁶⁵ employé au Moyen Âge avec le sens de domestique, de la maison, du domaine ? La forêt Domnaiche aurait été celle du *domnus* (*episcopus*). Le second argument se rapporte aux deux contestataires de la charte de donation de la forêt de *Puteus Arlesii*, *Alanus de Maidon* et *Harcoitus de Sancto-Petro*.

⁶² *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, Association des Amis des Archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, 1998, fol. 114 r^o et v. : *in pago namnetica in condita lubiacense in uilla nuncupante botcaman [...] in pago namnetico in condita lubiacense in uilla cuiu uocabulum est botcaman*. Au IX^e siècle, la paroisse ou *plebs* constitue la cellule sociale et religieuse la plus fréquente et la plus vivante dans le cartulaire de Redon. Selon A. Chédeville, le terme *condita* qui est accolé à quatorze lieux dans le même document, désigne une circonscription mineure ancienne, une subdivision du comté ou *pagus*, probablement mise en place dès les VI^e-VII^e siècles. Pour cette raison Lusanger a toutes les chances de désigner un noyau de peuplement ancien. (CHÉDEVILLE, A., «Société et économie», *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, Association des Amis des Archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, 1998, p. 29-30.) D'ailleurs la charte donne pour délimitation aux terres données à l'abbaye une *uia publica*. C'est sans doute celle-ci que nous avons repérée sur Sion-les-Mines, près du Breil-Ingault désignée dans le cartulaire de La Roë comme *calciata* et, sans ambiguïté, dans le cadastre napoléonien de Saint-Aubin-les-Châteaux, comme «voie romaine».

⁶³ ORIEUX, E., Compte-rendu, *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de Loire-Inférieure*, 6 déc. 1875, p. 180.

⁶⁴ BRUNTERC'H, J.-P., «Puissance temporelle et pouvoir diocésain des évêques de Nantes entre 936 et 1049», *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. LXI, 1984, p. 29-82.

⁶⁵ Dom ANGER, «Cartulaire de Saint-Sulpice-la-Forêt», *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1905, p. 181. JONES, Michael, *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, Klincksieck, Paris, 1980, p. 176, acte 138 (2 mai 1369, Redon). Le duc mande aux «vendours» et «subgardes» de ne point troubler les religieuses de Saint-Sulpice dans la jouissance des usages qu'elles ont des forêts de Rennes et de Saint-Aubin-du-Cormier : «Elles avaint acoustume avoir des diz boays en noz dictes forestz pour lour usement et lour bestes doumesches, haraz et autres en temps de pesson et autrement...». Le mot dérive du latin *domesticus*.

Le premier pourrait bien être non pas Alain de Maisdon, au sud de la Loire, mais plutôt de Moïsdon. Il appartiendrait alors à la famille fortement implantée aux XI^e et XII^e siècles dans la baronnie de Châteaubriant, à Moïsdon, au bord du Don⁶⁶ ; quant au second, Arskoët de Saint-Père, son nom indique qu'il est sans doute issu de la famille des barons de Retz. En raison de la date, il aurait pu s'agir de Harscoët fils de Garsire [I] de Retz, vivant au début du XII^e siècle⁶⁷ ; mais il faut écarter cette hypothèse car ils figurent ensemble dans le même acte sans lien de parenté signalé⁶⁸. En revanche, on sait que Gestin [II], seigneur de Rais à la fin du XI^e siècle, avait un neveu du nom de Harscoët, qui aurait pu être le nôtre⁶⁹. En fait, comme l'a clairement démontré J.-P. Brunterc'h, *Harcoitus de Sancto-Petro* ne fait qu'un avec le *Harscuidus praefectus ou praepositus episcopi*⁷⁰ nantais de la fin du XI^e et du début du XII^e siècle : *Sancto Petro* doit être entendu non comme le lieu de Saint-Père (-en-Retz) mais comme l'église cathédrale de Nantes placée sous l'invocation de saint Pierre et saint Paul. On le suit pendant environ au moins 35 ans, toujours dans le

⁶⁶ *Mirheno de Meldono et Teuharii* son fils figurent dans l'acte de fondation de Béré par Brient vers le milieu du XI^e siècle (Dom MORICE, t. I, 401). On le retrouve logiquement comme témoin dans le conflit lié à Béré (Dom MORICE, t. I, 419) nommé *Mirhene de Meldone*, en même temps que *Alano de Madum* (*Ibid.*, 420). Ce dernier est frère de Teuhaire (BRAND'HONNEUR M., *Le château et la motte du IX^e au XII^e siècle. Une clé d'analyse de la société féodale. L'exemple du comté de Rennes*, thèse, Rennes 2, 1998, vol. I, p. 352). Un *Mirhenii de Macdon* sans doute le même est vivant entre 1064 et 1066 (GUILLOTTEL, H., *op. cit.*, 66). Cette famille gravite donc dans l'orbite des premiers seigneurs de Châteaubriant avec les Rougé : *Mainonem fratrem Hervei de Rubiaco [...] Merhenus frater ilius Mainonis* (Dom MORICE, *Preuves*, t. I, 695 et B. n. F., ms. fr. 22331, p. 235). Vers 1130, lors de la fondation de Melleray, un autre Alain de Moïdon est désigné comme *dominus* (Dom MORICE, *Preuves*, t. I, 586, *Dominum loci illius Alanus de Maidon - Aufredus monachus de Maidon*). Pour désigner le contestataire de la forêt de *Puteus Arlesii*, on a donc le choix entre ce dernier et celui du milieu du XI^e siècle. La chronologie fait pencher pour celui du XII^e, d'autant que non loin de Domnaïche, il est désigné comme seigneur des forêts et bois où s'installe l'abbaye de Melleray. *Mirheno de Meldono et Teuharii filii Merihen* (Dom MORICE, *Preuves*, I, 401 (fondation de Béré).

⁶⁷ *Cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^e-XII^e siècles)*, édités par CHAUVIN, Y., Presses de l'Université d'Angers, 1997, B 422 (1102-1113) : *cum filio Harcuito et fratre suo Josselino*.

⁶⁸ GUILLOTTEL, H., *Les actes des ducs de Bretagne...*, acte 113, p. 355-356 : *Garsirio de Radesio [...] Harscodio de Sancto Petro*.

⁶⁹ Cartulaire des sires de Rais édité par René BLANCHARD, *Archives du Poitou*, XXVIII, Poitiers, 1898, Introduction, p. LVII.

⁷⁰ BRUNTERC'H, J.-P., «Les origines de la seigneurie de Clisson (XI^e-XIII^e siècle)» dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. LXXXII, 2004, p. 15, 16 (note 4) et 17 (note 9). *Cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, publié par MAÎTRE, L. et BERTHOU, P. de, Paris-Rennes, 1896, n° LXXXVI et LXXVIII.

GUILLOTTEL, H., *Les actes des ducs de Bretagne...*, acte 77, p. 262 : témoin d'une donation faite en 1076 par l'évêque Quiriac, frère du comte Hoël, à Sainte-Croix de Quimperlé, *Harscoidus episcopi praefectus*.

Nantais, désigné comme *praefectus* ou *praepositus* de l'évêque, et souvent dans l'entourage d'Alain IV. En 1104, il figure comme témoin en même temps qu'Alanus de Madone à la donation d'églises du Nantais à Saint-Florent-de-Saumur, dont celle toute proche de Saint-Julien de-Vouvantes⁷¹. On doit noter que c'est à peu près à cette époque que les deux hommes contestent la donation de la forêt de *Puteus Arlesii*. En 1105, c'est dans la demeure nantaise de Harscoët de Saint-Pierre que se déroule une transaction relative à Saint-Médard de Doulon⁷². Le 19 mars 1108, une charte falsifiée de l'abbaye de Redon le montre encore dans l'entourage direct du comte Alain, qui lui donne un cheval ; il est alors désigné comme noble chevalier et relevant de l'église Saint-Pierre de Nantes⁷³. Sa fonction auprès de l'évêque est encore renforcée par le fait qu'il est l'époux de la sœur de l'archidiacre Rivallon⁷⁴. C'est encore lui qui, par deux fois, témoigne entre 1110 et 1112 auprès du comte Alain à Nantes, d'abord pour la donation de Sainte-Croix à Marmoutier⁷⁵, la seconde pour un jugement relatif à cette même donation, à la suite de Brient seigneur de Châteaubriant⁷⁶.

Ce Harscoët prévôt ou préfet de l'évêque – c'est-à-dire administrateur des biens matériels du diocèse⁷⁷ – avait-il des liens ou des intérêts dans le secteur de la forêt Domnaiche ? Oui, si forêt de Domnaiche = forêt de *Puzardes* puisque c'est près et dans cette dernière qu'entre 1110 et 1112, il a reçu de Marmoutier un fief et des droits. Le précieux cartulaire de La Roë fournit à la question une réponse décisive à nos yeux. En effet, peu d'années après la contestation de la donation de la *foresta de Puteus Arlesii*, entre 1116 et 1123, on relève qu'un homme bien implanté aux abords de Domnaiche, porte le nom tout à fait inhabituel de *Praefectus* : ce *Robertus Praefectus* est oncle de plusieurs chevaliers et chevalier lui-

⁷¹ MARCHEGAY, P., «Chartes nantaises du monastère de Saint-Florent-près-Saumur, de 1070 environ à 1186», ... p. 74. N° 4 (1^{er} mars 1104) ; parmi les témoins dominant les hommes du Castelbriantais : *Wilelmus de Beria, Brientus filius Gaufridi, Rivallonius filius Archoidi, Alanus de Madone, Ascoidus de Sancto Petro, Pipinius de Radisio*...

⁷² GUILLOTTEL, H., *Les actes des ducs de Bretagne*..., acte 107, p. 333 : *in domo Ascoidii de Sancto Petro*.

⁷³ *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*..., 164 r° et v°, (19 mai 1108) : *miles Harscuidus nomine de Sancto Petro namnetensi cum comite venerat [...] et comes Harscuido de Sancto Petro ilico tribuit*.

⁷⁴ BRUNTERC'H, J.-P., «Les origines de la seigneurie de Clisson (XI^e-XIII^e siècle)»..., p. 17 (note 9).

⁷⁵ GUILLOTTEL, H., *Les actes des ducs de Bretagne*..., acte 113, p. 356 : *Harscodio de Sancto-Petro*.

⁷⁶ GUILLOTTEL, H., *Les actes des ducs de Bretagne*..., acte 114, p. 359 : *Arscodius de Sancto-Petro*.

⁷⁷ Pour Du Cange *praefectus* ou *praepositus* désigne une dignité de l'église cathédrale. Il donne la formule du serment que prête le prévôt de la cathédrale de Tours dans laquelle sont énumérés tous les biens et revenus qui relèvent de sa prévôté : *terris, nemoribus, redditibus, censibus, decimis, terragiis, oblationibus, aquis, pratis, pascuagiis*. (DU CANGE, Dom Charles Dufresne, *Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis*, Paris, 1733, t. VI, p. 462).

même ; il détient des terres près de la forêt Domnaiche, qu'il donne alors au prieuré du *Breil Ingaut* ; il possède encore une chapelle dédiée à saint Eude, avec terres et prés, qu'il concède aussi ; plus intrigant et décisif encore, peu après, on cite alors aux environs un *feodum Prefectorum de Capella* un fief des Préfets de la Chapelle ainsi que des *molendini Prefectorum*, des moulins des Préfets⁷⁸. Le contexte et les lieux nommés ne peuvent prêter à confusion : la donation est faite au prieuré du *Breil Ingaut* (aujourd'hui Briangault, commune de Sion-les-Mines) et *Capella* désigne le lieu-dit la Chapelle à 1,5 km de là (commune de Saint-Aubins-Châteaux). La pancarte révèle ainsi qu'il existe en cet endroit un fief dit des Préfets ; celui-ci comprend des terres et des moulins forcément installés sur la Chère qui coule à 250 m au nord de la Chapelle. Plusieurs chevaliers, dont un *Robertus* nommé *Prefectus*, détiennent des droits sur ce fief. Alors, que ferait là, en ce début du XIII^e siècle, un fief des préfets ? Sinon attester que les préfets des évêques précédents y possédaient des biens et des droits. On pourrait alors penser que ce fief serait celui que Marmoutier donne à Harscouët de Saint-Pierre entre 1110 et 1112. Mais le fait que le fief soit désigné comme celui des préfets indique un état de fait déjà officialisé depuis plusieurs générations de préfets. Son appellation témoigne donc de droits remontant à une époque antérieure à *Harscuidus praefectus episcopi*. Quant à *Robertus*, s'il porte le nom de *Prefectus*, c'est peut-être qu'il est un proche, voire un héritier, de *Harscuidus*, ou plus simplement qu'il assumait une tâche sur le fief pour le compte du préfet.

Une mention du Livre des ostz, postérieure de deux siècles, pourrait bien rappeler ce lien entre Harscouët de Saint-Pierre issu de la famille de Rais et le secteur de la forêt Domnaiche : le seigneur de Syon, Guillaume II «reconnut que il doit (au duc) X sous d'ost de chacune mesure de terre de sa terre de Frossay», tandis que Monsour Geoffroy de Syon, peut-être le fils du précédent, reconnaît lui devoir «le quart d'un chevalier d'ost pour ce quil tient en Saint Père en Rays⁷⁹». Ne serait-ce pas là le signe de relations

⁷⁸ *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame-de-La-Roë* publié par M. HAMON-JUGNET, Thèse de l'École des Chartes, 1972, acte 61 (L VIII) : *Hanc elemosinam adcreverunt milites Brienti Bovis [...] scilicet Cavallen filius Jarnigonis, Robertus Prefectus, Osmunt frater ejus, Jarnigonus Mois.*

Preterea Venicia, mater Brienti Bovos dedit se Deo et ecclesie Sancte Marie de Rota ad faciendam se monacham in loco Brel Ingaudi ibique aliquandiu vixit et in vita sua se Deo et abbacie de Rota reddidit honorifice sepulta est hec sunt dona que ipsa secum reddidit scilicet decima feodi Prefectorum de Capella et decima de Blochaie [...]

Preterea Osmundus et Robertus Prefecti cum suis sociis dederunt abbacie de Rota capellam Sabcti Eudonis cum herbergamento et terra et prato.

Daniel filius Roald i[...] suam partem molendini Prefectorum...

⁷⁹ MORVAN, F., «Le Livre des ostz (1294). Un éclairage sur les rapports du duc avec la noblesse bretonne à la fin du XIII^e siècle», dans KERHERVÉ, J., *Noblesses de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, PUR-ICB, 1999, pièce justificative, p. 76.

anciennes étroites et sans doute matrimoniales, tissées entre la famille de Sion et celle de Rays, fin XI^e ou début XII^e siècle ?

Tout amène à conclure qu'au début du XII^e siècle, Harscouët de Saint-Pierre alias *Harscuidus praefectus* détenait des intérêts et des biens dans le pays de Sion, et donc sur la forêt de Domnaiche. Proche de l'évêque, amené par sa fonction à gérer les biens épiscopaux, peut-être a-t-il profité de son poste pour se tailler ou se faire donner un fief, en même temps que d'autres *militēs*. Mais on a vu que le contexte laisse penser que ce fief est plus ancien et que son attribution au préfet résulte donc d'une donation ou d'une appropriation nettement plus ancienne. Le fait que ni Lusanger, ni Sion, ni Saint-Aubin ne soient cités dans le précepte énumérant les biens de l'évêché de Nantes autour de 900⁸⁰ peut plaider en ce sens. C'est en tout cas en se fondant sur le droit de ce fief qu'entre 1104 et 1107, Harscoët conteste la donation de la forêt faite par le comte Alain à Marmoutier. Sa motivation et celle de Alain de Moisdon était qualifiée de diabolique dans la charte ; en réalité, elle avait beaucoup plus à voir avec la défense de biens et de droits reçus ou usurpés au nord du Nantais, et issus d'une façon ou d'une autre de la mense épiscopale. Ce Harscouët a-t-il à voir avec le fer ? Rien ne le dit explicitement dans les textes. Mais cela n'a rien pour étonner, car comme on va le voir aux chapitres suivants, aucune mention de forge n'est formulée dans la région étudiée avant la fin du XII^e siècle. Cependant, dans la description du fief que lui donne Marmoutier, un mot retient l'attention : celui de *furnus*, pour lequel est donné un droit d'affouage dans la forêt. Sans doute, *furnus*⁸¹ au Moyen Âge signifie-t-il souvent four à pain. Cependant, au I^{er} siècle, Vitruve emploie *furnus* et *fornax* dans l'acception de fourneau métallurgique⁸². Le mot s'est transmis dans ce sens au Moyen Âge, avant de se franciser en *fournel*⁸³, *four-*

⁸⁰ Pour la datation des sources carolingiennes qui ont servi à rédiger le diplôme de 1123 et la liste des biens de l'Église de Nantes qui y sont énumérés : BRUNTERC'H, J.-P., « Puissance temporelle et pouvoir diocésain des évêques de Nantes entre 936 et 1049 », ... p. 31-41.

⁸¹ Du Cange donne *furnus* = charge explosive contre les murailles (Du CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Paris, Firmin Didot, 1840, III, p. 175). Pour Godefroy *furnus* peut être le fourneau à fondre la monnaie, mais surtout le four à pain (GODEFROY, F., *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, Paris, 1881, rééd., 4, p. 89). Niermeyer lui donne le sens de *furnarium* = fournil et parfois d'étuve (NIERMEYER, J.-F., *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leiden, E.J. Brill, 1954 à 1976, p. 458).

⁸² VITRUVÉ, *De architectura libri decem. Hae glaebae, cum collectae sunt, in officina propter umoris plenitatem coiciuntur in fornacem, ut interarescant, et is qui ex his ab ignis vapore fumus suscitatur, cum resedit in solum furni, invenitur esse argentum vivum*, Capitulum VIII.

⁸³ Ainsi, en 1205 et 1309 est cité en Normandie à La Goulafrière le « *campus de fornellis* » (ARNOUX, M., 1993, *Mineurs, fêrons et maîtres de forge...*, p. 101). Le mot demeure cependant rare dans les textes médiévaux, souvent vagues, et qui emploient plutôt le terme général de forge (*fabrica* ou *forgia*). Quand arrive le XVI^e siècle, le temps des grosses forges et des textes plus prolixes, le mot fourneau est couramment employé, très certainement dans le prolongement de son usage médiéval (BELHOSTE, J.-F., BOUVET, J.-P., ÉRAUD, D., MAYNARD, D. de, ROBINEAU, E., *La métallurgie du Maine...*, p. 61-63). Rare dans les textes médiévaux, notons qu'il l'est tout autant dans la toponymie.

neau. Au XVII^e siècle, Furetière en recueille d'ailleurs les sens très précis de fourneau de forge ou de fourneau de charbonnier⁸⁴. Les contextes géologique et archéologique de la forêt de Domnaiche incitent fortement à retenir ces dernières acceptions.

Pour parachever cette étude de la forêt de *Puteus Arlesii* alias forêt de Domnaiche, il reste à démontrer que le fer n'était pas étranger à l'intérêt qu'on lui portait. Ce massif aujourd'hui réduit à 600 hectares, ainsi que ses environs, ont livré de nombreuses traces d'extraction et de sidérurgie anciennes. Ainsi, sur Lusanger, plusieurs excavations ferrifères se voient dans le canton de forêt bien nommé de la Bauche-des-Mines ; en général, les amas de scories y sont ou y étaient nombreux ; on en voyait aussi au sud de la commune, dans les bois près de la Bruère et de la Basse-Bruère, à l'est de l'étang de Fondelueu, aujourd'hui asséché, et à la Chaussée. Sur la commune voisine de Saint-Vincent-des-Landes, dans le bois de Quimper qui forme, sur 200 hectares, la corne sud-est de la forêt de Domnaiche, L. Davy a aussi vu de tels amas et il note que dans cette même commune, mais vers Louisfert, se trouve un quartier «des ferrons»⁸⁵. De manière générale, cette commune offre un très riche panorama des toponymes et microtoponymes révélateurs d'une activité métallurgique ancienne⁸⁶. Certes aucun des restes vus au XX^e siècle n'a été daté par des

⁸⁴ «Fourneaux de forge : sont de grands lieux perpétuellement allumés avec du charbon, où l'on fond le fer et les autres métaux.

Fourneau de charbonnier est un lieu qu'on creuse dans terre, où on y arrange quantité de moyen branchage en forme de pyramide ; puis on le couvre de terre ; et on y met le feu par une ouverture qu'on y laisse, où petit à petit le bois se convertit en charbon. Il n'est permis aux charbonniers de faire qu'un certain nombre de fourneaux quand on abat une forêt.» (FURETIÈRE, A., *Dictionnaire universel*, SNL, Le Robert, Paris, 1671-1978, t. II, art. fourneau). Fin XX^e siècle, nous avons recueilli ce dernier sens de fourneau près de forestiers, pour désigner les restes de charbonnières visibles en forêt. On emploie aussi le mot *fouée*, mais plus pour évoquer la charbonnière en cours de combustion.

⁸⁵ DAVY, L., *Étude des scories de forges anciennes éparses sur le sol de l'Anjou, de la Bretagne et de la Mayenne...*, p. 48. La vérification sur le cadastre de 1844 confirme pleinement l'observation de L. Davy : dans la section E, 19 parcelles se nomment bien «le féron» ou «la lande du féron» ; non loin, se voit une pièce des «ferrières» (E 1032) ; toutes sont alors en terres cultivées, signe que l'activité qui est à l'origine de leur désignation a pris fin depuis longtemps. Elles couvrent environ 25 hectares qui forment une excroissance à la pointe sud-est de la commune entre Louisfert et Issé. Cette disposition prouve bien que lors de la délimitation de ces paroisses, il existait là une entité particulière qu'il fallait respecter. Pour autant, on ne sait pas la date de ces délimitations à l'intérieur du Moyen Âge.

⁸⁶ En plus des Puizais, Harlais, «férons» et «ferrières» déjà cités, le cadastre de 1844 livre un lieu-dit la Minière environné de terres nommées les Fosses (E 525 à 532 et 649), plusieurs parcelles dites «forges aux feuves» (H 114 à 117 et 119 à 122) près de la rivière Le Cône, ou «la fewrais» (A 539 et 540 et 546 à 558) non loin du lieu-dit la Forêt. On y ajoutera encore nombre de parcelles nommées «feuges», qui rappellent des terrassements miniers anciens (en gallo, *feuger* = fouiller, fouir, retourner le sol ; la taupe ou le sanglier «*feugent*»).

fouilles, mais ils ont toutes les chances de dater d'avant la fin du Moyen Âge et l'installation des grandes forges, telle celle de la Hunaudière sur la commune voisine de Sion-les-Mines, soit au plus tard au début du XVII^e siècle⁸⁷. On constate ainsi que les données de terrain confortent celles fournies par la toponymie.

Les différentes voies explorées ont donc permis de mettre en lumière un riche contexte à la fois textuel, toponymique et archéologique qui amène à deux constats : d'une part le massif de Domnaiche a été fortement amputé au Moyen Âge central et sans doute avant⁸⁸, dans sa partie sud et sud-est, par des défrichements liés aux besoins en charbon de bois des bas-fourneaux ; d'autre part, la *foresta de Puteus Arlesii* et celle de Domnaiche ne font qu'une et leur histoire témoigne de donations, voire de spoliations commises au détriment de l'évêché de Nantes, au plus tard à la fin du XI^e siècle. Celles-ci sont indissociables de la mise en place du tissu des seigneuries et des fidélités dans ce secteur.

Du XII^e au XV^e siècle, des établissements monastiques acteurs ou rentiers ?

Tentons de mesurer maintenant la place qu'ont tenu les ordres monastiques dans la métallurgie depuis leur grand essor jusqu'à la fin du Moyen Âge. Il a été dit en introduction comment des études récentes ont mis au devant de la scène le rôle important qu'ont tenu les Cisterciens en matière de mise en valeur, aménagements hydrauliques et sidérurgie en particulier, les deux pouvant être liés. Qu'en est-il ici, loin de la Bourgogne et de la Champagne, dans les sources régionales, celles des textes et celles du terrain ?

Les Cisterciens en Bretagne ont été étudiés par A. Dufief⁸⁹. Cette thèse date d'avant les grandes recherches sur la place de l'ordre dans la métallurgie en Bourgogne et Champagne. Pour autant, il n'en demeure

⁸⁷ BELHOSTE, J.-F. et MAHEUX, H., *Les forges du Pays de Châteaubriant*, Cahier de l'inventaire 3, 1984, p. 278, note 68 : la première certitude remonte en fait à 1636, où Galais Belot est explicitement qualifié de maître de forges de La Hunaudière (registres paroissiaux).

⁸⁸ Sur Lusanger, on connaît pour 835 une mention d'une villa *Isartius* (*Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, Association des Amis des Archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, f. 114 v^o, 6-7 : *in condita lubiacense in villa nuncupante Isartius [...] Actum in domo Alano* (Domalain)). Ce nom s'est formé sur la latin *exsartum* = essart, et témoigne donc de défrichements antérieurs à 835.

⁸⁹ DUFIEF, A., *Les Cisterciens en Bretagne, XII^e-XIII^e siècles*, PUR, 1997. Édition de la thèse soutenue en 1978 à l'Université de Rennes 2.

pas moins que le dépouillement des sources – certes pauvres pour la Bretagne – nuance fortement l'idée selon laquelle ces religieux auraient tenu partout un rôle moteur et majeur dans l'essor du XII^e siècle. Ainsi les défrichements si souvent allégués n'apparaissent que rarement, les aménagements hydrauliques, cités pour Buzay ou La Vieuville, demeurent relativement limités⁹⁰. Quant au fer, il n'apparaît jamais dans les sources recensées, en particulier dans les donations initiales qui auraient pu en faire état : on pense pour la région étudiée ici à Melleraye et aux forêts voisines d'Ancenis, de Vioreau et de l'Arche. Sans doute le faire-valoir direct auquel se livrent les Cisterciens lors des débuts peut-il nous priver ensuite de telles mentions. Mais par la suite, dès la fin du XII^e siècle, lorsqu'ils commencent à privilégier les revenus en rentes, voire en dîmes, jamais la fabrication ni le commerce du fer n'apparaissent. Et pourtant, la forêt d'Ancenis qui jouxte l'abbaye fut un haut lieu de la transformation du fer au Moyen Âge, les comptes de la châtelainie de la Poitevine étudiés par C. Herbaut et dont il sera fait état plus loin, en font foi. Une charte inédite, datée de 1283 et récemment retrouvée à l'abbaye, permet de savoir qu'à cette date, les moines de Melleray revendiquent devant la cour de Nantes un droit d'usage en bois d'œuvre dans cette forêt, précisément dans un canton nommé le Breil au feuivre ! Il s'agit sans doute de la partie ouest de la forêt, désignée sur le cadastre de 1838 comme Grand Bois de Melleray, entre le chemin Bernard et la route de La Meilleraye à Riaillé. Il est précisé qu'il s'agit du bois nécessaire à la fabrication de nombreux objets et outils tels maisons, portes, tonneaux, pressoirs, moulins, chaussées, pieux à vigne (?), charrettes, charrues, mais il n'est pas fait mention de forges ni de feuvres des moines ; la liste contient bien le terme «achauffe», mais aucun dictionnaire ancien ne le donne comme droit d'affouage de bas-fourneaux, et il doit désigner le bois de chauffage⁹¹. D'ailleurs, lorsqu'en 1447 l'abbé afféage une maison et son courtil à la Croix au Camus, à la lisière sud du même Grand Bois de Melleray, à seulement 1 km à l'est de l'abbaye, il est fait mention de

⁹⁰ DUFIEF, A., *Les Cisterciens...*, p. 114-117.

⁹¹ Les archives de l'abbaye sont en cours d'étude et de classement par le groupe de chercheurs de l'HIPPAC auquel nous participons. Nous avons eu le plaisir de trouver cette copie de la fin du Moyen Âge, début mai 2007 parmi les dossiers de l'abbaye. M. A. Gallicé en a commencé la transcription définitive, mais on peut en donner l'essentiel : «...Gefroi seigneur d'Ancenis chevalier salut... en la court de Nantes .../... religieux de Meleray demandent usaige en nostre forest qui est appelee la foret d'Ancenis. C'est assavoir du Breil au feuivre jusques au chemin de la Bombois et de l'autre part du chemin Bernard jusques au chemin qui vat de la Melleraye jusques a la Poitevine en toutes lesdites chouses qui peuvent estre necessaires a ladite abbaie de Meleray et a quatre granges .../... c'est assavoir en maisons faire pressouers portes tonneaux mollins chaucees avignes achaufe charrettes charrues...»

l'assiette de la forge de ce lieu⁹² ; mais il ne s'agit que d'un confront et pas du tout d'une propriété des moines. Certes, l'abbaye de Melleray conserve-t-elle aujourd'hui un plan de son domaine proche sur lequel se voient des mentions de puits de mines ; mais le plan ne date que de 1827, peu après le retour des religieux d'Angleterre en 1817⁹³, et bien des faits ont pu interférer dans l'exploitation minière depuis le Moyen Âge. On pense à la création sur les terres mêmes de l'abbaye du haut-fourneau du Pas-Chevreur attestée en 1637 et qui relève d'une technologie alors tout à fait nouvelle, fondée sur le procédé indirect⁹⁴. Cependant, si cette activité nouvelle s'implanta en cet endroit, c'est que la mémoire de l'extraction du minerai et de sa réduction directe ne s'était pas perdue ; en 1637, des bas-fourneaux pouvaient fort bien continuer à fonctionner dans le voisinage : on possède en effet un tel témoignage en 1621 aux Salles en centre-Bretagne⁹⁵.

Pour la commune de La Meilleraye où se trouve cette abbaye, de très abondantes traces de bas-fourneaux sont connues au début du xx^e siècle grâce aux remarquables observations et notations de L. Davy⁹⁶. Il y signale un quartier du bourg nommé Le Noir en raison de la présence de scories, cendres et charbon et mentionne le lieu limitrophe du Châtelier. Il faut dire qu'il était alors de mode de voir dans ces toponymes des retranchements antiques à fonction sidérurgique⁹⁷. Les descriptions des jardiniers lui per-

⁹² 1447.11.02 : «Afféagement d'une maison, herbergement, courtil, rües et issües, comme se poursuivoient ô ses appartenances, siz à la Crouez au Camus entre le chemin comme l'on vas de la Grange de la Melleraye à Auverné, la maison et courtil Colin Poitiers, le chemin comme l'on vas de Melleraye à la Poethevinière et l'assiette de la forge du dit lieu de la Croix au Camus d'une et d'autres parties. Fait par Jehan abbé du Moustier et abbaie de Notre-Dame de Melleraye en le couvent du dit lieu, à Colinet Poitiers et Jehanne sa femme...» Archives de l'abbaye de Melleray.

⁹³ *A general map of the landes property of Melleray, abbey La Trappe*, bibliothèque de l'abbaye. Les parcelles concernées se trouvent dans la *Northern farm*. Elles portent les lettres f, g, h qui sont désignées en légende comme *the iron-mines pits*.

⁹⁴ BELHOSTE, J.-F. et MAHEUX, H., *Les forges du Pays de Châteaubriant...*, p. 63. Trois associés prennent à ferme un lieu «pour faire construire des forges». Il n'en reste rien, sinon la chaussée de l'étang qui les alimentait. Il est très probable que cet étang préexistait à la prise de ferme et même qu'il en fut la cause.

⁹⁵ BELHOSTE, J.-F. et MAHEUX, H., *Les forges du Pays de Châteaubriant...*, p. 55.

⁹⁶ DAVY, L., *Étude des scories de forges anciennes...*, p. 56-59, fig. 5, 6 et 7.

⁹⁷ Il fait rapidement référence à L. Maître mais sans trop y accorder de crédit (p. 45, à propos du Châtelier d'Erbray : «M. L. Maître croit qu'il y a une relation entre l'origine de cette forteresse et celle des scories»). Les esprits étant à l'époque très préoccupés par les problèmes militaires franco-allemands, L. Maître élaborait en effet une lourde théorie – on pourrait ici parler de forgerie – des ateliers métallurgiques anciens installés dans des retranchements. Théorie sans doute quelquefois fondée, en particulier dans les régions ferrifères, mais construite à partir de rares exemples abusivement extrapolés. On pense en particulier au châ-

mettent de parler de substructions de fourneaux ronds. D'ailleurs, en 1907, il y fait enlever 4 500 tonnes de scories et, à cette occasion, il peut dessiner un bas-fourneau de 1,20 m de diamètre, avec ouverture de coulée et orifice de soufflerie. Il indique que les traces d'anciennes forges sont très nombreuses dans la commune : près de Rouillon, au Fouy, près d'excavations anciennes – comme le nom du lieu l'indique – et dans le bois de la Foi, au nord de la forêt d'Arche entre La Tonnerie et Cuffat, près des Bauches, près du Buisson – où il signale une tuyère de soufflet – à Monpiron, au Teil, en plusieurs lieux de la forêt de Vioreau, et à La Fontaine-Fermée. Dans ce dernier cas, il indique que le tas de scories a livré des poteries vernissées vertes qu'il pense gallo-romaines, mais que l'on peut dire aujourd'hui plutôt médiévales ou tardo-médiévales. Ses travaux dans les communes environnantes de Joué, Abbaretz et Nozay lui ont permis d'observer parmi les scories des tuiles à rebords qu'il attribue à juste titre à l'époque romaine. Cependant, en raison de l'état de la connaissance de l'époque, il attribue par erreur certains objets provenant du Maire en Abbaretz aux Celtes : le vase qu'il montre est médiéval, tout comme la bouterolle de cuivre d'un poignard, tandis que le moule à rouelles⁹⁸ – en réalité des fusaioles – peut même être moderne.

En définitive, rien ne permet donc d'attribuer les importantes traces de métallurgie ancienne vues à La Meilleraye dans leur totalité aux Gallo-Romains et encore moins aux Cisterciens de Melleray. Mais si, malgré le

telier d'Erbray près de Châteaubriant, indiscutablement occupé pendant l'Antiquité, mais aussi à d'autres époques : les coffres de schiste peuvent être des sépultures du haut Moyen Âge et la butte, une motte des XI^e-XII^e siècles (encore que la position verticale des premiers soit quelque peu surprenante et que la seconde soit absente sur le cadastre napoléonien). Il en fit cependant un véritable prototype (MAÎTRE L., *Les villes disparues des Namnètes*, I, 1893, p. 279-283, et «Géographie industrielle de la Basse-Loire. Les forges et ateliers fortifiés», *Revue archéologique*, 9, 1919, p. 255). Bien que ce modèle soit encore cité et fasse parfois encore autorité, il faut l'écarter comme tout à fait dépassé. Les prospections menées partout montrent que les restes de scories se trouvent le plus souvent en plat pays et hors de toute fortification. Enfin, sur le plan toponymique, le terme de Châtelier, certainement d'origine médiévale, voire parfois postérieure, est attaché en tous lieux de l'Ouest à des retranchements de toutes époques, et qui ne fournissent que rarement des preuves du travail du fer : nous avons sondé deux enceintes arasées, dans une parcelle de ce nom à Congrier (Mayenne), l'une était gauloise et l'autre du haut Moyen Âge, fouillé une autre du même nom en forêt de La Guerche (Ille-et-Vilaine), Ligne Anne, qui s'est révélée dater de la Tène finale et du gallo-romain, et on n'en finirait pas de citer les lieux-dits ou microtoponymes *Châtelier* désignant des retranchements du Moyen Âge. Le terme forgé au Moyen Âge sur *chastel* est sans doute la forme populaire de *castellum*/château ou plutôt de *castellare*/rempart (ANGOT, A., *Dictionnaire*..., t. I, p. 605). Dans les siècles passés, depuis le Moyen Âge, l'imaginaire populaire n'a cessé d'être marqué par le château et ce qu'il représentait. C'est pour cela qu'en langage populaire *châtelier* était employé pour désigner des retranchements de terre, même modestes, dont on ignorait l'origine, mais que l'on attribuait au temps et à la sphère du château. Bien sûr, le mot n'impliquait alors aucune connotation sidérurgique.

⁹⁸ DAVY, L., *Étude des scories de forges anciennes*..., p. 64 à 67.

silence des textes, ils y ont réellement participé, ils n'ont pas été les seuls et ils ne l'ont fait que parmi d'autres acteurs antérieurs, contemporains et postérieurs.

Écartons aussi le cas de l'ordre de Grandmont. Celui-ci est présent dans la région à la fin du XIII^e siècle d'abord sur la commune de Ballots (Mayenne) à partir d'une donation faite sur leur forêt, par les seigneurs de Craon, en 1196⁹⁹. En ce lieu, ils reçoivent des droits forestiers, défrichent une grande ellipse, établissent des moulins et pratiquent l'élevage, mais rien n'indique qu'ils se soient intéressés à la métallurgie du fer. Il en est de même pour le prieuré fondé conjointement par les seigneurs de Châteaubriant et de La Guerche-Pouancé à la Primaudière en Juigné (Loire-Atlantique) en 1207¹⁰⁰. Malgré l'environnement de la forêt de Juigné où ils reçoivent plein droit d'usage, malgré la présence de fortes ressources du sous-sol, là encore on ne relève aucune trace d'intérêt pour le fer.

Nous n'évoquerons que rapidement le cas d'une autre abbaye cistercienne proche, mais un peu au nord de la région que nous étudions. Il s'agit de Clermont (Mayenne) fondée entre Laval et Vitré vers 1152 par Gui V de Laval¹⁰¹. La documentation relative aux premiers temps de cet établissement ne nous est connue que par des fragments épars mais que complètent quelques pièces plus tardives¹⁰². Jamais il n'y est fait état de forge ou de fer. En revanche, les mentions d'étangs et de moulins y sont relativement nombreuses, cinq à la fin du XIII^e siècle et l'étude qui a été menée sur tout le bassin hydrographique du Vicoin montre un aménagement systématique, sous la forme d'étangs installés en cascade sur le chevelu des affluents¹⁰³. Certains des moulins qu'ils actionnent sont dits «blaterets» ou «foulerets»¹⁰⁴. Dans le deuxième cas, tout comme dans celui des moulins à tan, cela implique forcément la maîtrise d'un système élaboré et

⁹⁹ «Cartulaire de l'abbaye de la Haye aux Bonshommes de Craon suivi de l'obituaire des Bonshommes de Craon» publié par Farcy, P. de, *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1905, acte 1 (1196).

¹⁰⁰ Dom MORICE, *Preuves*, I, col. 809.

¹⁰¹ ANGOT, A., *Dictionnaire...*, t. I, p. 675.

¹⁰² Voir CHOLLET, S., *Politique territoriale des seigneurs de Laval sur la marche Bretagne-Maine (XI^e-XIII^e siècle)*, Mémoire de maîtrise d'Histoire et Archéologie, Rennes 2, 2003, 2 vol., vol. 1, p. 109. Registre terrier de l'abbaye de Clermont, (1689-1690), Arch. dép. Mayenne, 1 Mi 226.

¹⁰³ CHOLLET, S., *Politique territoriale des seigneurs de Laval...*, vol. I, p. 138-142 et vol. II, fig. 39 et 40.

¹⁰⁴ En 1205, il est fait état de moulins à blé et foulerets : *decimam molendinorum nostrorum de stagno Oliveti : scilicet de blateretz et de follerets*. CHOLLET S., *Politique territoriale des seigneurs de Laval...*, p. 141.

nouveau de transformation de la force rotative en force alternative, afin d'actionner des maillets de bois ; en effet, que ce soit pour réduire l'écorce de chêne en poudre à tanner les cuirs ou fouler et feutrer les tissus de laine, dès le XII^e siècle, on a recours un peu partout à des moulins munis d'un arbre à cames qui actionnent des batteries de maillets de bois¹⁰⁵. Ce système est peut-être présent à Carcraon près de La Guerche en 1206, il l'est sans aucun doute à Châteaubriant en 1383¹⁰⁶. Pour autant, pas plus autour de Clermont que dans le pays de Châteaubriant¹⁰⁷, si riche en fer, aucun de ces moulins n'est jamais désigné comme martinet à battre le fer, contrairement à la Bourgogne où ils apparaissent dès 1135¹⁰⁸, ou même au midi de France, à la même époque¹⁰⁹. La technologie est bien présente, mais on ne l'applique pas au fer.

Et pourtant, à Clermont, on se trouve là encore dans une région aux fortes potentialités en matière de fer. Des prospections récentes ont été faites dans tout ce secteur forestier de La Gravelle révélant nombre de sites d'extraction et surtout une trentaine de restes de forges anciennes. La typologie des déchets montre une majorité de scories à cordons denses classiques qui peuvent relever aussi bien de l'Antiquité que du Moyen Âge ; mais on a aussi trouvé dans le même secteur des blocs de scories piégées correspondant à un processus antérieur connu dès la Tène ancienne¹¹⁰. De sorte que, là encore, rien, hormis la contiguïté, ne permet de rapprocher

¹⁰⁵ RIVALS, C., *Le moulin et le meunier, une technique et un métier*, Empreinte éditions, sans date [2000 ou après]. Le moulin à tan utilise la meule ou les maillets (p. 72). En revanche, les moulins à foulons utilisent toujours les maillets (p. 71). Quant au martinet s'il utilise aussi l'arbre à cames, c'est pour actionner seulement un ou deux lourds marteaux de métal, afin de battre la loupe de fer. Il apparaîtrait en 1151 en Catalogne, puis certainement en Champagne, Dauphiné et Massif central au XIII^e siècle. Le même système est utilisé pour actionner les soufflets vers le XIV^e siècle (p. 70).

¹⁰⁶ Dom MORICE, *Preuves*, t. I, 805, fondation de la collégiale de La Guerche en 1206, par Guillaume III : ... *decimam molendini ad tannum*... Le compte de la châtellenie de Châteaubriant de 1383 précise que la réfection d'un moulin à tan porte, entre autres, sur les *mailz* (marteaux ou maillets) et les *vreges* (verges = barres de fer, sans doute nécessaires au mécanisme). «A Guillaume Manen, charpentier par convention fait o lui pour fere au moulin à tan de Chasteaubriand une roe garnie, une arbre, leurs mailz et vreges» (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2101. Rentes de la châtellenie de Chasteaubriand de l'an 1383).

¹⁰⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2101 : «... moulin folerez à Quenoal (Bain) [...] moulin follerez de la Rivière».

¹⁰⁸ VERNA, C., *Les mines et les forges des Cisterciens en Champagne méridionale et en Bourgogne du Nord*, Vulcain, A.E.D.E.H., 1995, p. 52-54.

¹⁰⁹ VERNA-NAVARRÉ, C., Esquisse d'une histoire des mines et de la métallurgie monastiques dans les Pyrénées (IX^e-première moitié du XVI^e siècle), BENOÎT, P. et CAILLEAUX, D., *Mines et métallurgie dans la France médiévale...*, p. 45-58, note 22.

¹¹⁰ HUBERT, M., «La métallurgie ancienne en Mayenne : recherche autour de La Gravelle», *La Mayenne : archéologie, histoire*, n° 28, 2005, p. 276-289.

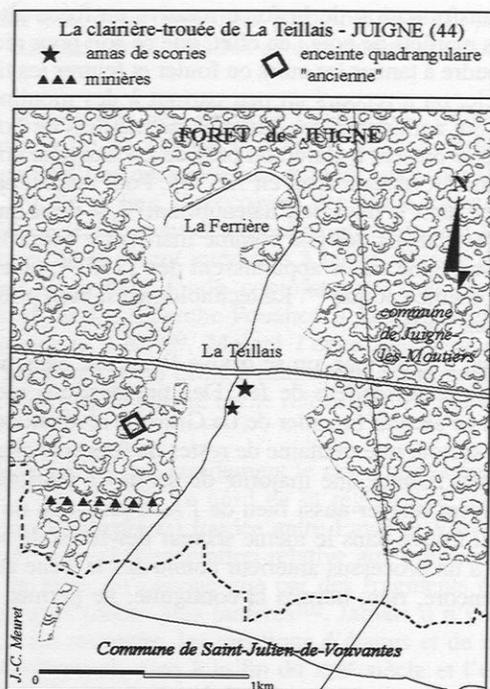


Figure 7

Cisterciens et bas-fourneaux. D'ailleurs, si l'on suppose une plus forte production de fer à cette époque, on doit d'abord se tourner vers les seigneurs de Laval, détenteurs des forêts du secteur : c'est à La Gravelle qu'ils développèrent un important pôle de peuplement comprenant leur château et deux bourgs. Alors pourquoi ne se seraient-ils pas aussi intéressés au fer ?

C'est d'abord dans l'orbite des seigneurs de Châteaubriant que se rencontrent des mentions de forges données aux établissements monastiques.

Le cas de la forge donnée aux religieuses de Saint-Malo-de-Teillay, par les seigneurs de Châteaubriant, a été étudié par C. Herbault¹¹¹. On ne sait pas exactement à quelle date du XII^e siècle fut fondé ce prieuré de

¹¹¹ HERBAUT, C., «À propos de certaines dotations de monastères, aux XII^e et XIII^e siècles, par les seigneurs de la région de Châteaubriant (Loire-Atlantique)», dans BENOÎT, P. et CAILLEAUX, D., *Moines et métallurgie dans la France médiévale*, A.E.D.E.H., Picard, 1991, p. 59-71.

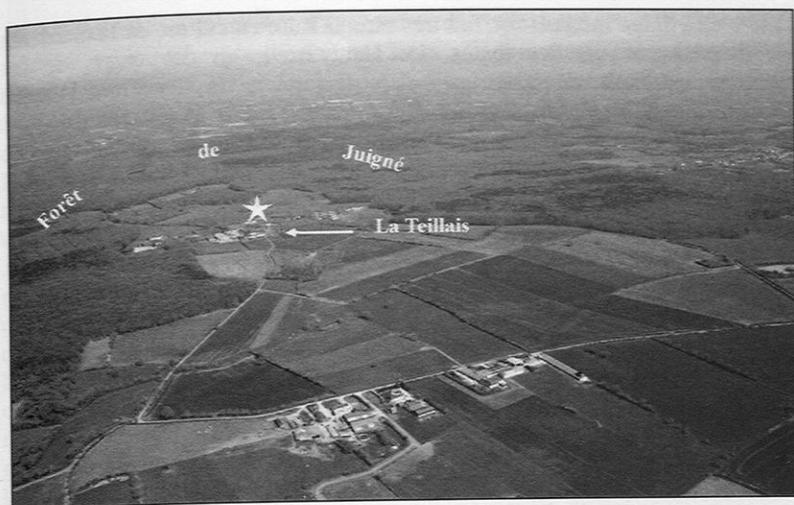


Figure 8 – La trouée-clairière de La Teillais
Juigné-les-Moutiers (Loire-Atlantique).
(Cliché J.-C. Meuret).

femmes dépendant de l'abbaye Saint-Sulpice-la-Forêt, en lisière nord de la forêt de Teillay. Il n'en reste rien sinon des noms de lieux proches du bourg de Teillay, Saint-Malo et la Croix de l'Abbaye. On ignore aussi la date de la donation de la forge ; celle-ci apparaît le 8 septembre 1224 dans un acte où Geoffroy de Châteaubriant demande à la prieure Mabile de transporter cette forge en forêt de Juigné, en même temps que les siennes, pendant l'espace d'un an, en raison de la diminution de la forêt¹¹². Il est probable que les forges déplacées depuis Teillay s'installèrent au sud de la forêt de Juigné en un lieu qui se nomme justement la Teillais. Cet endroit mérite qu'on lui consacre quelques lignes tant il illustre de manière emblématique le sujet de cette étude. Il est aujourd'hui marqué par une profonde clairière qui s'enfonce de 1,5 km dans la forêt et sur 125 ha (fig. 7 et 8). Au début du xx^e siècle, un amas de scories anciennes évalué à 3 000 tonnes était

¹¹² ANGER, P., «Cartulaire de l'abbaye Saint-Sulpice-la-Forêt», *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXVII, 1907, (1^{re} partie), p. 21, charte n° 103 (1224) : *Noverit universitas nostra quod cum concessissemus prioratui sancti Maclovii de Telleio quandam fabricam habendam in foresta de Telleio, nos propter ejusdem foreste minorationem devitandam rogavimus dominam M., abbatissam sancti Sulpicii et conventum ejusdem loci et conventum predicti prioratus, ut eandem fabricam in forestam nostram de Juigneio cum nostris fabricis transferrent ibi per spatium unius anni commoraturam.../...eadem fabrica cum pertinenciis...*

visible au village même¹¹³ et, fait très rare, la mise en culture de la clairière est documentée par les textes. Le Haut Breil, un des écarts de la clairière, apparaît en 1262 : dans le testament de Geoffroy IV de Châteaubriant, il est fait état de la somme de 1 000 livres que lui doit Geoffroy III de La Guerche pour le Haut Breil en forêt de Juigné. Si la transcription est juste, c'est une somme énorme¹¹⁴. Le testament ne donne pas de détail sur l'origine de cette dette sinon qu'elle porte sur le Haut Breil. S'agit-il d'un contentieux financier lié aux forges de la forêt de Juigné ? La chose est possible car on sait qu'en 1237, la forêt faisait l'objet d'une exploitation co-seigneuriale entre La Guerche et Châteaubriant, dans un rapport de profit de 1 à 3 ; il y a avait là une source évidente de litige. Mais on ne sait rien de l'aspect des lieux en 1262 : est-ce encore un vrai breuil ou est-ce que la forêt a été entamée ? En revanche, vers 1440, le paysage a bien changé ; 65 «nouvelles baillées» y sont afféagées soit probablement l'ensemble de la clairière, et des herbègements existent sur les «nouvelles prises»¹¹⁵. Cela prouve donc qu'en deux siècles, l'activité des forges avait peu à peu abouti à la dégradation de ce canton de forêt, tant en raison de l'extraction du minerai que de la production de charbon de bois, à la création de vagues, à leur mise en culture et, enfin, à la fixation de plusieurs familles¹¹⁶. Parmi celles-ci, celle des Loizeau apparaît dès le xv^e siècle à la tête des forges et acquiert de nombreuses terres, au point de fournir un sieur de La Teillais¹¹⁷. On observe donc ici que le fer a provoqué et accompagné un véritable défriche-

¹¹³ Voir carte des sites d'exploitation métallurgique de la forêt de Juigné par J.-Y. TINEVEZ, réalisée à partir des données de L. Davy mais aussi d'une prospection systématique (BELHOSTE, J.-F. et MAHEUX, H., *Les forges du Pays de Châteaubriant...*, p. 22).

¹¹⁴ «...& veut que mille liures que lui devoit Geffroy de Pouécé à cause du haut Broil de la forest de Juigné, soient employées à l'exécution de son testament...» (DU PAZ, A., *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris, 1619, p. 17). Cependant, le testament de Geoffroy III de Pouancé (seigneur de La Guerche Pouancé) en date de 1263, ne fait état que de 100 livres de dette envers le seigneur de Châteaubriant ; en revanche, il montre que La Guerche possède des droits sur la forêt et sur la paroisse de Juigné : *...domino de Castro Briencii, centum l....* *Dono eciam executoribus meis, si opus habent, potestam vendidi omne jus quod habeo in foresta de Juhagn... et in parrochia de Juhagn... et in coustuma de Chanceaus, si tamen omnia supradicta ad executionem testamenti mei et patris mei sufficere non valerent...* (*Cartulaire des sires de Rays*, publié par BLANCHARD, R., Archives historiques du Poitou, t. XXVIII, Poitiers, 1899, p. 112). Intoxication testamentaire ou erreur de copiste ? Qui croire ?

¹¹⁵ PACAULT, A., *La baronnie de Châteaubriant aux xvi^e et xvii^e siècles. Étude d'une campagne traditionnelle et d'une grande terre de la noblesse de cour*. Thèse, 4 vol., Paris-Sorbonne, 1992, p. 162, et notes 64-66.

¹¹⁶ A. Pacault observe que si les lieux actuels de la clairière figurent tous dans l'aveu de 1541 qui récapitule les baillées du xv^e siècle, deux ont déjà disparu au xix^e siècle, la Gasrellière et la Bourdinière (*ibid.*, p. 211, note 64).

¹¹⁷ BELHOSTE, J.-F. et MAHEUX, H., *Les forges du Pays de Châteaubriant...*, p. 55 et note 69.

ment médiéval au détriment d'un canton de forêt seigneuriale ; le phénomène se remarque en plusieurs autres lieux péri-forestiers qui seront présentés plus loin, mais qui ne bénéficient pas d'une même documentation écrite. Si l'on revient à la forge donnée à Saint-Sulpice en forêt de Teillay, on constate qu'elle apparaît encore en 1302 lorsque la dame de Châteaubriant, Isabelle de Machecoul et les exécuteurs testamentaires de son mari Geoffroy, restituent au prieuré la forge et ses dépendances ainsi que 10 sols sur la coutume et le fourneau de Teillay¹¹⁸. Dans les temps qui suivent, ainsi en 1463, 1531, 1537, plusieurs fois la forge doit cesser son activité pour les mêmes raisons qu'en 1224¹¹⁹. Mais à chaque fois le seigneur de Châteaubriant dédommage le prieuré en lui versant une rente compensatoire. On constate donc que si à l'origine, la forge a bien été concédée en pleine propriété à l'abbaye, elle fut très vite considérée comme une sorte de rente, en tout cas comme un revenu devant être garanti, au même titre que les autres donations seigneuriales. Il est difficile de mesurer dans quelle mesure les religieuses du début du XIII^e siècle ont matériellement investi dans cette forge, le seul détail perceptible tient dans la formule *unam fabricam cum pertinentiis ejusdem*, une forge et ses dépendances. On devine ainsi que, hormis l'équipe de fèvres qui la prennent à ferme, la forge comprend aussi un équipement minimal et mobile, sans doute constitué de soufflets, marteaux, enclumes, pinces et peut-être d'animaux et attelages nécessaires à son transport et à son fonctionnement. Il n'en demeure pas moins que son existence même relève en dernier ressort du seigneur pour la raison de son droit supérieur sur la forêt et sur l'affouage. D'autre part, on n'aura pas manqué de relever que dans le mandement de 1224, la forge du prieuré n'est qu'une parmi celles du seigneur de Châteaubriant, ce qui relativise la place des religieux dans cette activité ; celle-ci demeure pour l'essentiel entre les mains du seigneur.

Selon Du Paz, c'est encore à l'intérieur du même massif de Teillay, mais sur l'actuelle commune de Ruffigné, que Geoffroy IV de Châteaubriant fonde, en 1221, une chapelle dédiée à saint Martin¹²⁰. Dans son premier testament rédigé en 1262, il dote cet établissement de 50 livres de

¹¹⁸ ANGER, P., «Cartulaire de l'abbaye Saint-Sulpice-la-Forêt»..., t. XXXVII, 1907, (1^{re} partie), p. 123, acte 123 (1302).

¹¹⁹ HERBAUT, C., «À propos de certaines dotations de monastères...», p. 68.

¹²⁰ DU PAZ, A., *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris, 1619, p. 12 : «L'an 1221, ledit Geoffroy, *pietatis et pro salute animae suae et antecessorum suorum* fist bastir et construire une Chapelle à l'hoïeur de Dieu & de monsieur saint Martin à Teillay, & fonda une chapellenie qu'il dota de bons et suffisans revenus, pour entretenir le Chappelain qui la deseruiroit. C'est où maintenant est bastie l'Eglise du Couuent des Religieux de l'Ordre de saint François, qu'on appelle saint Martin de Teillay.»

rente à percevoir sur «la forge de Teillay»¹²¹. On ne sait pas grand-chose de cet établissement par la suite sinon qu'au début du XV^e siècle, les seigneurs de Châteaubriant y construisent un couvent que Robert de Dinan seigneur de Châteaubriant confie aux Franciscains en 1428¹²² ; mais il n'est plus fait mention de revenus sur la forge. Quoi qu'il en soit, la mention de 1262 ne manque pas d'intérêt, dans la mesure où elle montre que les religieux ne sont pas intéressés directement à la forge, mais seulement à la rente qu'elle leur garantit. La forge demeure pleine propriété du seigneur.

Le cas de la donation faite aux Trinitaires de Châteaubriant renvoie encore aux seigneurs de ce lieu. Selon Du Paz, c'est en août 1252 que Geoffroy IV, après avoir été fait prisonnier en Terre Sainte avec le roi Louis IX, puis libéré grâce à l'intervention de l'ordre de la Trinité pour la rédemption des captifs, fonde en manière de reconnaissance le prieuré des Trinitaires de Béré¹²³. Il leur attribue une rente de 200 livres à percevoir sur deux de ses forges installées en forêt de Juigné et en forêt de Teillay. C'est là un revenu énorme¹²⁴. Le testament qu'il rédige en 1262 confirme

¹²¹ On connaît le testament de Geoffroy IV publié par Dom Morice (*Preuves*, t. I, col. 985-986). Il y est dit que ce testament s'ajoute à un autre, rédigé à Vioreau : *non revocato tamen alio testamento quod feci apud Viorel, sed adjuncto*. Or, Du Paz donne la traduction française d'un testament du même Geoffroy. Il dit l'avoir vu de ses yeux, écrit en latin et scellé de 18 sceaux. Mais il porte la date du samedi avant la Nativité de la Vierge 1262, soit du début septembre. Celui que donne Dom Morice est daté de la Saint-Michel d'Anjou 1262, soit de la fin septembre. C'est donc une première version qu'a vue et transcrite Du Paz. Beaucoup des clauses et des témoins sont identiques, ce qui permet, *a priori*, d'écarter l'hypothèse d'une falsification. On y trouve un certain nombre de détails nouveaux et intéressants, dont les 50 livres prises sur la forge de Teillay : «Il legue à l'Eglise de saint Martin de Teilleu cinquante livres de rente, à estre prises sur la forge de Teillay» (DU PAZ, A., *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres...*, p. 17).

¹²² OGÉE, t. II, *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, Rennes 1843, Mayenne 1993, p. 692. Mention reprise par H. Martin (*Les ordres mendiants en Bretagne (vers 1320 - vers 1530)*, Klincksieck, Paris, 1975) qui cite aussi comme source Albert Le Grand.

¹²³ DU PAZ, A., *Histoire généalogique des plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris, Buon, 1619, p. 16 : «Ego Gaufridus de Castro-brientii, senior, miles, dominus Castri-brientii, ad honorem Dei et pro remedio animae meae, do in perpetuum elemosinam ad fundandum et construendum domum ad opus fratrum Ordinis sanctae Trinitatis in loco inferius nominando, ducentas libras reddituum percipiendarum et habendarum singulis annis à fratribus Deo ibidem servientibus supra duabus forgiis existentibus in forestis meis de Iuigneo et Teilleio, etc. ; pour la dotation duquel Prieuré il donne ausdits frères la somme de deux cents livres de rente, à estre prises & leuées sur deux forges qu'il avoit en ses forêts de Juigné & de Teilleu.»

¹²⁴ C'est ce que souligne M. Jones dans son étude comparative de trois testaments seigneuriaux de cette époque. Pour comparaison, en 1263, Geoffroy III (ou IV) de La Guerche réserve 500 livres pour payer les frais de pèlerinage de deux chevaliers en Terre sainte (JONES, M., «La vie quotidienne de trois nobles bretons au treizième siècle d'après leurs testaments», *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. LX, 1983, p. 27 et 31).

cette donation et garantit de plus une rente annuelle de 60 livres au cas où les forges viendraient à cesser leur activité¹²⁵. L'interprétation de cette donation est sans ambiguïté. Les religieux ne reçoivent en aucun cas les forges elles-mêmes, mais seulement leurs revenus. Il ne s'agit donc que d'une rente pure et simple, dont l'assise matérielle est sans doute précisée, mais que garantit, pour partie, une somme fixe. D'ailleurs, peut-il en être autrement pour un ordre charitable essentiellement implanté dans les villes et qui ne pratique ni les activités des champs, ni celles des bois. Le seigneur conserve tout contrôle sur sa forêt et peut, quand il le juge bon, arrêter ses forges.

Les trois exemples précédents concernaient des donations faites par les seigneurs de Châteaubriant à des ordres monastiques. Ceux qui suivent diffèrent quelque peu car ils se rapportent à une abbaye qui joua dans la région un rôle bien particulier. Il s'agit de l'abbaye de La Roë, fondée autour de 1096 par Robert d'Arbrissel. Installée initialement au cœur de la forêt de Craon, elle réalisa en moins d'un siècle le défrichement total de la paroisse en même temps qu'elle recevait des dons en terre et fondait dans la région nombre de prieurés-cures. L'étude de son cartulaire révèle une implication directe dans la mise en valeur des terres, des pâturages, des cours d'eau. Il va donc de soi qu'en impulsant le travail du bois, le labourage des terres, la construction de moulins, elle développa les besoins en fer. Ce n'est donc pas pur hasard si parmi les très rares mentions de forges du XII^e-XIII^e siècles dans l'Ouest, trois concernent La Roë.

La plus précoce se rapporte à un lieu nommé les Écrennes implanté à cheval sur les limites sud-ouest de la Mayenne et nord-ouest du Maine-et-Loire, sur les communes de Renazé, Congrier et Chazé-Henry. Nous avons publié une étude de ce lieu¹²⁶ ; nous en rappellerons les points essentiels mais nous y ajouterons aussi des précisions nouvelles. Ce nom même des Écrennes dérive du terme francique *screona*, au sens d'atelier, signe d'activités artisanales en ce lieu dès le haut Moyen Âge. Entre 1148 et 1170, Jourdan d'Éancé donne à La Roë sa terre des Écrennes. Peu après, son seigneur supérieur Renaud d'Iré concède à La Roë la coutume du fer que les chanoines pourraient tirer de leurs forges¹²⁷. Que faut-il retenir de ces deux chartes ? D'abord que dans la première, la donation porte sur une terre

¹²⁵ Dom MORICE, *Mémoires pour servir de Preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. I, col. 985-986.

¹²⁶ MEURET, J.-C., *Peuplement, pouvoir et paysage...*, p. 570-576.

¹²⁷ *Cartulaire de Notre-Dame-de-la-Roë*, Édition critique par HAMON-JUGNET, M., 1972, Thèse de l'École des Chartes, Archives départementales de la Mayenne : acte 121 (1148-1170) : *Jordanus de Ejenciaco... dedit supra dicte ecclesie et canonicis terram que dicitur Escrennis* ; acte 122 (1148-1170) : *Raginaldus de Iriaco [...] dedit ecclesie Sancte Marie de Rota quicquid habebat in illa terra que vocatur de Escrennis et dedit cosduma ferri quod canonici supra ecclesie possent habere de suis fabricis*.

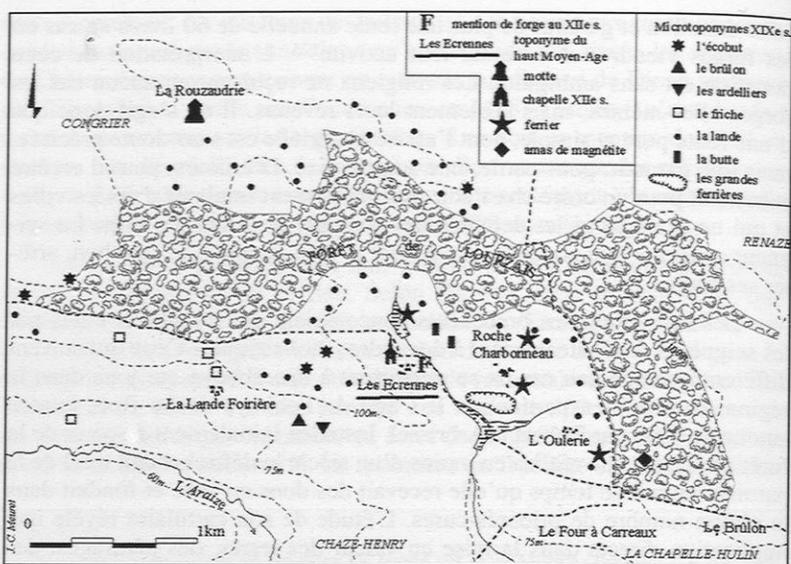


Figure 9 – La forêt de Lourzais et les Écrennes
(Mayenne et Maine-et-Loire)
la forêt, les forges et l'arc de défrichement.

mais que les forges n'y sont pas mentionnées. Celles-ci apparaissent dans la deuxième charte et sont alors propriété des chanoines qui les exploitent. On peut alors supposer que celles-ci n'ont été installées qu'après, à leur initiative. D'autre part, ce que concède Renaud d'Iré, ce n'est pas le fer, mais une coutume, c'est-à-dire une taxe. Faute de précisions, on peut penser que celle-ci consiste en une sorte de droit à produire, c'est-à-dire à extraire le minerai du sol et surtout à utiliser le bois de la forêt voisine pour en tirer le charbon nécessaire. Il faut voir dans cette première mention d'une taxation de la production du fer une des premières formes du contrôle de plus en plus étroit exercé par les seigneurs sur les usages dans leurs forêts à partir de la fin du XII^e siècle. Par cette donation, les chanoines se libèrent donc de toute contrainte seigneuriale sur leurs forges.

L'examen des cartes montre que le lieu des Écrennes se trouve au centre d'un splendide arc de défrichement, réalisé aux dépens d'un petit massif nommé forêt de Lourzais (fig. 9). Avec ses 300 ha, celle-ci n'a plus aujourd'hui de forêt que le nom. Pourtant, elle est parfois encore désignée comme telle dans les actes des XII^e et XIII^e siècles, signe d'un statut seigneurial et sans doute aussi d'une beaucoup plus grande étendue. Son nom même remonte à une époque antérieure car on connaît au XI^e siècle, dans

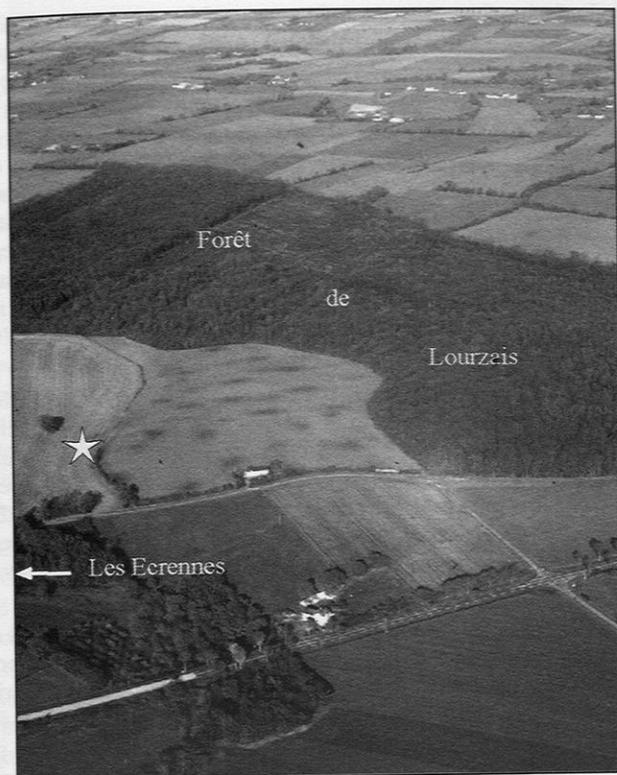


Figure 10 – Les Écrennes et la forêt de Lourzais
Congrier (Mayenne) et Chazé-Henry (Maine-et-Loire)
Charbonnières (taches noires), ferrier (étoile)
et arc de défrichement
(Cliché J.-C. Meuret).

ce secteur, un *honor de Lorareis* sur lequel les premiers seigneurs de Pouancé assoient une partie de leur pouvoir châtelain¹²⁸. Tout près des Écrennes, se trouve un ensemble de tranchées dirigées d'est en ouest ; les déblais actuels sont constitués de schiste ardoisier, roche très présente dans cette région, mais le cadastre ancien indique que la parcelle de 3 ha se nomme les anciennes ferrières¹²⁹. Dans la forêt de Lourzais, L. Davy et

¹²⁸ MEURET, J.-C., «Du pouvoir carolingien à la seigneurie châtelaine : l'honneur perdu de Lourzais», *La Mayenne, Archéologie, Histoire*, 15, 1992, p. 37-49.

¹²⁹ Cadastre de Congrier, 1840, section E, parcelle 69.

D. de Bodard signalent des amas de scories. Nous y avons aussi vu tout récemment un entassement régulier de 100 à 200 m³ de blocs de magnétite, mais qui pourrait être récent. D'avion nous avons pu observer sur sol labouré un grand nombre de taches noires dans l'arc de la lisière : la majorité sont d'anciennes charbonnières qui témoignent donc du recul du massif ; mais au sol, l'une d'entre elles s'est révélée être un ferrier arasé de 35 m x 12 m, placé près, voire dans un ancien étang, déjà asséché au XIX^e siècle. Dans le même arc de défrichement se trouve le lieu dit Roche-Charbonnel au nom évocateur, et pour lequel on possède une mention en rapport avec La Roë dès 1225¹³⁰, signe d'une activité de charbonnage antérieure. À 200 m de ce village, en 2007, nous avons pu localiser les restes de deux ferriers arasés, et d'un troisième à 750 m au sud-est, près de l'Oulerie.

Les Écrennes offrent ainsi tout un complexe archivistique, toponymique, archéologique et paysager révélateur d'une activité métallurgique. Retenons surtout que les forges qui y ont fonctionné au XII^e siècle furent bien des forges monastiques ; qu'un seigneur y préleva pendant un temps une taxe du fer, mais que les religieux s'en affranchirent et purent donc produire pour leur propre compte. En ce sens le cas La Roë se distingue bien de la plupart des autres mentions de forges qui ont été présentées et dans lesquelles les établissements monastiques recherchaient avant tout une rente ou un revenu garanti.

En 1226, les chanoines de La Roë apparaissent à nouveau dans la lumière de la métallurgie médiévale. C'est en effet la date que porte une charte de donation faite par un seigneur de Sion au Breil-Ingaut, prieuré de La Roë fondé au siècle précédent en lisière nord-est de la forêt de Domnaiche¹³¹. Jusque là, on n'en connaissait qu'une version très partielle donnée dans l'édition critique du cartulaire de La Roë¹³². Cependant, en 1869, Guillotin de Corson fait allusion à l'acte entier collationné par le curé de Sion, Jean Moisan en 1842 dans la monographie que celui-ci écrit de sa commune¹³³. Nous avons eu la chance de pouvoir en retrouver trace,

¹³⁰ ANGOT, A., *Dictionnaire...*, t. I, p. 709 : *duos homines manentes apud Rocham Carbonel*.

¹³¹ *Cartulaire de Notre-Dame-de-la-Roë...*, acte 61 (1116-1138). Charte LVIII du cartulaire.

¹³² *Ibidem*, acte 254 (d'après une copie tardive et partielle). Il s'agit d'une copie très abrégée mentionnant la chapellenie du Breil Ingaut fondée par *Aufredus de Syon, miles et Laudovice uxoris sue ... Anno 1226*. Mme Hamon-Jugnet juge cette date erronée et la corrige en 1126, mais sans donner ses raisons. Peut-être est-ce à cause de la présence d'un autre Aufredus de Syon, parmi les seigneurs de Syon, dans la pancarte de la fondation du Breil-Ingaut qu'elle date, elle, de 1116-1138 par la présence de l'abbé Aubin et de l'abbé Robert (*Ibid.*, acte 61 (LVIII)). Or, ce dernier ne date que le très court dernier paragraphe de la notice. Il en ressort que la plus grande partie de celle-ci, celle où apparaît Aufredus doit être placée sous l'abbatit de Aubin, soit entre 1116 et 1123. Les deux Aufredus ne peuvent donc être confondus et la première datation doit donc être maintenue à 1226.

¹³³ GUILLOTIN DE COURSON, «Les seigneurs et la châtellenie de Sion (Loire-Inférieure)», *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, p. 74.

ce qui permet d'en donner la transcription complète (cf. annexe)¹³⁴ et surtout d'en bien comprendre les tenants et aboutissants. Aufroy de Sion, chevalier, y fait don à Notre-Dame-de-La-Roë de la chapellenie du Breil-Ingaut (fig. 5 et 6). Il demande qu'elle soit desservie par un chapelain de La Roë affecté à cette chapelle ou par celui de la chapelle de Domnaiche, son château construit à 2 km de là, dans la forêt du même nom. La dotation principale qu'il attribue au prieuré du Breil-Ingaut consiste en une forge fonctionnant dans la forêt de Domnaiche de la Nativité de la Vierge jusqu'à Pâques, et dont le chanoine recevra le revenu, évalué à 7 livres, à perpétuité. Détail important, si la forêt «vient à faire défaut» et ne peut plus alimenter la forge, il est prévu, en remplacement, le versement d'une rente perpétuelle de 5 livres. D'autres dons s'ajoutent à la forge sous la forme de droits, de terres ou de rentes : les dîmes de quatre terres situées à Sion ou aux environs, soixante jours de terre près de la forêt (soit environ trente hectares, ce qui n'est pas rien), bois vif pour la construction et mort pour le chauffage, pâturage en forêt de Domnaiche pour les aumailles, le petit bétail et les chevaux, ainsi que le panage pour 30 porcs, des prés et des journées de fauche en Sion et enfin une rente de dix sous versée par sa femme Louise.

L'examen du contenu de cette donation permet de peser à sa juste valeur ce que pouvait alors représenter la donation d'une forge. On doit d'abord rappeler que les premières donations faites au début et à la fin du XII^e siècle n'avaient pas suffi à vraiment établir le prieuré – tenu à l'origine par un ermite du nom de Gorin – et que l'abbaye de La Roë n'y avait toujours pas envoyé de chanoine. On observe d'abord que ce sont les revenus et non pas la forge elle-même qui font l'objet véritable de la donation. En effet, qu'elle fonctionne ou non, ces revenus sont garantis au chapelain du Breil-Ingaut à hauteur de 5 livres annuelles. La forge demeure possédée et contrôlée par le seigneur ; il est dit implicitement que lui seul peut décider si les prélèvements de bois pour l'affouage du bas-fourneau peuvent ou non continuer. Dans l'ensemble de la donation, la forge est sans doute citée en premier rang ; pour autant, les 7 livres de revenus auxquelles elle est évaluée ne représentent qu'un élément non pas secondaire, mais moins important que les autres dons en terres, prés et nombreux droits de pâturage et de bois. Il est en même temps évident que cette forge n'est qu'une parmi d'autres que possède le seigneur dans sa forêt de Domnaiche ou ailleurs, comme sans doute dans le bois de Thiouzé. Il n'est pour s'en convaincre que de mettre en regard de cette unique forge les nombreux amas de scories inventoriés dans le secteur par L. Davy¹³⁵ : dans le bois de

¹³⁴ MOISAN, J., *Sion*, 1852, manuscrit, (346 p.), p. 111-112. Transcription d'une copie du 14 février 1692 présentée par Messire Charles Nepveu prieur de Villepôt aux notaires de la vicomté de Fercé, Dugrange et Pierre Gaschais.

¹³⁵ DAVY, L., *Étude des scories de forges anciennes...*, p. 47.

Quimper (corne sud-est de la forêt), en plusieurs endroits de Lusanger (près de l'étang de Fondelueu, dans les bois de la Bruère et de la Basse-Bruère, à la Chaussée), en plusieurs lieux de la commune de Sion (à l'Étollerie, près de Trans, près de Méguinel en quatre points de la forêt de Thiouzé, dans le même massif près de la Morinais et du Pas-à-l'Ane). On doit encore y ajouter les lieux de Sion indiqués par l'abbé Moisan en 1842 à La Haute-Noë et à la Brunais dans le bois de la forêt de Teillay¹³⁶. Pensons aussi aux traces d'extraction : L. Davy en signale d'importantes dans la Bauche des Mines en forêt de Domnaiche ; le cadastre livre des pièces des «Feuvres» ou «Feuvrières» à La Grandais et Méguinel et de nombreuses «ferrières» à côté du château de Domnaiche, près de Méguinel, au Haut-Trans et près de la Hunaudière (fig. 6). Cependant si les feuvres se rattachent sans conteste au Moyen Âge, les ferrières peuvent, pour certaines, avoir été en fonction plus tard¹³⁷.

Là encore, aucun de ces restes n'a été daté par l'archéologie et certains peuvent dater d'époques antérieures. Pour autant, la grande masse doit remonter au Moyen Âge et relativise très fortement l'importance de l'unique forge concédée au prieuré du Breil-Ingault. Contrairement aux Écrennes, ici les religieux ne possèdent pas la forge. Celle-ci ne représente pour eux qu'un revenu parmi d'autres ; d'autre part elle préexistait à la venue des religieux et elle n'était qu'une parmi d'autres qui fonctionnaient sous le contrôle direct des seigneurs de Sion.

Plus à l'est, dans le Maine, nous pensons avoir repéré un autre lieu où les chanoines de La Roë se sont encore intéressés à la métallurgie, mais cette fois-ci en mettant peut-être la main au bas-fourneau. Il s'agit ici des environs de Peuton et Loigné (Mayenne), près de Château-Gontier. Aucune mention directe dans ce cas, mais des indices croisés et de forts soupçons. En premier lieu, il faut considérer une donation relatée dans l'acte LXXVI du cartulaire de La Roë. Josbert Chotard y donne à l'abbaye son bordage et son bois nommés, l'un et l'autre, *Fabrica*, la Forge¹³⁸. Ce lieu et ce nom, qui n'ont jamais jusque là retenu l'attention, méritent un examen approfondi. Leur localisation exacte n'est pas précisée dans

¹³⁶ MOISAN, J., *Sion*, manuscrit, 1852, p. 10.

¹³⁷ La grosse forge de la Hunaudière fondée au début du XVII^e siècle a forcément nécessité des extractions de minerai dans la région. Des mines ont même fonctionné au XIX^e et au XX^e siècle.

¹³⁸ *Cartulaire de Notre-Dame-de-la-Roë...*, acte 82, (LXXVI du cartulaire) (1128-1148, 17 oct.) :

Cartula de bordagio de Fabrica.

Josbertus Chotart [...] dedit ecclesie et canonicis quoddam bordagium de terra sua quod de Fabrica vocatur et quatuor sextarias alterius terre, et quoddam pratum subtus pontem de Montalio... Pagani Chaorcini ejusdem terre domini.

l'acte ; cependant, à l'occasion de contestations consécutives à la donation, un jugement est rendu devant Alard III, seigneur de Château-Gontier. C'est le signe que le bordage se situe sans doute sur les terres contrôlées par cette seigneurie¹³⁹ et non pas dans le Craonnais. Aucun lieu ni bois de ce nom, compatible avec l'acte, n'existe plus aujourd'hui. Le contexte a amené A. Angot à les situer sur la commune de Peuton et à ajouter qu'ils sont aujourd'hui disparus¹⁴⁰. Il existe bien encore un lieu nommé Chotard en limite nord de cette commune, mais sur celle de Quelaines – Saint-Gault. D'ailleurs, la dernière transaction est passée in *burgo de Coloniis* qui est Quelaines. Il demeure cependant le problème du pont de *Montalio*, lieu disparu et qu'il est toujours impossible de localiser. Le deuxième document est la charte CLXXX du même cartulaire dans lequel, entre 1148 et 1170, Suhard de Méral et Tison de Bouche d'Usure – membres de deux familles de petits seigneurs du Craonnais – autorisent les chanoines à clore leur bois de la Forge, le *boscum de Fabrica*¹⁴¹. L'examen de ce deuxième document, le plus prolixe en lieux-dits, et sa confrontation avec cartes et cadastres nous amène à corriger un peu la localisation du bois. Plusieurs indices nous amènent en effet au nord de la commune de Loigné, près de l'actuel Bois des Rouillères : la *Cojanderia* semble être une forme ancienne ou une mauvaise graphie des Commandières, à 200 m de là, la Grande Noë peut être la *Noam Charbonel* du XII^e siècle tandis qu'à 1 km au nord-ouest, les Fosses¹⁴² pourraient rappeler le *fosseum* donné aussi comme limite (fig. 11) ; quant à la *Tombam Robert*, elle n'a pas laissé de postérité connue. Reste le problème de la *foresta de Iveto* donnée dans le même acte CLXXX comme contiguë des bois et de la terre Charbonnel, c'est-à-dire près du bois de *Fabrica*. On en a une autre mention, exactement à la même époque, lorsque Tison de Bouche d'Usure et son épouse *Taillia* donnent à La Roë tout ce qu'ils ont de droit dans un bois nommé

¹³⁹ *Cartulaire de Notre-Dame-de-la-Roë...*, acte 81 (LXXV) (1152-1162). *Raginaldus de Francia calumniavit ecclesie Sancte Marie de Rota et canonicis bordagium quod dicitur Fabrica. De qua calumnia conquestus est Michael abbas dunno Aelardo Castro Gunteriensis domino de cujus familia erat et Pagano ejusdem castri decano compulsu quorum abbas et Raginaldus venerunt in curiam...*

¹⁴⁰ ANGOT, A., *Dictionnaire...*, t. 2, p. 149.

¹⁴¹ *Cartulaire de Notre-Dame-de-la-Roë...*, acte 175 (CLXXX du cartulaire) (1148-1170) : *De Suhardo de Meral et Tysonne de Buca Usure.*

Suhard de Meral et Tysonne de Buca Usure concesserunt ecclesie de Rota et canonicis quod clauderunt suum boscum de Fabrica per viam de Cojanderia et per fosseum quod erat super noam Charbonel et dividebat forestam de Yveto de bosco et terra Charbonel usque ad veterem viam que vadit ad Tunbam Robert...

¹⁴² Le lieu-dit existe aujourd'hui, il existe fin XIX^e siècle à l'époque de l'abbé Angot, mais il est absent du cadastre napoléonien ainsi que de la carte de Cassini. Bien que tardive, son apparition peut quand même correspondre à des excavations anciennes.

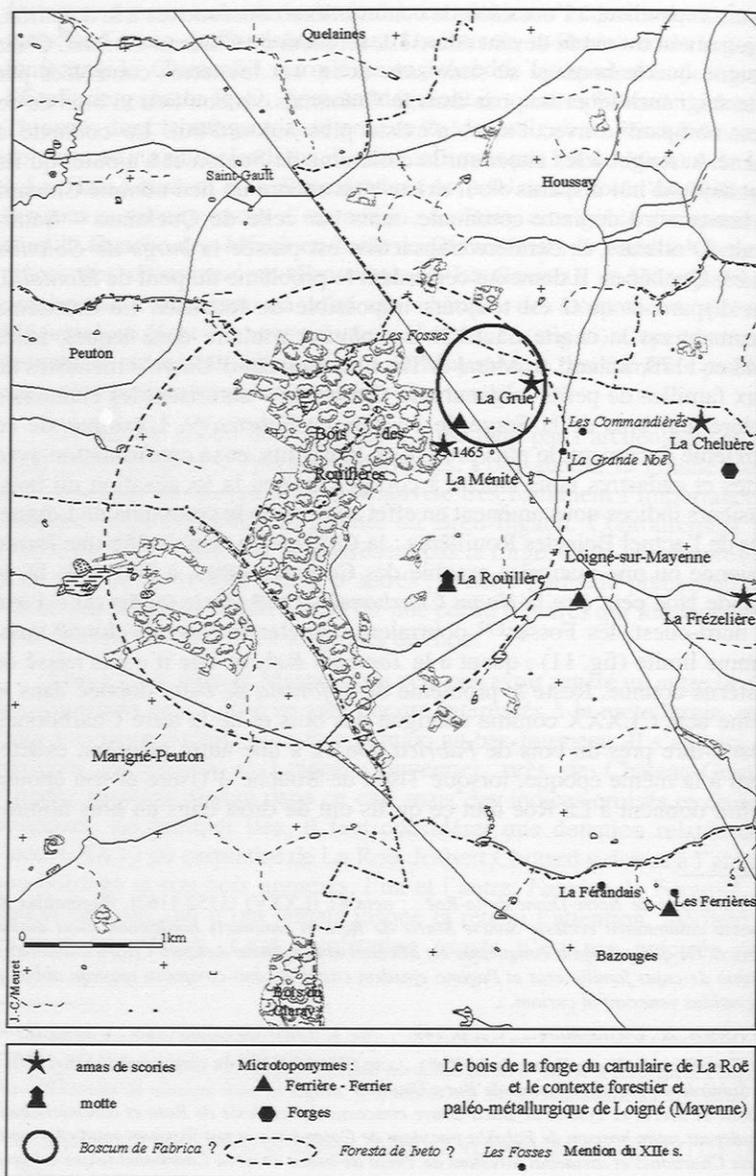


Figure 11

Ivet. Le texte indique que ce bois est du patrimoine de l'épouse et que deux usagers, parents ou non, y ont des droits¹⁴³. Cette forêt – ou ce bois – disparue a été située par l'abbé Angot à 15 km à l'ouest de Loigné, entre Cosmes, Bouchamp et La Selle-Craonnaise¹⁴⁴. Cependant, outre la distance excessive, il s'agirait en même temps d'un grand triangle haut de 15 km et qui inclurait de surcroît la ville de Craon : l'hypothèse n'est pas recevable. Les deux actes sont totalement liés et impliquent d'ailleurs des parents directs, Tison de Bouche d'Usure, son épouse *Tallia*, car le bois d'Ivet est de son patrimoine, et Suhard de Méral, époux de Griseia, la sœur de *Tallia*¹⁴⁵. Il faut donc conclure que le bois de *Fabrica* et la forêt/bois d'Ivet se trouvent dans un seul et même secteur très restreint, le premier pouvant être inclus dans la seconde. Tous les lieux localisés montrent que la limite donnée dans l'acte CLXXX au bois de *Fabrica* est au contact de celle d'un bois qui existe encore tout près, celui des Rouillères. Il s'agit d'un petit massif de 75 ha, contenu pour une grande part en Loigné, une plus petite en Peuton et moins de 10 ha en Quelaines – Saint-Gault. Nous proposons alors de voir dans la *foresta de Ivet* un massif largement entamé et défriché au cours de la deuxième moitié du XII^e siècle, divisé en terres – dont le bordage de *Fabrica* –, en parcours communs plus ou moins dégradés et en bois résiduels – dont celui de *Fabrica*. Le nom de *fabrica* permet de supposer que l'exploitation du fer n'est pas étrangère au mitage du massif. C'est devant ces empiètements et défrichements que les chanoines de La Roë s'appliquent à libérer leur bien de toute coutume ou droit, puis qu'ils décident de le clorre. De ce massif boisé il ne reste aujourd'hui que la lanière résiduelle du bois des Rouillères. Un acte de 1465 fournit la preuve que la métallurgie pratiquée en cet endroit remontait à une époque antérieure puisqu'une pièce de terre en « broces et grous chenes », proche du bois des Rouillères, et dépendant de la métairie proche de la Monité, est alors nommée « la ferrière ». La description végétale qui en est faite correspond assez bien à une friche ancienne placée à l'interface bois/terres

¹⁴³ *Cartulaire de La Roë...*, acte 186 (1148-1170) CLXXXXI, *De bosco Iveti et Lancelin et uxor ejus. Tiso de Buca Usure et Tallia uxor ejus dederunt in elemosina perpetuo possidentium quicquid juris habebant in bosco Iveti ecclesie Sanctae Marie de Rota et canonicis scilicet dimidium tam bosci quam terre in qua est boscus communis inter Buchardum Rolandi et Suhardum de Capella. Pro quo dono Michael tunc abbas dedit Tisoni XX sol. in caritate et Tallie, IIII libras nummorum quia de patrimonio ejus erat donum et Mauricio primogenito ejus, III den...*

¹⁴⁴ ANGOT, *Dictionnaire...*, t. 2, 474. L'auteur ne donne pas ses justifications ; sans doute l'a-t-il fait sur la base des acteurs de la donation, Tison de Bouche-d'Usure et Tallie, tous deux effectivement apparentés aux familles seigneuriales du Craonnais. Mais cela n'empêche en rien qu'ils aient possédé des droits plus à l'est, près de Château-Gontier.

¹⁴⁵ Pour ne pas surcharger la démonstration des liens familiaux entre ces personnages, nous renvoyons à BODARD DE LA JACOPÈRE, D., *Chroniques craonnaises*, 1871, p. 536-537.

cultivées et dans un secteur d'extraction et de transformation du minerais¹⁴⁶. Et même, trois siècles plus tard, le nom originel de *fabrica* (= forge) ne s'est pas totalement perdu, puisque le 25 septembre 1779, le bois des Forges est donné comme limite nord à la closerie de l'Énaudrie, lieu qui existe toujours 1 km à l'est des Commandières¹⁴⁷. Cette closerie est alors une dépendance de la chapelle de la Vernisserie, autre lieu de Loigné, dont une charte originale prouve qu'il fut donné à La Roë au XII^e siècle¹⁴⁸.

Si nous pensons avoir fourni des arguments solides pour identifier le bois de Fabrice et la forêt d'Ivet au bois des Rouillères en Loigné, il reste maintenant à prouver que ce secteur fut bien une zone d'extraction et de transformation du minerai. L'examen du cadastre ancien a permis d'observer dans la partie proche du bois des Rouillères plusieurs parcelles nommées les forges ou les ferrières¹⁴⁹, toutes en labour en 1838, preuve d'une exploitation bien antérieure. À leur emplacement, on a recueilli dans les années 1950 «des tombereaux de mâchefer» et en y creusant une sablière, des tranchées anciennes sont apparues, comblées de scories¹⁵⁰. Les signalements d'amas de scories sont très nombreux sur la commune près de la Ménité, de la Cheluère, de la Petite-Frézelière et de l'ancien étang de la Grue¹⁵¹. Pour ce dernier, on ne dispose d'aucune documentation¹⁵², mais on doit s'y arrêter pour relever sa proximité immédiate avec des ferriers et des traces d'extraction : est-ce que l'eau retenue ne pourrait pas avoir actionné aussi des martinets ?

¹⁴⁶ Transaction entre George de La Trémoille seigneur de Craon, et le prieur du Généteil (prieuré de Saint-Nicolas d'Angers à Château-Gontier) au sujet du bois des Rouillères en Peuton dans laquelle on parle d'une pièce de terre «en broce et groues chenes» située entre la terre et seigneurie des Rouillères (*Raouillères*) et la pièce des Ferrières faisant partie de la métairie de la Monisté, appartenant au prieuré du Généteil. Un fossé de délimitation doit être creusé et des bornes posées (*Cartulaire d'Azé et du Généteil, prieurés de l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers (1080-1637)*, publié par M. DU BROSSAY, 1903, Le Mans, charte XCI du 15 juillet 1465).

¹⁴⁷ Arch. dép. Mayenne, H 170, pièce 80 : déclaration au fief de la Frézelière (en Loigné) pour la closerie de l'Énaudrie dépendance de la chapelle de la Vernisserie : «cy-après confronté et d'autre bout vers septentrion le Bois des Forges du lieu de l'Aubrière appartenant au Sieur Jourdan». Nous n'avons pas localisé l'Aubrière, lieu qui a peut-être disparu.

¹⁴⁸ Arch. dép. Mayenne, H 170 : original du don de sa dime à La Roë et à La Vernissière (*Vernissiseium*) par Hamelin de La Place (*de Platea*).

¹⁴⁹ Cadastre de 1836, section A des Rouillères : les ferrières en A 154, 159, 160, 161, 162, 542 (labours), les forges en A 753 (2 ha en labour).

¹⁵⁰ Information recueillie sur le terrain, en 2007, près de M. Gournay qui a exploité la terre de la Ménité des années 1950 à 1990. On aura dans la suite plusieurs fois l'occasion de prouver la fiabilité du toponyme ou microtoponyme *ferrière* ; à la fin du Moyen Âge, il désigne, sans conteste, non seulement le lieu d'extraction, mais surtout celui où l'on fondait le minerai de fer.

¹⁵¹ ANGOT, A., *Dictionnaire...*, t. 2, p. 707.

¹⁵² Sur le cadastre de 1838, l'étang est déjà asséché et il est en pré (section A, parcelle 2).

Formulons d'autre part certaines observations sur la position et sur l'aspect résiduel de ce bois des Rouillères : d'abord, le fait qu'il se trouve rejeté au nord-ouest de Loigné, à cheval sur les limites avec Peuton et Quelaines - Saint-Gault ; ensuite, qu'il se résume à un lambeau croissantiforme évoquant une feuille mangée par la chenille ; que dans les terres cultivées enserrées par cet arc se trouvent nombre d'occurrences toponymiques et archéologiques témoignant d'une sidérurgie ancienne. C'est en fait toute la moitié ouest de la commune de Loigné qui décrit exactement un demi-cercle dans lequel les toponymes sont de type XII^e-XIII^e siècle et très clairsemés, ce qui témoigne d'une conquête tardive sur la forêt. On a déjà observé ce type de lisière et de paysage pour la forêt de Lourzais, pour la clairière de la Teillais en forêt de Juigné, pour celle de Ruffigné contre la forêt de Teillais. Il y a là la preuve indiscutable que les activités métallurgiques ont pu fortement contribuer, en certains secteurs, à l'attaque des bois et des forêts, en particulier au XII^e siècle.

Il reste maintenant à essayer d'identifier les responsables de cette double activité. Si l'on ne prête qu'aux riches, on est tenté de penser à l'abbaye de La Roë, dont on a déjà pu constater l'attrait pour les bas-fourneaux en deux autres lieux, le Breil-Ingault et surtout les Écrennes où ils furent acteurs directs. Ici, nous ne disposons que de preuves indirectes et nous ne pouvons que poser une hypothèse. La Roë est très présente en ce lieu et aux environs ; elle possède bien le bois, au moins pour partie ; elle s'applique à se délivrer de toute contrainte seigneuriale sur celui-ci ; elle le fait clore dès la fin du XII^e siècle, or les clôtures de bois de cette époque sont généralement le fait de seigneurs et ont une destination cynégétique, la création de breuils ou de deffens. Cette dernière pratique est bien sûr étrangère aux abbayes de l'époque¹⁵³. Ici, La Roë n'a-t-elle pas voulu signifier que le lieu ne relevait que de son droit et en même temps protéger un secteur d'extraction et de transformation du fer ? Pour autant, on ne peut oublier que dès son acquisition, le bois portait le nom de *Fabrica*, preuve que l'activité préexistait à l'arrivée des chanoines. Si ceux-ci ont fait pratiquer la sidérurgie pour leur propre compte, ils n'ont donc été que des continuateurs. Or, dans le même petit territoire inscrit dans la lisière du bois des Rouillères, au centre de son arc de défrichement, au contact du secteur métallurgique, a existé une motte aujourd'hui arasée mais visible sur l'ancien cadastre (fig. 12). Elle présente des dimensions très respectables : 50 m pour la motte elle-même et près de 100 m pour sa probable basse-cour. C'est là typiquement, une résidence chevaleresque attribuable aux XI^e ou XII^e siècles. Or, même si on ne connaît pas encore de petit sei-

¹⁵³ Dans sa documentation relative au Maine et à la Bretagne, D. Pichot a bien rencontré lui aussi des exemples de clôtures de bois entreprises par des établissements monastiques, mais jamais à des fins cynégétiques (comm. personnelle dont nous le remercions).

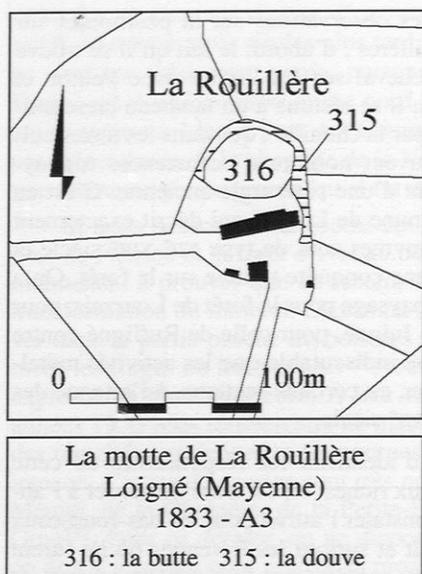


Figure 12

gneur qui ait pu y résider¹⁵⁴, sa présence est bien troublante ; et, à y réfléchir, on se dit qu'elle pourrait elle aussi avoir quelque rapport avec les vestiges de métallurgie.

Que conclure de ce chapitre consacré aux rapports éventuels entre établissements monastiques et sidérurgie médiévale ? On observe tout d'abord l'existence de textes qui donnent corps à ce lien. Ils sont même uniques pour le Grand-Ouest. Pour autant on ne doit pas oublier leur grande rareté.

Ces établissements ont-ils été moteurs ou non en matière de métallurgie ? On observe que dans presque tous les cas – sauf peut-être les Écrennes – ils reçoivent des forges qui préexistent et étaient jusque là détenues par des seigneurs de rang plus ou moins modeste. Ils ne sont donc pas ou très peu initiateurs. D'autre part, le plus souvent, ce sont les revenus de ces forges ou leur équivalent garanti par le donateur qui sont recherchés, quand ce ne sont pas simplement des rentes. Même l'abbaye de La Roë dont on sait pourtant l'activité directe en matière de défrichement et de mise en valeur, n'échappe pas tout à fait à cette observation, en particulier au Breil-Ingault. Quant aux deux établissements cisterciens, Clermont et

¹⁵⁴ La recherche est en cours. On peut voir un indice dans le fait que, dans l'acte de 1465, précédemment cité, le lieu est nommé «Rouillères», mais aussi «Raouillères». Il faudrait donc chercher un Raoul dans ce secteur aux siècles précédents.

Melleray, que l'on aurait pu attendre dans ce domaine, rien ne prouve directement leur activité.

Peut-on parler d'innovation technique ? Dans ce cas, il s'agirait pour cette époque de l'activation de la soufflerie par la force hydraulique, attestée chez les Cisterciens de l'est de la France ; la forge de Fontenay en Côte-d'Or en est à la fois la preuve et l'emblème. On pourrait la soupçonner pour Clermont où abondent les moulins non loin des sites métallurgiques. Il en est de même pour La Roë où l'on observe des preuves de sidérurgie au voisinage immédiat de deux étangs¹⁵⁵. Pour autant, s'agit-il de moulins à fer ? Rien dans les textes n'autorise à le dire ; quant à l'archéologie, elle demeure encore muette sur ce sujet¹⁵⁶.

Observons enfin que, hormis aux Écrennes, le très riche cartulaire de La Roë ne fait pas mention du mot fer, ni directement, ni pour décrire des outils. Mais est-ce si surprenant dans un recueil avant tout destiné à rassembler des titres de propriétés, de droits et de revenus ?

En définitive, ne sommes-nous donc pas victimes d'un effet de loupe induit par la relative abondance des sources médiévales émanant de la sphère religieuse, par opposition à la plus grande rareté des textes provenant du monde laïc ? À ce titre, on ne peut qu'être frappé par l'origine seigneuriale de toutes les forges signalées ici avec certitude. Pourquoi d'ailleurs, seule parmi toutes les activités médiévales, celle du métal aurait-elle échappé au contrôle et aux prélèvements seigneuriaux ? Relativisons donc le poids des établissements religieux pour cette région de l'Ouest. Leur place se situe seulement à la marge. Au mieux, ils n'ont fait que participer à un mouvement de croissance générale, en aucun cas ils n'y ont tenu une place majeure, même si le cas de La Roë retient l'attention. Pour le comprendre, il n'est que de se référer aux dizaines de milliers de tonnes de scories inventoriées dans les forêts : les rares forges données à des religieux sont moins de dix et elles n'auraient jamais pu à elles seules produire de tels volumes de déchets. D'ailleurs, les seigneurs contrôlaient totalement les forêts, sans le bois desquelles aucune forge ne

¹⁵⁵ Une même observation et une même question ont été formulées par J.-Y. Tinevez à Juigné-les-Moutiers (Loire-Atlantique) où il a trouvé un ferrier au bord d'un petit ruisseau barré par une ancienne digue d'étang (BELHOSTE, J.-F., MAHEUX, H. (dir.), *Les forges du pays de Châteaubriant*, Cahiers de l'Inventaire, 1984, p. 34).

¹⁵⁶ La forge de Fontenay est l'unique exemple français d'étude, de fouilles et d'analyses menée sur ce genre de site. Malgré l'ampleur du programme entamé, il a été difficile d'identifier l'activité exacte du bâtiment qui, s'il est bien un moulin, a pu produire de la farine, des cuirs, du chanvre, aussi bien que du fer (CAILLEAUX, D., «Enquête monumentale sur la forge de l'abbaye de Fontenay et les bâtiments industriels cisterciens. Premiers résultats», dans BENOÎT, P. et CAILLEAUX, D., *Moines et métallurgie dans la France médiévale*, A.E.D.E.H., Picard, 1991, p. 315-330).

pouvait fonctionner. Tournons nous donc vers ce monde des seigneurs, et en premier lieu des plus petits, pour essayer d'y trouver la preuve de leur implication. Faute de nombreuses mentions directes, nous essaierons de les mettre au jour surtout au travers de sources indirectes.

Le poids des seigneurs dans la métallurgie, dès le XI^e et jusqu'au XV^e siècle

Dans l'intention d'apprécier la place des forges au sein de l'économie seigneuriale, nous avons naguère filtré un certain nombre de sources du Moyen Âge central pour y détecter la présence de forgerons parmi les témoins des donations¹⁵⁷. L'essentiel des mentions relevées concernait des *Faber* – cinq occurrences – à quoi s'ajoutaient *Ferre*, *Ferrun* ou *Forgiun* – chacun une fois. Mais tous ces actes concernent le XII^e siècle, et surtout la deuxième moitié de celui-ci. Or c'est à ce siècle que commencent vraiment à se former les anthroponymes à partir des surnoms, des noms de lieux ou d'origines, et souvent des professions, comme pour le cas qui nous intéresse. Aussi est-il difficile de savoir si un *Gauterius*, *Guillelmus* ou *Radulphus Faber* pratiquait bien le métier de forgeron ou n'était pas tout simplement le descendant d'un ancêtre ainsi nommé pour l'avoir pratiqué. Bien rares sont les Le Feuvre, Le Goff ou Fabre d'aujourd'hui qui exercent la profession dont ils portent le nom !

En revanche, il semble plus intéressant de s'arrêter aux mentions du XI^e siècle, époque où, pour les hommes du commun, la règle la plus générale était encore celle du nom unique. Lorsqu'un nom d'homme est suivi d'un nom de métier, il y a encore toutes les chances pour que ce soit effectivement celui de son porteur. C'est très certainement le cas d'un *Glehoiarn faber* dans le cartulaire de Redon, cité en 1027 avec d'autres moines, lors de la donation de l'île de Locoal par Gurki¹⁵⁸, et dont le nom contient le vieux breton *hoiarn* = fer. Il en est de même pour *Morinus faber* à Savenay en 1051¹⁵⁹, témoin de la donation d'un chevalier, ou pour *Frotmundus faber* en 1082-1093¹⁶⁰ à propos de Lézigné en Anjou.

Dans le Maine, D. Pichot relève que parmi les rares mentions de métiers, celle de *faber* est une des plus fréquents parmi les témoins, et,

¹⁵⁷ MEURET, J.-C., «La métallurgie ancienne au sud-est de l'Ille-et-Vilaine», *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. LXVI, 1989, p. 367-368.

¹⁵⁸ *Cartulaire de l'abbaye de Redon...*, f. 180 r^o, l. 1. Acte falsifié.

¹⁵⁹ *Cartulaire de l'abbaye de Redon...*, éd. A. DE COURSON, appendice, acte 58, p. 380.

¹⁶⁰ *Cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers*, édités par Y. CHAUVIN, Presses de l'Université d'Angers, 1997, vol. I, Premier livre, 181, *noticia de Lizinniac*, p. 165.

détail important pour notre propos, il note qu'elle concerne le plus souvent des bourgs castraux¹⁶¹.

Les textes peuvent aussi fournir une autre piste qui permette de révéler le rapport des seigneurs au fer, cette fois-ci au travers des mentions d'échanges ou de droits prélevés sur la circulation de la matière première ou des objets fabriqués. Peut-être faute d'explorations suffisamment poussées, les mentions paraissent bien rares. Nous pouvons cependant en citer quatre assez révélatrices. À la fin du XII^e siècle, Henri II Plantagenet confirme à l'abbaye de Fontevraud la perception de coutumes dont celle des Ponts-de-Cé et de Brissac ; parmi ces dernières figurent celles du fer et de l'acier primitivement concédées par la seigneur de Brissac¹⁶². Parmi les denrées, les animaux et les matériaux qui circulaient couramment d'une rive à l'autre de la Loire, il y avait des métaux ferreux semi-finis ; les seigneurs ne manquent pas de les taxer. En 1445, alors qu'on refait les toitures des trois moulins des Treilles à Angers, Julien Lefevre couvreur – mais son nom dit qu'il descend de forgerons – reçoit 12 sols «pour sa dépense à aller jusqu'à Martigné-Ferchaud ou à La Teillays pour querir deux charges de clou pour la maison des moulins»¹⁶³. Martigné-Ferchaud au sud-est de l'Ille-et-Vilaine a produit et possède encore nombre de traces de métallurgie ancienne¹⁶⁴ et aura d'ailleurs des grandes forges ; quant à la Teillais, plutôt que Teillay (Ille-et-Vilaine), c'est sans doute la Teillais en forêt de Juigné dont l'activité sidérurgique a été et sera souvent abordée dans cette étude. Que ce soit la Teillais ou Teillay, il s'agit d'une production d'origine ou de concession seigneuriale qui alimente, de fort loin, le marché en clous. Les comptes de la fabrique de Béré, paroisse mère de Châteaubriant, confirment bien que le fer circule et est assez abondamment

¹⁶¹ PICHOT, D., *Le Bas-Maine du X^e au XIII^e siècle : étude d'une société*, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, 1995, p. 258, note 203.

¹⁶² *Grand cartulaire de Fontevraud* (Pancarta et Cartularium abbatissae et Ordinis Fontis Ebraudi), reconstitué et publié par Jean-Marc BIENVENU avec la collaboration de Robert FAVREAU et Georges PON, t. II, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 2005, n° 880 (1172/1173-1177), p. 822-827 : *consuetudines de Brachesach quas dominus Arcalos dedit ipse ecclesie Fontis Ebraudi : ...de caseis si quadriga tulerit II denarios ; si equus I denarium ; si asinus obolum. De baconibus similiter. De ferro et de acerio et kamba et lana et lino et mairamento lignorum dolatorum similiter*. Nous remercions à nouveau M. J.-P. Brunterc'h qui nous a livré cette précieuse référence.

¹⁶³ Cité dans BELHOSTE, J.-F., BOUVET, J.-P., ÉRAUD, D., MAYNARD, D. de, ROBINEAU, E., *La métallurgie du Maine...*, p. 53 (Arch. dép. Maine-et-Loire, E 44).

¹⁶⁴ MEURET, J.-C., *Peuplement, pouvoir et paysage sur la marche Anjou-Bretagne...*, p. 518-520. Nous ajoutons encore l'amas de scories toujours visible sur la rive est de l'étang de Saint-Morand en forêt d'Araize et que L. Davy évaluait à 8 000 tonnes, deux autres plus petits au cœur de ce même massif, et ceux qu'il signale dans le bois de la Chevière mais qui ont été récupérés depuis. Contre Martigné, au Bois-Guy en Thourie il a aussi vu 15 à 20 tas évalués à 8 000 tonnes (p. 27).

consommé, particulièrement pour la construction, les barres de portes d'église, les gonds, mais aussi les poêles, les trépieds, etc. ; il est fort probable que ce fer provienne des forges possédées ou concédées par le seigneur de Châteaubriant, mais les textes ne le précisent pas¹⁶⁵. La dernière mention, datée du 7 juin 1535, est tirée des droits de la prévôté de Craon et elle révèle l'importance du commerce du fer qui circule semi-fini ou transformé, et ce que le seigneur de Craon pouvait en tirer : parmi les diverses denrées et matériaux, le *fer du pays* apparaît trois fois, taxé à 2 deniers pour une charge de cheval, à 6 deniers pour une charrette à bœufs, à un demi-denier pour les marchands de fer, d'acier, de clous... Sont encore cités les poêliers ou marchands de faux, faucilles, etc. qui paient 3 deniers et 7 deniers de cohuage (droit d'étalage aux halles) ; à cela s'ajoutent aussi nombre d'objets en fer ou liés au fer telles les *paires de soufflets* de forges taxées à 4 deniers¹⁶⁶. Il est pour le cas bien tentant de penser qu'il s'agit là de soufflets mobiles pour bas-fourneaux. La date de 1535 peut paraître tardive, mais peu de grandes forges sont alors établies dans la région, et aucune sur la seigneurie de Craon. La plupart de ces produits – spécialement ceux des poêliers – sortent donc probablement des bas-fourneaux de la région.

En définitive, ces mentions de coutumes ou d'échanges du fer, ont toutes en commun de prouver que le fer circule et que, directement ou indirectement, les seigneurs en tiraient profit.

Une approche différente mais très féconde consiste à étudier des sites sur lesquels les données des textes et celles de l'archéologie se rejoignent pour démontrer le lien entre chevaliers mottés et sidérurgie.

Nous avons ailleurs présenté un exemple précis d'une telle relation. Il s'agissait du site à motte du Masse en forêt de La Guerche, sur la commune de Rannée qui concerne plutôt le XIII^e siècle (fig. 13). Là se voient les restes d'un village médiéval enclos, installé autour d'un marécage au centre duquel se voit encore une motte. Le lieu fut déserté, sans doute au XIII^e siècle comme en témoignent des bronzes émaillés brûlés, et il a conservé le nom caractéristique de «Masse» synonyme de ruines. À ce lieu

¹⁶⁵ Registre de fabrique de Saint-Jean-de-Béré, Arch. mun. Châteaubriant, GG 45, exercice 1507-1508 (février 1507-février 1508), (f° 11 v°) : *item, ont achaté trante quatre livres de fer pour les barres de ladictte porte de Sainct Nichollas, pour les gonds XIII L de fer, chacune livre IX d, et leur cousta en vin de marché XIII d qu'est pour tout XXXVI s X d. (f° 12) du Ve jour d'octobre [1507], pour fer tant à faire les barres et gons de ladictte porte de Beré, XXXVI L, chacune livre dix deniers, vallant ensemble par marché faict, XXVIII s VI d.* Nous remercions M. A. Gallicé qui a transcrit ces comptes inédits et amicalement permis de citer ces quelques exemples. Il en est bien d'autres que nous ne pouvons ajouter faute de place, mais qu'il devrait bientôt publier.

¹⁶⁶ BODARD DE LA JACOPÈRE, D., *Chroniques craonnaises*, 1871, réédition Res Universis, 1989, p. 445-447.

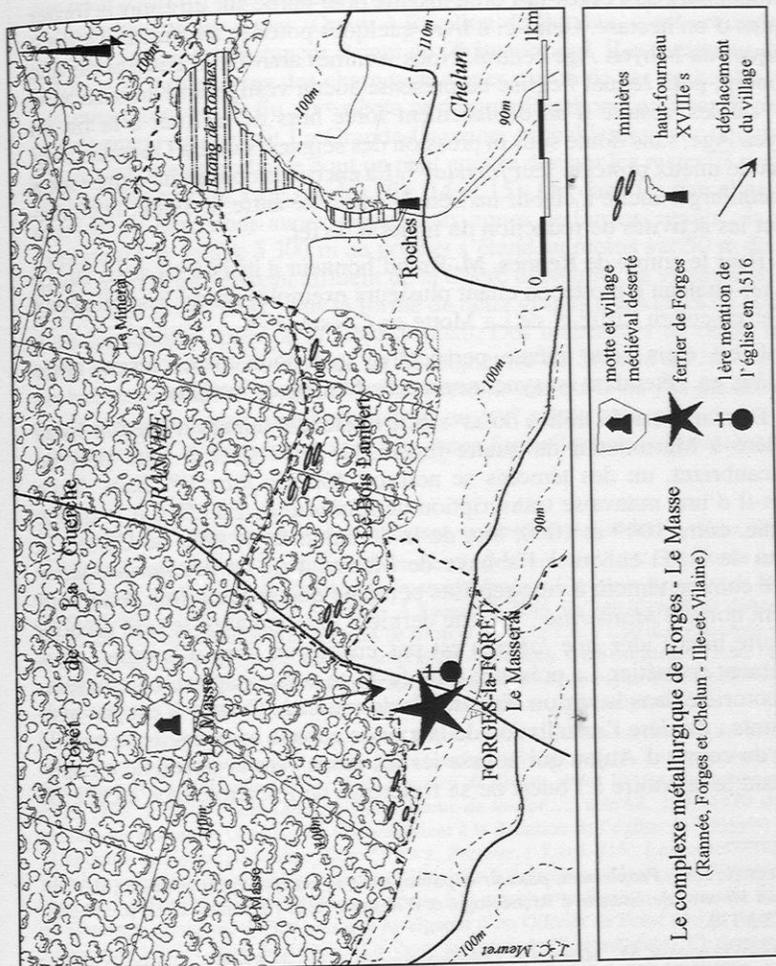


Figure 13

nous avons rattaché un *Robertus de Forgiis*, chevalier vassal des seigneurs de La Guerche peu après 1121. Les traces d'extraction de minerai sont importantes au voisinage immédiat, dans le Bois-Lambert, sous la forme de longues minières et il n'est pas impossible que le marécage du Masse lui-même soit une ancienne minière. Et surtout à 1 km au sud se trouve l'actuel bourg de Forges-la-Forêt, installé pour partie sur un énorme ferrier de plus d'un hectare. Celui-ci a livré quelques poteries à bandeau caractéristiques du Moyen Âge central. Nous sommes arrivé à la conclusion que ce bourg, pour lequel l'église ne présente aucun vestige antérieur au xv^e-xvi^e siècles, résulte d'un déplacement forcé hors de la forêt à la fin du Moyen Âge, sans doute sous la pression des seigneurs de La Guerche, soucieux de mieux protéger leur *foresta*¹⁶⁷. Là encore la contiguïté entre motte et métallurgie incite à établir un lien de causalité entre la motte, le chevalier et les activités de réduction du minerai de fer.

Pour le comté de Rennes, M. Brand'honneur a insisté lui aussi sur ce lien fer-château à motte, en citant plusieurs exemples parmi lesquels ceux de Dézerseul en Liffré et de La Motte en Coësmes¹⁶⁸.

C'est dans cette même perspective que nous avons repris notre enquête, en l'étendant au synclinorium de Martigné-Ferchaud.

Dans un acte du milieu du xi^e siècle relatant la donation que fait Isaac de Béré à Marmoutier de quatre jugères de terre sises à Béré près de Châteaubriant, un des témoins se nomme *Ainardo faber*¹⁶⁹. Sans doute s'agit-il d'une mauvaise transcription de *Mainardus*. En effet, à la même époque, entre 1049 et 1060, lors de la donation de la villa de Carbay, à 10 km de là, là encore à l'abbaye de Marmoutier, un *Mainardus faber* figure comme témoin à cinq reprises et même une sixième fois, mais seulement nommé *Mainardus*¹⁷⁰. Cette dernière mention avec le seul prénom conforte bien l'idée que *faber* n'est pas encore un nom d'homme, mais seulement de métier. La présence répétée de ce personnage signale sa relative notoriété dans la région. En effet, la donation de Carbay n'est pas insignifiante ; derrière l'installation de la grande abbaye tourangelles se profile celle du comte d'Anjou qui pousse ici ses pions vers la Bretagne en neutralisant le territoire à l'ouest de sa forteresse de Pouancé, face à celle de

¹⁶⁷ MEURET, J.-C., *Peuplement, pouvoir et paysage sur la marche Anjou-Bretagne, des origines au Moyen Âge*, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, 1993, p. 342-347, fig. 128 à 130.

¹⁶⁸ BRAND'HONNEUR, M., *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes. Habitat et société chevaleresque (xi^e-xii^e siècles)*, Presses Universitaires de Rennes, 2001, p. 205-209.

¹⁶⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, H 112, n° 4 : *Nosse debebitis si qui eritie posteri nostri Majoris scilicet habitatores hujus monasterii Sancti Martini, Isahac Bairiaco donasse Sancto Martino apud villam ipsius Isahac juxta tamen Aremberti IIII jugera terrae...testibus : Ainardo fabro, Fratmaldo praeposito, Alberico*. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 523, copie La Borderie.

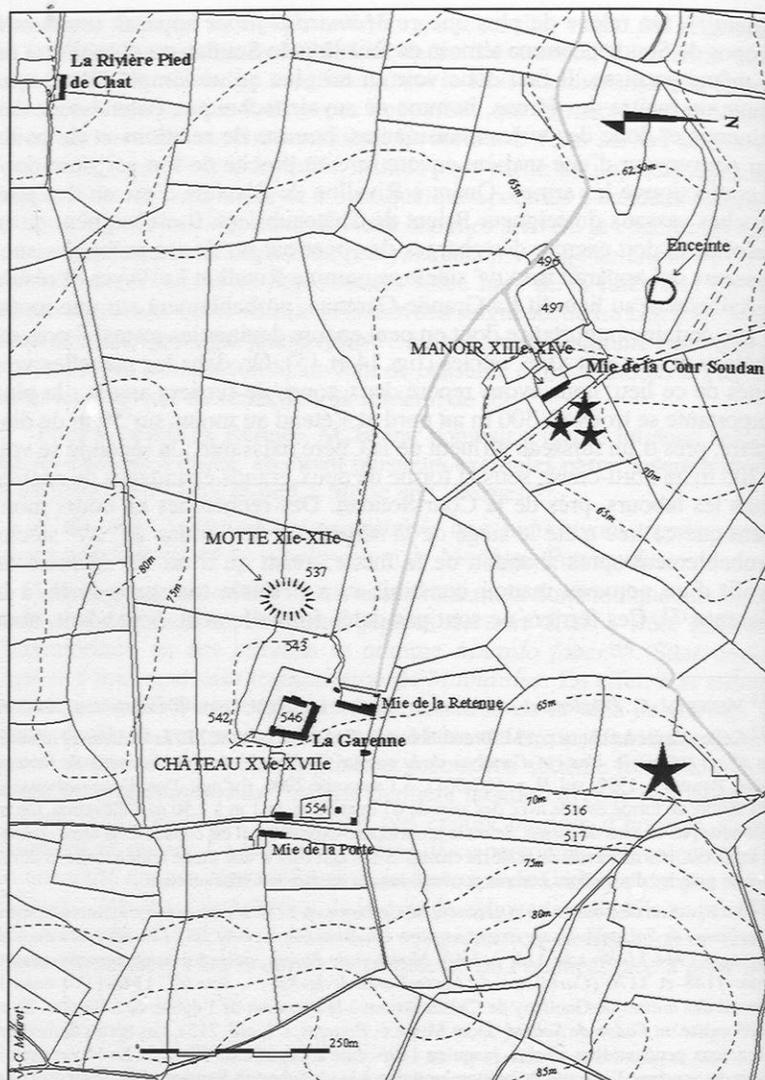
¹⁷⁰ MARCHÉGAY, P., *Cartae de Carbaio*, dans *Archives d'Anjou*, t. II, Angers, 1853, p. 3-11.

Brient¹⁷¹. On relève de plus que ce *Mainardus faber* apparaît toujours à propos de Soudan comme témoin de Rivallon de Soudan ou d'un prêtre de la même paroisse. Il faut donc voir en lui plus qu'un simple fèvre, sans doute un maître des férons, homme de savoir technique, connaisseur des minerais et donc des terres avoisinantes, homme de relations et de poids car pourvoyeur d'une matière encore rare, et proche de son seigneur dont il confectionne les armes. Quant à Rivallon de Soudan, c'est un des plus proches vassaux du seigneur Brient de Châteaubriant. Il est seigneur de sa paroisse et doit exercer des charges de voyer car un de ses probables successeurs qui apparaît fin XIV^e siècle se nomme Rivallon Le Vayer. Il réside certainement au lieu-dit La Grande-Garenne, probablement sur une motte d'une certaine importance dont on peut encore deviner les restes¹⁷² près du château des XVI^e et XVII^e siècles (fig. 14 et 15). Or, dans les parcelles voisines de ce lieu, nous avons repéré deux zones de ferriers arasés ; la plus importante se trouve à 300 m au nord et s'étend au moins sur 50 m de diamètre, près d'un ruisseau affluent de la Chère naissante ; la seconde se voit à 300 m au nord-ouest, sous la forme de deux grands épandages de scories dans les labours, près de la Cour-Soudan. Des recherches en cours montrent que ce lieu a été le siège de la seigneurie de Soudan au XIV^e siècle, probablement après abandon de la motte, avant qu'il ne fût déclassé au profit d'un nouveau manoir construit au XV^e siècle tout près de là, à la Garenne¹⁷³. Ces ferriers ne sont pas datés formellement, cependant, nous

171 MEURET, J.-C., *Peuplement, pouvoir et paysage sur la marche Anjou-Bretagne...*, p. 389-390.

172 Celle-ci a été reconnue par M. Brand'honneur (BRAND'HONNEUR, M., *Le château et la motte du IX^e au XI^e siècle. Une clé d'analyse de la société féodale. L'exemple du comté de Rennes*, thèse, Rennes 2, 1998, vol. II, p. 500-501). À l'automne 2006, il s'agit d'un dôme surbaissé et très érodé, de forme ovoïde avec des axes de 67 m et 50 m, et 1 m à 1,50 m d'élévation. On ne distingue pas ou plus de fossés. Selon le propriétaire-exploitant, il est constitué de terre «jaune» et argileuse, très différente du reste du champ. S'il s'agit bien d'une motte arasée, celle-ci devait être de grandes dimensions, comme souvent dans la région de Châteaubriant.

173 Le Rivallon de Soudan de la pancarte de Carbay a en 1112 un successeur lui aussi nommé *Rivallonus de Solzon miles de Brientius filius Gaufredi* (GUILLOT, H., *Les actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, acte 114, p. 359). *Mauricii de Sozem, miles* lui aussi apparaît ensuite entre 1148 et 1170 (*Cartulaire de Notre-Dame-de-la-Roë...*, acte 62, 1148-1170 dans le conseil des *milités* de Geoffroy de Châteaubriant à la donation de l'église de Villepôt). Et en 1189 existe un *Eudon de Soldan* (DOM MORICE, *Preuves*, t. I, col. 715). Les textes demeurent silencieux pendant deux siècles, jusqu'en 1396, date à laquelle un Rivallon Le Vayer tient la Cour de Soudan ; l'identité de prénom autorise à le rattacher au lignage du premier Rivallon de Soudan. Cependant, il n'est plus que juveigneur d'un Ollivier de Fercé (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 J 674, aveu de Rivallon Le Vayer au baron de Châteaubriant). Ce dernier est le nouveau seigneur de la paroisse, au moins depuis 1389 (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 J 674, aveu d'Ollivier de Fercé au baron de Châteaubriant) et réside à la Garenne à deux traits de flèche de la Cour de Soudan. Les deux familles se fondent par mariage au milieu du XV^e siècle et la Garenne devient le siège d'une intéressante seigneurie secondaire. On y voit un imposant château construit fin XVI^e-début XVII^e siècle qui a succédé à un manoir du XV^e siècle (recherches concernant la fin du Moyen Âge à Soudan, initiées et coordonnées par M. F. Texier, que nous remercions, avec le concours des chercheurs de l'HIPPAC).



La Cour Soudan et la Garenne
 SOUDAN (44) :
 Contexte manorial et métallurgie
 (cadastre 1834 - sections G1, G3 et E2)

★ Ferrier

496 : le Marais (pâturage)
 497 : le Marais (taillis)
 516 : la Rabine (terre)
 517 la Rabine (terre)
 523 : la Levée

537 : le Sernis de la motte (terre)
 542 : le Verger
 543 : le Marais
 546 : château de la Garenne
 550 : chapelle de la Garenne
 554 : le grand Jardin

Figure 14

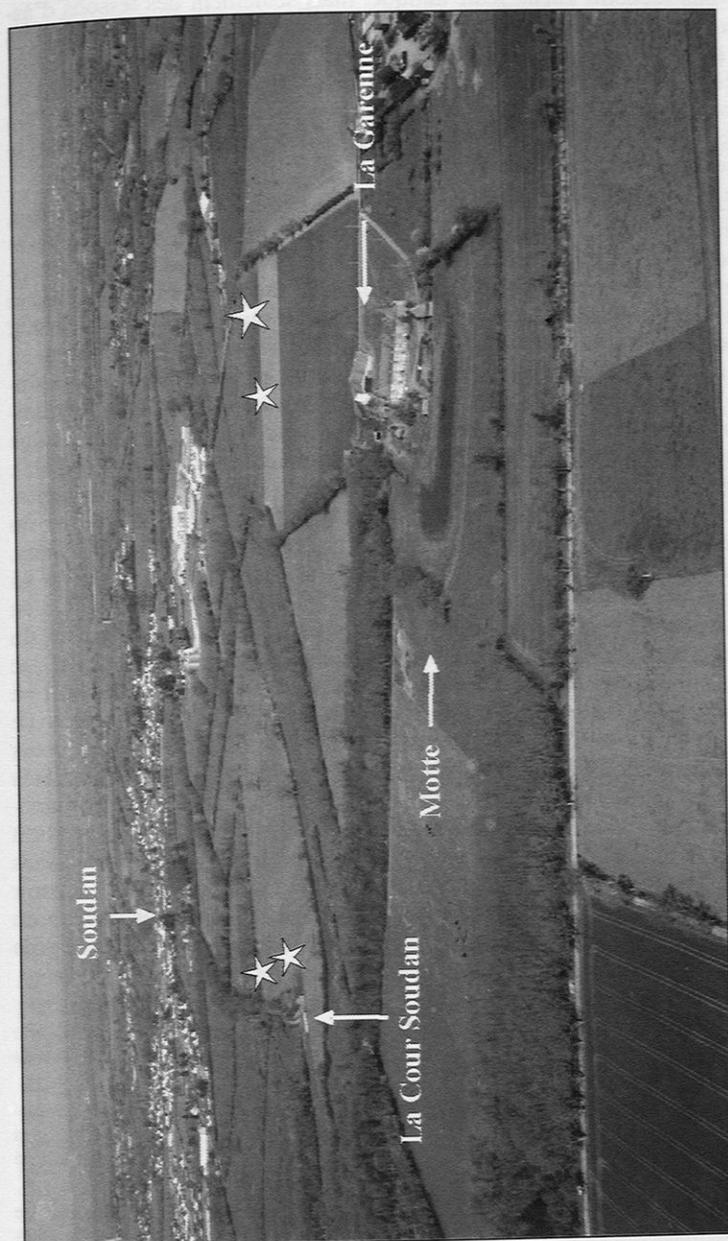


Figure 15 – Le complexe manorial de La Garenne et de la Cour Soudan avec ses ferriers Soudan (Loire-Atlantique). (Cliché J.-C. Meuret).

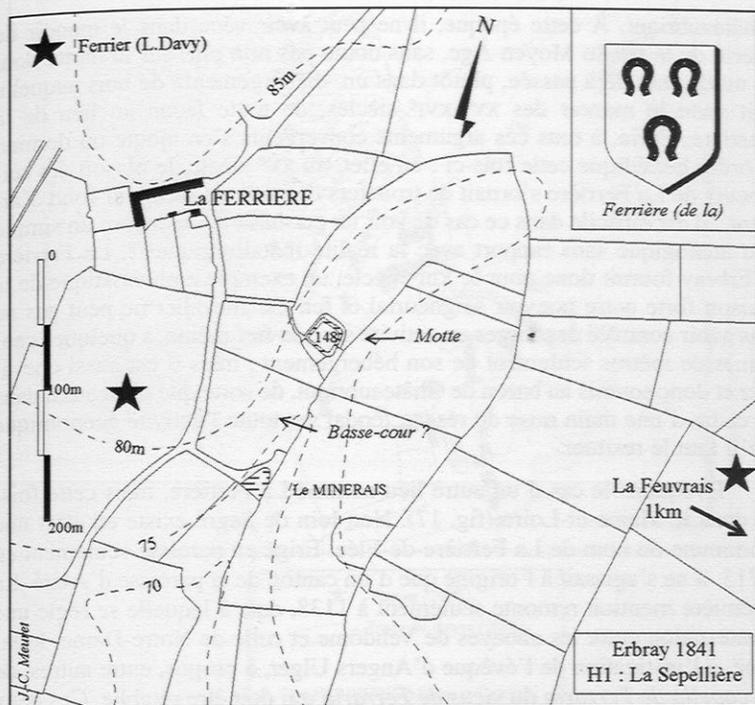
n'y avons recueilli aucun reste antique, mais seulement des tessons d'aspect médiéval, sans plus de précision. La contiguïté est donc bien établie entre le siège d'une seigneurie de paroisse, la famille de cette seigneurie, des restes de ferriers, et un *faber* du XI^e siècle. Il semble bien qu'on ait ici un cas de rapport étroit entre le pouvoir d'un petit seigneur et celui d'un maître forgeron ; dans le cadre d'une économie seigneuriale naissante, le premier contrôlait sans doute le second.

La Ferrière en Erbray (Loire-Atlantique), tout près de Châteaubriant, fournit un autre bel exemple de cette association entre fer, motte et chevalier, cette fois-ci plutôt pour le XIII^e siècle¹⁷⁴ (fig. 16). Le toponyme lui-même évoque bien sûr un site d'exploitation du minerai ; on en trouve pleine confirmation sur le cadastre de 1841 qui offre un intéressant contexte micro-toponymique dans la partie nord-ouest de la commune : à 400 m au sud-est de la Ferrière se voit tout un quartier de terres de plusieurs hectares nommé *le Minerais* (sic) voisinant avec des parcelles nommées *minières* ; à 1,5 km se trouve le village de la *Feuvrais*, toponyme que nous tenons pour un bon indicateur d'activité sidérurgique médiévale¹⁷⁵. D'autre part, autour de la Ferrière, L. Davy décrit des vestiges remarquables constitués d'anciennes exploitations de fer – c'est le quartier du *minerais* – et de monceaux de scories qu'il a observés en plusieurs lieux, tant aux environs de la Feuvrais que de la Ferrière même. Il ne fait pour lui pas de doute qu'il existe une relation entre les uns et les autres¹⁷⁶. Or, au cœur de ce secteur d'extraction et de fonderie, à 200 m seulement du manoir de la Ferrière, on constate sur l'ancien cadastre la présence d'une motte, aujourd'hui détruite. On est là dans le schéma très classique d'un voisinage entre un manoir à motte des XI^e-XII^e siècles et un manoir de pierre de la fin du Moyen Âge ; de très nombreux autres cas en cours d'étude nous montrent qu'il s'agit d'un glissement de siège d'une même seigneurie simplement lié à l'évolution architecturale des habitats manoriaux : lorsque vient la fin du temps des manoirs à motte, on s'établit à quelque distance, parfois très près, parfois plus loin, généralement dans une maison-forte aux formes variables et mal connues, que suit un manoir de pierre aux XV^e ou au XVI^e siècles. C'est semble-t-il bien le cas ici. En 1233, les sources font mention d'un Pierre de la Ferrière, chevalier, témoin

¹⁷⁴ Il revient à Béatrice Corbel d'avoir établi ce lien évident (CORBEL, B., *Contribution à l'étude du peuplement médiéval du pays de Châteaubriant (XI^e - XIII^e siècles)*, Mémoire de maîtrise, Université de Nantes, 1998, 2 vol.

¹⁷⁵ Cadastre d'Erbray 1841. Section H1 de la *Ferrière* : très nombreuses parcelles «le *minerais*» sur plusieurs hectares, la *minière* (H, 935, 937 à 940). Section L2 de La Cour-Péan : la *ferrée* (L, 242 et 387), la *ferrette* (L, 15 à 17, 59, 60). Section I de la Feuvrais : gros village de la *Feuvrais*, les *minières* (I, 375 à 380).

¹⁷⁶ DAVY, L., «Étude des scories...», p. 45. Scories au Bas-Sainte-James au bord de la route de Châteaubriant, près de la Sépelière, près de Launay-Pitro, dans les bois de la Ferrière, près du Chêne-au-Borgne et dans l'ancien étang du même lieu.



La Ferrière - ERBRAY (Loire-Atlantique)
manoir à motte et sidérurgie ancienne

Figure 16

à une donation en faveur de l'abbaye de Melleraye¹⁷⁷. On ne peut cependant assurer qu'il vivait bien à La Ferrière d'Erbray. En revanche il n'y a guère de doutes pour Aufroy de la Ferrière, chevalier, vivant avant 1262 près des Haies de Moisson¹⁷⁸ et sans doute proche des seigneurs de

¹⁷⁷ Cité par B. Corbel (Arch. dép. Loire-Atlantique, H 75, feuillet 27).

¹⁷⁸ Dom Morice, *Preuves*, t. I, 985-986 : *feodo Haiæ de Maidon juxta herbergamentum Aufredi de Ferreria militis defunctus*. Le terme assez polyvalent d'*herbergamentum* apparaît plusieurs fois dans le secteur de Châteaubriant aux XI^e et XII^e siècles, presque toujours pour désigner des habitats de type manoir ou château. Les Haies de Moisson doivent correspondre à la Haie-Besnou en Erbray encore, à 3 km au sud, en lisière nord de la Forêt Pavée. La localisation de l'hébergement d'Aufroy est ainsi bien établie. (CORBEL, B., *Contribution à l'étude du peuplement...*, 1998, t. I, p. 59).

Châteaubriant. À cette époque, il ne peut avoir vécu dans le manoir de pierre de la fin du Moyen Âge, sans doute pas non plus sur la motte dont la mode était déjà passée, plutôt dans un «hébergement» de bois auquel a fait suite le manoir des XV^e-XVI^e siècles, de toute façon au lieu de la Ferrière. Enfin, à tous ces arguments convergents s'en ajoute un dernier, d'ordre héraldique cette fois-ci : en effet, au XV^e siècle, le blason des seigneurs de La Ferrière s'ornait de trois fers de mule de sable sur fond d'argent ; il est difficile dans ce cas de voir un pur hasard, ou encore un simple jeu analogique sans rapport avec la réalité métallurgique¹⁷⁹. La Ferrière d'Erbray fournit donc pour le XIII^e siècle, un exemple emblématique de la liaison forte entre pouvoir seigneurial et fer. Ce chevalier ne peut pas ne pas avoir contrôlé des forges en activité sur son fief même, à quelques centaines de mètres seulement de son hébergement ; mais il est aussi chevalier et donc soumis au baron de Châteaubriant, de sorte que c'est aussi dans le cadre d'une main mise du réseau féodal sur toute l'activité économique qu'il faut le resituer.

Évoquons le cas d'un autre lieu nommé La Ferrière, mais cette fois-ci dans le Maine-et-Loire (fig. 17). Non loin de Segré existe en effet une commune du nom de La Ferrière-de-Flée. Érigé en paroisse seulement en 1713, il ne s'agissait à l'origine que d'un canton de la paroisse d'Aviré. La première mention remonte seulement à 1138, date à laquelle se règle une contestation entre les abbayes de Vendôme et celle de Notre-Dame-de-la-Roë, à l'instigation de l'évêque d'Angers Ulger, à propos, entre autres, de la *capella de Ferraria* du *vicus de Ferraria* qui doit être rétablie. Ces deux détails indiquent clairement que le lieu était occupé et portait ce nom chargé de sens depuis une époque antérieure¹⁸⁰. La charte fait mention des revenus de l'église et de la chapelle, mais en aucune façon d'une activité liée au fer. On peut seulement relever la présence dans cette affaire de l'abbaye de La Roë, dont on a vu précédemment qu'elle n'était pas indifférente aux revenus et même au travail du fer. En 1184, apparaît le premier seigneur de ce lieu nommé Alard de la Ferrière¹⁸¹, auquel succède son fils Hivon de la Ferrière au début du XIII^e siècle, puis au plus tard en 1236, un

¹⁷⁹ POTIER DE COURCY, P., *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, Nantes, Paris, 1862, t. I, p. 303. L'auteur cite la réformation de 1669 où furent démontrées huit générations, avec des références et des montres de 1427 à 1478.

¹⁸⁰ *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, publié par le chanoine Urseau, 1908, p. 233-234, CXLII : *ecclesia de Aviriaco [...] capella de Ferraria [...] vico de Ferraria*.

¹⁸¹ *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame-de-la-Roë...*, fol. 98 v°. La résidence de cet Alard n'est pas désignée, mais il est dit dans le même acte qu'il possède aussi une demeure dite *domo de Lande Balucon*. Il s'agit de la Lande-Baluchon en Saint-Michel-de-la-Roë (Mayenne), lieu seigneurial connu et où surtout se voit encore aujourd'hui une magnifique motte. On a là une bonne idée de ce que désignait le terme *domus* pour un petit seigneur de l'époque.

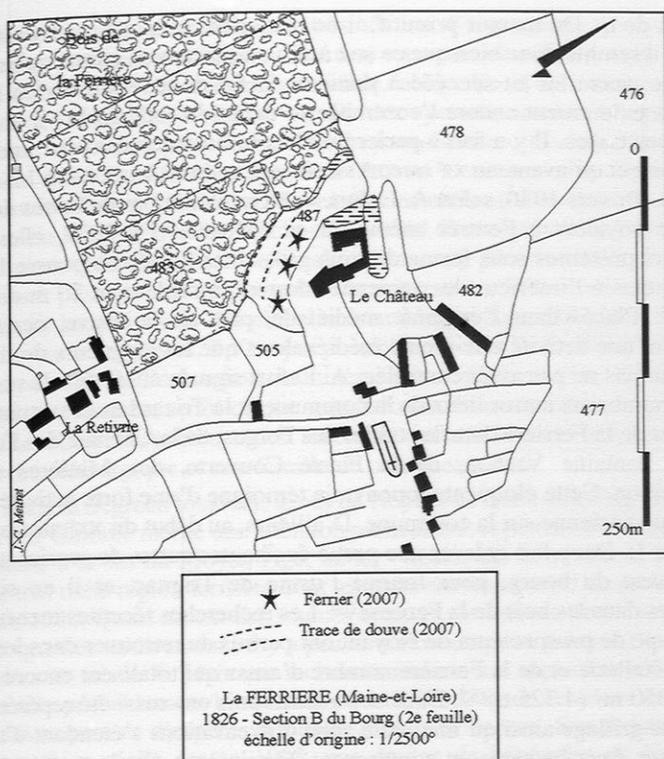


Figure 17

Pierre de Château-Gontier, seigneur de la Ferrière et chevalier, sans doute son arrière-petit-fils. L'objet n'est pas ici d'étudier les membres de ce lignage de petits seigneurs vassaux de Château-Gontier, mais seulement de souligner qu'ils résidaient sur le lieu même de la Ferrière et qu'ils portaient ce nom si caractéristique de la métallurgie médiévale¹⁸². La chapelle dont il a été question était à l'origine leur bien propre. Elle constituait donc la chapelle seigneuriale de leur manoir, installé à quelques dizaines de

¹⁸² Pour les détenteurs et seigneurs de ce lieu : LEFORT, A., *Histoire de la Ferrière d'Anjou*, chez l'auteur, 1930, p. 14-46. Comme très souvent, cette petite seigneurie change de mains au milieu du XIII^e siècle et passe alors et jusqu'au XV^e siècle entre les mains d'une autre famille, mais toujours résidente, celle de Courcériers. Celle-ci semble être à l'origine de la construction des premiers éléments de pierre du château actuel de la Ferrière.

mètres de là. Du manoir primitif, il ne reste rien, ni motte, ni enceinte de terre ; il semble donc bien que ce soit à son emplacement même qu'un château de pierre lui ait succédé à partir de la fin du XIV^e siècle. De larges douves entouraient encore l'ensemble au début du XX^e siècle ; il en reste quelques traces. Il y a fort à parier qu'elles furent creusées pour une maison-forte et qu'avant, au XI^e ou XII^e siècle, une motte à basse-cour les a précédées. Or vers 1930, selon A. Lefort, «un grand nombre de buttes de scories se voyaient à l'entrée même de ce château». En 2007, elles sont toujours présentes sous forme de trois gros amas boisés où pousse le fragon, inclus à l'intérieur des anciennes douves, à seulement 20 m du château¹⁸³. Placés dans l'enceinte médiévale, près de la douve, ces restes attestent une activité elle-même médiévale et que les seigneurs du lieu ne peuvent pas ne pas avoir contrôlée. A. Lefort signale aussi de tels vestiges en de nombreux autres lieux de la commune, à la Tricardais et surtout dans les bois de la Ferrière dans les tailles des Forges, de la Chênaie des Forges, de la Fontaine Vachon, de la Pierre Couverte, des Minières et de l'Aiguillon. Cette éloquent toponymie témoigne d'une forte activité sidérurgique ancienne sur la commune. D'ailleurs, au début du XX^e siècle, l'ingénieur L. Davy fait enlever une partie des hautes buttes de scories à l'entrée ouest du bourg, pour fournir l'usine de Trignac, et il en signale d'autres dans les bois de la Ferrière¹⁸⁴. Les recherches récentes menées par le groupe de prospecteurs de Noyant ont permis de retrouver dans les bois de l'Hôtellerie et de la Ferrière nombre d'amas qui totalisent encore environ 1 350 m³ (4 725 t.)¹⁸⁵. Dans ces mêmes bois ont aussi été repérées des aires de grillage ainsi qu'une vaste zone d'excavations s'étendant d'est en ouest sur deux hectares, et comprenant 23 minières. Quelques épandages de scories ont aussi été vus à 1 km à l'ouest du château¹⁸⁶. Aucune fouille ne permet de dater avec certitude ces vestiges. Cependant, il se pourrait

¹⁸³ Les restes sont visibles au sud, placés près des restes de la douve, à 20 m du château. Ce sont surtout trois grandes masses de scories de forme elliptique de 20 m x 15 m et 3 m de hauteur, d'un volume voisin de 2 000 m³, soit 7 000 t. Le sol autour du château est presque partout noir et les propriétaires trouvent très souvent des scories lorsqu'ils creusent des tranchées.

¹⁸⁴ DAVY, L., *Étude des scories...*, p. 23.

¹⁸⁵ Nos évaluations de volume ont été faites de la manière suivante : nous avons calculé le volume des ferriers en multipliant grand axe par petit axe, puis par la hauteur moyenne signalée. Mais pour tenir compte du fait que le plan au sol est elliptique et non rectangulaire et que le volume est moindre sur les bords des amas, nous avons divisé par deux. Ainsi, pour un ferrier de 50 m de longueur, 10 m de largeur et 1 m de hauteur nous retenons un volume de 250 m³. Nous avons ensuite calculé le poids spécifique des scories : il s'établit en moyenne à 3,5, ce qui permet de calculer les tonnages.

¹⁸⁶ DAUFFY, P. et alii, *Rapport de prospection diachronique*, SRA Pays-de-la-Loire, 1997, p. 38-46.

que la sidérurgie ait commencé très tôt car l'importante voie romaine *Juliomagus* (Angers) - *Condate* (Rennes) traverse la commune dans le bois de la Ferrière où elle est encore visible, et bordée d'un certain nombre d'amas. D'autre part, A. Lefort signale des «poteries avec la Minerve à la chouette recueillies près du bois de la Joue-Jambe». Il s'agit de sigillée romaine. Mais il est évident que cette activité a continué plus tard et s'est sans doute même amplifiée au Moyen Âge entendu au sens large, le nom du lieu en est le signe. Au XII^e siècle et plus tard, les seigneurs de La Ferrière disposaient de la forêt de Flée¹⁸⁷, alors beaucoup plus étendue, et dont ne subsistent plus que les bois actuels. On sait que les forêts constituaient un des droits les plus forts des châtelains au Moyen Âge. Désignés dans les textes comme seigneurs, il n'est pas possible que ceux de La Ferrière n'aient pas aussi contrôlé l'extraction du minerai et sa transformation, directement ou indirectement, ne serait-ce que sous la forme d'une coutume, comme aux Écrennes. Une fois encore, on est amené à constater le voisinage étroit entre l'activité sidérurgique et une famille de petits seigneurs.

Dans le Segréen toujours, le cas de Noyant-la-Gravoyère (fig. 18) et de la forêt d'Ombree mérite une attention particulière. Il permet d'éclairer notre problème à la fin du Moyen Âge, au XV^e siècle. On se trouve là au cœur d'une très riche région ferrifère dont les puits ont fonctionné jusque dans les années 1980. Quasi absent des sources connues, le château de Noyant n'apparaît que très tardivement ; il y a peu, il n'existait qu'au travers d'une mention du XVI^e siècle¹⁸⁸. Mais une recherche récente fait apparaître la seigneurie, et très probablement le château, en 1455¹⁸⁹. L'étude en cours des fonds d'archives permet d'espérer remonter plus haut encore. Son existence est pourtant bien réelle car en 1993, une équipe de bénévoles de Noyant a dégagé une partie de courtine et une tour. Bien que le matériau utilisé soit du schiste en plaquettes seulement lié à l'argile, l'élévation atteint encore 2 m par endroits. Un intéressant mobilier ferreux, céramique et ostéologique,

¹⁸⁷ *Traduction française du cartulaire de l'abbaye de Noyseau* (milieu XVII^e siècle), Mairie de Noyseau (Maine-et-Loire) : au début du XIII^e siècle, Yves de la Ferrière gratifie l'abbesse Julienne et son abbaye de différents dons parmi lesquels le bois mort dans la forêt de Flée (cité dans LEFORT, A., *Histoire de La Ferrière d'Anjou...*, p. 23). Plus tard, le 21 août 1514, un aveu rendu par Guillaume de Courciers seigneur de La Ferrière au baron de Château-Gontier donne force détails sur les droits de chasse du baron dans la forêt de Flée, mais montre que Guillaume en est l'usager le plus courant (cité par A. LEFORT, *Histoire de la Ferrière-d'Anjou...*, p. 32).

¹⁸⁸ Dans un aveu de 1560, le château est déjà en ruines. Il est détruit en 1620. PORT, C., *Dictionnaire historique, géographique et biographique du Maine-et-Loire*, 1874, rééd. 1990, t. II, p. 255.

¹⁸⁹ En 1455, est rédigée la déclaration du temporel du prieuré de Saint-Blaise, rendue par Nicolas Lecomte prieur à noble et puissant seigneur M. de la Roche Baraton, seigneur de la châellenie, fief et seigneurie de la Gravoyère (inventaire des archives de la Sarthe, Prieuré de Saint-Blaise dépendant du prieuré conventuel de Château-L'Hermitage, Arch. dép. Sarthe, H 564). Nous remercions M. P.-Y. Chevrier d'avoir bien voulu nous signaler cette mention.

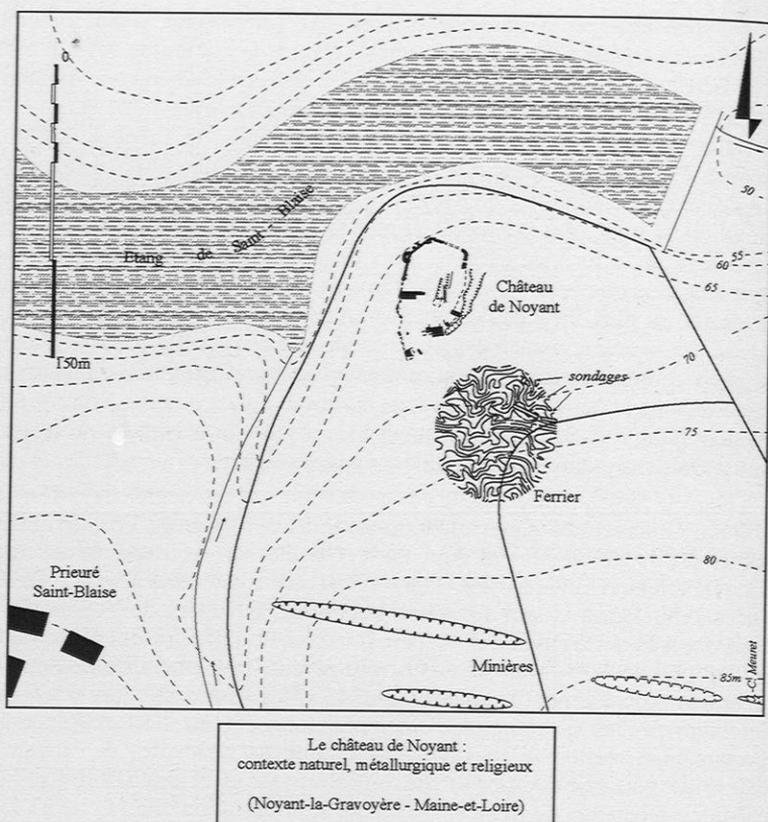


Figure 18

caractéristique d'un site castral, a été mis au jour¹⁹⁰. Une opération officielle de sondages archéologiques, menée en 1997, a même permis de préciser le plan du château et de confirmer une occupation aux XIV^e-XV^e siècles. Elle a en même temps été l'occasion de sonder un ferrier placé à seulement 10 m au sud de la courtine. Celui-ci a livré un peu de mobilier contemporain de

¹⁹⁰ Dans le mobilier on relève une quantité importante de céramique fine ou grossière dont bon nombre de tessons à œil-de-perdrix, deux pieds de chandelier de verre, des clous de fer, un fragment de fer à cheval, un éperon, des fragments d'un instrument de musique nommé cuivre, ainsi qu'un remarquable olifant de céramique glacurée. À cela s'ajoutent enfin des restes osseux abondants comprenant coq, sanglier, chevreuil... L'ensemble paraît relever des XIV^e-XV^e siècles et signale sans aucune ambiguïté une résidence seigneuriale où le cheval et la chasse tenaient une place importante (DAUFFY, P., *Vestiges du château des forges de La Gravoyère*, 1994, p. 15).

l'occupation du château, mais on n'a pas pu localiser les bas-fourneaux. Prudents, les fouilleurs concluent à l'absence de lien formel entre le site sidérurgique et le château¹⁹¹. Mais on ne connaissait pas alors la mention de la seigneurie en 1455. À la réflexion, il nous paraît impossible que le seigneur de Noyant, qui résidait sans doute en ce lieu, n'ait pas contrôlé directement une activité de forge sonnante et fumante, qui se déroulait au pied même de sa résidence. D'ailleurs, pour qui douterait encore de ce lien, un aveu de 1400 tout récemment transcrit apporte la preuve écrite du fait que le seigneur de Noyant possédait ses propres minières tout près de son château, ainsi d'ailleurs que son vassal, le prieur de Saint-Blaise. Grâce aux lieux cités, La Coudre et Le Bois, qui se trouvent respectivement à 500 m et 250 m du prieuré, ces carrières d'extraction de minerai de fer à ciel ouvert peuvent être situées avec précision. Ce sont celles que les prospecteurs de Noyant ont localisées, certaines comblées, certaines encore ouvertes, et qui figurent sur notre plan (fig. 18) à 150 m au sud du château et à 150 m à l'est du prieuré¹⁹². Une fois encore, mais cette fois-ci pour la fin du Moyen Âge, le rapport château-sidérurgie semble plus que probable. Mais à ces données déjà remarquables doivent être ajoutées celles des prospections menées dans la forêt voisine d'Ombrée et dans les massifs des environs, par la même équipe de bénévoles¹⁹³ (fig. 19). Elles ont permis d'ajouter un nombre impressionnant de sites à l'inventaire de L. Davy qui semble avoir moins bien prospecté cette région. Malgré les récupérations opérées depuis, c'est là que l'on observe aujourd'hui les masses de scories les plus impressionnantes de toute la région étudiée, car elles atteignent parfois plusieurs dizaines de

¹⁹¹ DUBOIS, C. et JOUNEAU, D., *Rapport d'évaluation archéologique : site sidérurgique et castral de Noyant-la-Gravoyère (Maine-et-Loire)*, DRAC, Service Régional de l'Archéologie des Pays-de-la-Loire, Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales, 1997, 31 p.

¹⁹² «Item, une pièce de terre en landes et minières¹ avecques le minaige¹ et cloysons contenant quinze journaux ou environ avecques la place et droit du moulin à vent dudit prieuré joignant d'un costé aux terres et landes dudit lieu de la Coudre et d'autre costé le chemin comme len va dudit lieu de Saint Blaise à Noyant, abutant d'un bout au grant chemin comme l'on va de Segré à Pouencé, et d'aultre au boys taillis dudit prieuré.

«Item, une autre pièce de terre et landes et minières avecques le minaige dicelles et cloysons d'environ contenant quarente troys journaux et demi ou environ, joignant dun costé aux landes minières et terres du lieu de Boys appartenant à mondit seigneur de la Gravoyère, et d'autre costé le chemin comme l'en va dudit lieu de St Blaise à Noyent et d'un bout au grant chemin comme l'en va de Segré à Pouencé, et d'aultre aux terres dudit prieuré.» Fin 1400. Arch. dép. Sarthe, H 564. Le terme minaige est absent des dictionnaires d'ancien français. Nous pensons qu'il désigne le droit d'extraire le minerai.

Nous tenons à remercier très vivement Madame Halbert, paléographe et chercheuse émérite, qui a dépouillé les archives du prieuré Saint-Blaise de Noyant, dépendance du prieuré conventuel de Château-L'Hermitage dans la Sarthe, et a bien voulu nous fournir cette remarquable mention.

¹⁹³ Nous remercier très vivement M. P.-Y. Chevrier, et l'équipe de l'Association des Amis du château de Noyant, pour nous avoir informé de toutes leurs découvertes et permis de publier dans ces pages leur carte des sites métallurgiques de la forêt d'Ombrée.

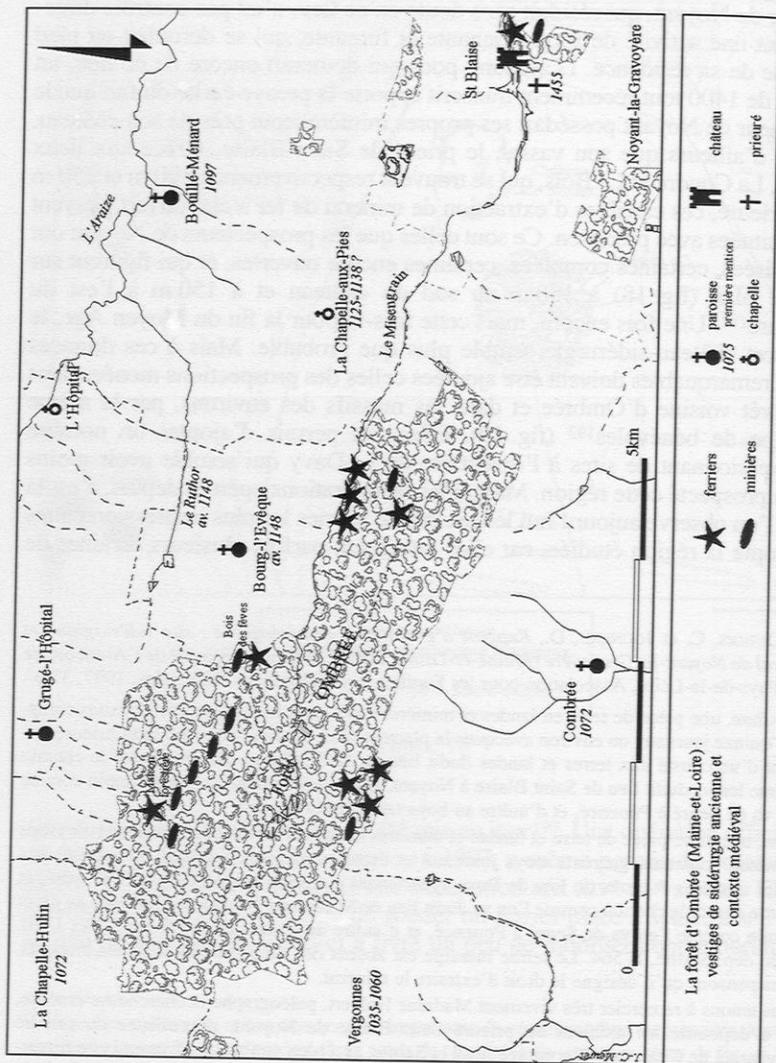


Figure 19

milliers de tonnes. Il existe plusieurs sites de ferriers dans ce massif ; le plus remarquable se trouve en lisière nord, sur la commune de Bourg-L'Évêque. Il s'étend sur près de 4 ha pratiquement en continu, sur une hauteur de 1 à 2 m, et ce malgré les traces visibles de prélèvements, sans doute destinés à l'encaissement des chemins. Nos calculs amènent à l'hypothèse basse et pourtant énorme de 15 000 m³, soit 52 500 t, ou l'équivalent de 1 500 semi-remorques ! Tout à côté du gisement se voit une grande minière de 60 m sur 10 m et 4-5 m de profondeur. Le site du taillis du « bois des fèves », au nom si prometteur, conserve 10 ferriers pour au moins 3 000 m³ (10 500 t.) et 7 fosses d'extraction allongées dont la plus longue mesure 35 m. À l'évidence, il y a là encore un site qui intègre extraction et réduction. De même, près de la maison forestière, sur Grugé-L'Hôpital, 4 ferriers d'un volume minimal de 500 m³ (1 750 t.) sont contigus de 5 tranchées d'extraction. On pourrait encore citer le Bois de la Réparais en Grugé-L'Hôpital où une fois de plus un ferrier de 500 m³ est associé à des tranchées d'extraction mais aussi à de petits puits de forme conique et profonds seulement de 1 m. L'extraction prend parfois des proportions impressionnantes comme au sud de la maison forestière où sur 1 km, d'est en ouest, sont associées de grandes minières et des cavités coniques individuelles. Et c'est sans compter les sites d'extraction et de réduction aujourd'hui comblés et en zone cultivée. Pour l'instant, aucune fouille ni aucun texte ne permet d'identifier les commanditaires de cette puissante activité. On peut seulement dire que le statut de la forêt d'Ombrée est mal documenté, relevant aux XI^e-XII^e siècles des seigneurs de La Guerche-Pouancé, mais sans doute aussi des comtes d'Anjou, parfois par l'intermédiaire des détenteurs du château de Segré. Mais on peut aussi soupçonner des communautés plus ou moins autonomes d'avoir participé à la tâche, spécialement sur la paroisse de Bourg-L'Évêque : c'est sur celle-ci que la forêt recèle les plus gros ferriers, et comme son nom l'indique, elle fut créée à l'initiative d'un évêque d'Angers, Ulger, à partir d'une donation faite par la famille de Bouillé et son seigneur Guillaume II de La Guerche-Pouancé, entre 1125 et 1139¹⁹⁴. Dans ce contexte des franges Anjou-Bretagne, les hommes du bourg de l'évêque peuvent avoir disposé de marges de manœuvre hors du cadre seigneurial pour produire le charbon de bois, extraire le minerai et le fondre, d'autant qu'en ce début du XII^e siècle, les seigneurs n'ont pas encore vraiment établi de restrictions aux usages forestiers.

Revenons maintenant aux sources écrites pour essayer d'y trouver confirmation d'une implication directe des seigneurs dans la transformation du fer.

Pour les XII^e et XIII^e siècles, les chapitres précédents ont montré qu'à l'occasion des donations faites à des religieux apparaissaient *de facto* les

¹⁹⁴ *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers* reconstitué et publié par le chanoine URSEAU, Angers, 1908, actes 173 (1125-1138), acte 130 (1125-1139), acte 191 (1129-1148).

forges du seigneur de Châteaubriant : en 1224 la forge du prieuré de Saint-Sulpice doit être déplacée en forêt de Juigné, en même temps que celles du seigneur. En 1262, c'est sur la forge seigneuriale de Teillay qu'est assise la rente allouée à la chapelle Saint-Martin-de-Teillay. La même année, les 200 livres garanties aux Trinitaires de Châteaubriant le sont sur deux forges du seigneur, l'une en forêt de Teillay, l'autre en forêt de Juigné. Ajoutons à cela une autre mention qui n'a pas jusque là retenu l'attention : selon Du Paz, qui a vu nombre d'actes maintenant disparus, en 1237 fut signé un accord entre Guillaume de Thouars, baron de Candé, au nom de sa femme Élisabeth de La Guerche, et Geoffroy III de Châteaubriant, à propos de la forêt de Juigné. L'arbitrage précise entre autres que si «les seigneurs de Chasteau-brient mettoient trois forgerons és forges de ladite forest, les successeurs desdits Guillaume & Elisabeth y mettroient le quatriesme»¹⁹⁵. Rien dans les termes de l'acte ne permet de chiffrer le nombre de forges, mais il est certain qu'il y en a plusieurs. En 1262, dans son testament, Geoffroy IV indique que Geoffroy de Pouancé lui doit 1 000 livres pour *le haut Broil de la forest de Juigné*¹⁹⁶. Rien de plus n'est précisé sur l'origine de cette dette, mais elle pourrait avoir eu un rapport avec les forges, car le village du Haut-Breil en Juigné se trouve en plein dans la clairière de défrichement de la Teillais, là où les textes et l'archéologie attestent une activité sidérurgique.

À cet exemple doit en être ajouté un autre, postérieur d'un siècle et demi, tiré des comptes inédits de la seigneurie de Châteaubriant de 1383¹⁹⁷. Cette année-là, une forge à faire «pelles» est affermée à Guillaume Braymes et à ses compagnons, dans la forêt de Juigné à raison de 7 livres et 10 sols, pour neuf mois effectifs, de novembre à la fin août. Une deuxième forge dite «zauchière», et donc probablement destinée à produire de l'outillage agraire, est affermée dans la même forêt, à Jehannot Colin ainsi qu'à ses compagnons, pour 26 semaines et pour la somme de 19 livres et 10 sols. Enfin, trois forges «groussières» sont affermées à

¹⁹⁵ DU PAZ, A., *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris, Buon, 1619, p. 14. Preuve des pertes énormes dans les sources de cette époque, aucun acte directement relatif à la seigneurie de La Guerche ne mentionne de forge. Cette forêt de Juigné relève alors d'une coseigneurie Châteaubriant-La Guerche. La fondation conjointe de la Primaudière à Juigné, pour l'ordre de Grandmont, par Geoffroy III de Châteaubriant et Guillaume III de La Guerche, en avait été une autre manifestation en 1207. Il faut voir là un compromis hérité au moins de la fin du XI^e siècle, époque à laquelle Gautier Hai, seigneur de Pouancé disait avoir conquis cette terre de la Primaudière. Plus tôt encore, vers 1060, lorsque le comte d'Anjou donna à Marmoutier la villa de Carbay, située entre son château de Pouancé et celui de Brient, au contact de la forêt de Juigné, c'était pour mieux avancer ses pions sur ce territoire frontalier, entre Anjou et Bretagne.

¹⁹⁶ DU PAZ, A., *Histoire généalogique...*, p. 17.

¹⁹⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2101 et E 211/7. Nous adressons tous nos remerciements à M. A. Gallicé, auteur de la transcription de ces comptes.

Johannot Roussel, André Volent, Guillaume Blandin en forêt de Teillay, pour 26 semaines, mais pour 117 livres.

On relève de fortes différences dans le prix des fermes. Tiennent-elles à la nature de la production de ces forges, à savoir du fer brut pour celles qui sont dites «grossières», du fer transformé en socs et outils, et peut-être aciéré, pour celles qui sont dites «zochières»? Sans doute pas seulement, car, à durée de fonctionnement égale, les trois forges grossières de Teillay paient deux fois plus par unité que la forge zochière de Juigné. L'explication la plus vraisemblable réside dans des différences d'importance des équipes, de capacités de production, de consommation de charbon de bois et donc de dégradation de la forêt.

Les termes sont brefs mais permettent d'entrevoir comment travaillent ces hommes du fer. On peut voir dans chacun des fermiers nommés une sorte de maître féron – mais le terme n'est pas employé –, détenteur d'un capital particulier à la fois technique et matériel. Technique car la connaissance des minerais, des procédés de fusion et de forge ne peut que varier selon les artisans et la destination des produits. Matériel car chacun d'eux doit posséder un équipement constitué de marteaux, pinces, enclumes, soufflets, tuyères, animaux de trait... Le compte précise qu'ils dirigent une équipe constituée non pas de manœuvres ou d'hommes, mais de «compagnons». Ce mot évoque bien sûr l'idée de partage du pain, mais aussi des savoir-faire et des tâches, dans un rapport autre que de dominant à dominé, et sans doute plus ou moins d'égal à égal. Il est alors tentant de soupçonner que ces équipes homogènes appartiennent à une confrérie comparable à ce que les textes décrivent en Normandie, à la même époque.

Les plus intéressantes mentions se trouvent dans les comptes de la châtellenie de la Poitevine, seigneurie dépendant au xv^e siècle de la baronnie d'Ancenis, étudiés par C. Herbault¹⁹⁸. Celle-ci a repéré six forges grossières actives et trois inactives qui fonctionnèrent entre 1423 et 1467 dans la forêt de la Poitevine, aujourd'hui dite d'Ancenis. Toutes sont tenues à ferme pour une valeur qui semble évaluée en fonction du charbon de bois qu'elles consomment, la forge «sochière» étant la plus dévoreuse. Les comptes les qualifient de «sochères, paellières ou paronères», c'est-à-dire que les premières fabriquaient socs ou outils et ustensiles de cuisine ; en revanche, on ne connaît pas exactement le sens du troisième qualificatif. Il s'y ajoute aussi une forge de maréchal. L'auteur relève que ces forges sont menées par des lignages de forgerons ; sans doute le fait est-il lié à la

¹⁹⁸ HERBAUT, C., «La métallurgie de la châtellenie de La Poitevine à travers les comptes de ses revenus», dans BELHOSTE, J.-F. et MAHEUX, H., *Les forges du Pays de Châteaubriant...*, p. 41-53.

possession de savoir-faire rares qui se transmettent entre parents ; ce caractère se retrouvera d'ailleurs plus tard pour les grandes forges avec les lignées de maîtres de forges. Au-delà, les comptes ne renseignent pas sur les techniques mêmes. C. Herbaut constate cependant que ces forges fonctionnent en forêt et n'utilisent donc pas la force hydraulique. Ce n'est qu'en 1515 qu'apparaissent les «grandes forges à faire fer» ou «grosses forges à fer» installées sous les chaussées des étangs de la Poitevinière et de la Provostière. Ce sont des hauts fourneaux qui pratiquent la réduction indirecte, utilisent des martinets à battre le métal mus par l'énergie de l'eau et sans doute des soufflets actionnés de la même manière. Le Moyen Âge se termine et c'est donc une autre technologie du fer qui se met en place, un peu partout dans la région et dans toute la Bretagne.

Le mérite principal de ces sources écrites des XIV^e et XV^e siècles est de confirmer textuellement ce qu'on lisait seulement en filigrane dans les études de sites précédentes, que le fer constitue pour le seigneur – ici le baron d'Ancenis et le baron de Châteaubriant – une source de revenus réguliers, fondée sur la possession du minerai et surtout des forêts.

Bien que rares et éparées, ces sources permettent de comprendre que les seigneurs châtelains ont sans cesse contrôlé la production du fer dans leurs forêts, au moins à partir du XIII^e siècle. Au début de ce chapitre, nous avons observé la proximité physique entre petits seigneurs et sidérurgie. Elle est évidemment beaucoup plus difficile à mettre en évidence pour les grands seigneurs, les rares *domini* du Moyen Âge central. Il nous semble cependant possible de le faire pour les seigneurs de Châteaubriant avec le château et la forêt de Teillay.

C'est sans doute au XII^e siècle que les seigneurs de Châteaubriant construisirent un château à la lisière nord de ce grand massif ; la tradition voudrait que la duchesse Constance y ait trouvé asile en 1196 et y ait été faite prisonnière par le comte de Chester pour le compte de Richard Cœur de Lion¹⁹⁹. Cependant il n'apparaît vraiment dans les textes qu'au XIII^e siècle nommé *domus* et *herbergamentum* comme en 1225²⁰⁰. Guillotin de Corson le dit détruit peut-être dès 1222 – ce qu'infirme la mention précédente – ou au XIV^e siècle, et disparu en 1452²⁰¹. Il en donne

¹⁹⁹ LE BAUD, P., *Les Chroniques de Vitré*, chap. XXII. Du Paz n'évoque pas la geôle de Teillay. Il dit seulement que Richard fit surprendre la duchesse et «la bailla en garde à Hascot, sire de Rais qui estoit de son alliance» (DU PAZ, A., *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris, 1619, p. 9).

²⁰⁰ ANGER, P., «Cartulaire de l'abbaye Saint-Sulpice-la-Forêt»..., t. XXVII, (1^{re} partie), p. 28, acte 105 : ...*Domus et herbergamenti mei de Telleio*...

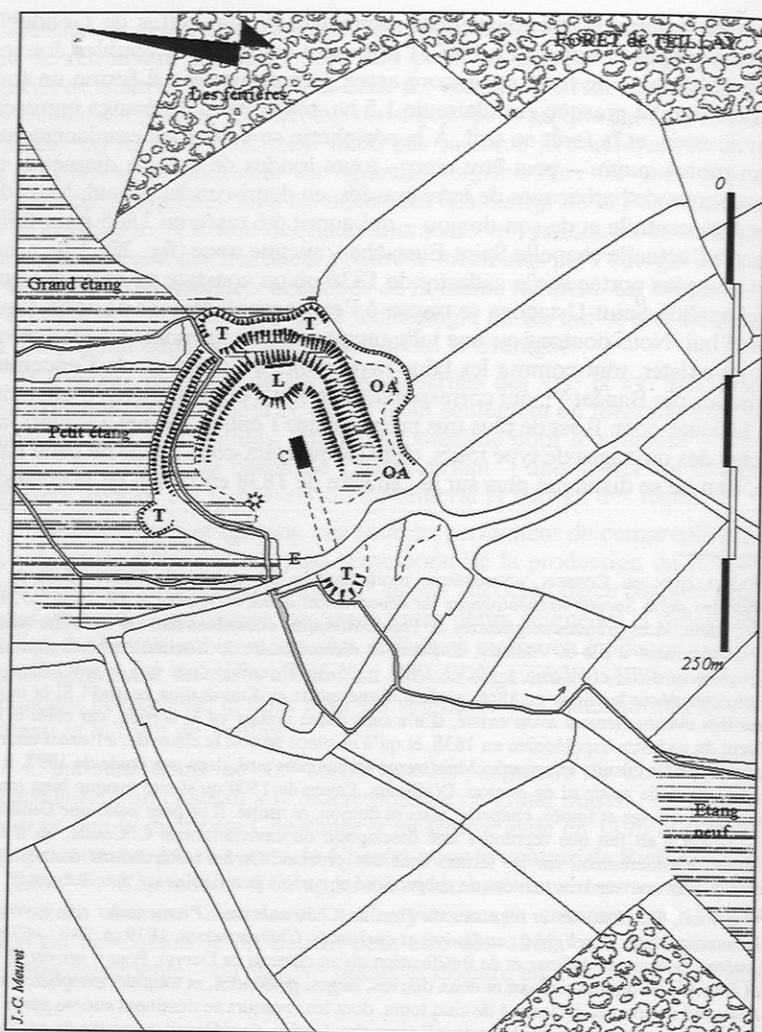
²⁰¹ GUILLOTIN DE CORSON, «Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine», *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XXVI, 1897, p. 33.

des descriptions malheureusement imprécises²⁰² que celles de Goudé²⁰³ n'éclairent pas vraiment. En 2007, l'imposant ensemble de doubles douves et doubles talus de terre est encore assez bien conservé ; il forme un fort retranchement presque circulaire de 1,5 ha, placé entre les étangs remis en eau au nord, et la forêt au sud. À la périphérie se voient les emplacements d'au moins quatre – peut-être cinq – tours rondes de 9 m de diamètre, et deux sortes de barbicanes de terre arasées, en demi-cercle, au sud. Mais de la motte centrale et de son donjon – qui aurait été rasée en 1865 pour faire place à l'actuelle chapelle Saint-Eustache – aucune trace (fig. 20). Elle n'est pas non plus portée sur le cadastre de 1836 où on constate en revanche que la chapelle «Saint-Ustache» se trouve à l'exact emplacement de celle d'aujourd'hui. Nous doutons qu'une telle motte centrale surmontée d'un donjon ait pu exister, tout comme les talus rayonnants à l'intérieur de l'enceinte, indiqués par Banéat²⁰⁴, qui correspondent en fait à des fragments d'enceinte de la haute-cour. Il est de plus très probable que l'entrée, placée à l'ouest, ait inclus des ouvrages de type tours, châtelet ou avant-cour ; mais de cette partie, rien ne se distingue plus sur le cadastre de 1838 en raison de la création

202 GUILLOTIN DE CORSON, «Statistique monumentale du canton de Bain», *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. IV, 1866, p. 219-220 ; *Idem*, «Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine», *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XXVI, 1897, p. 35-36. Il semble donc que ce soit lui qui ait le premier décrit les lieux en 1866, parlant d'une motte et d'un donjon central ! Si la motte peut très éventuellement avoir existé, il n'a sans doute jamais vu le donjon, car celui-ci est absent du cadastre napoléonien en 1838, et qu'à sa place se voit la chapelle, à l'exact endroit de celle qui l'a ensuite remplacée. Mais trente un ans plus tard, dans son étude de 1897, il ne parle plus ni de motte ni de donjon. D'ailleurs, l'aveu de 1500 qu'il cite évoque bien murs, murailles, douves et fossés, chapelle, mais ni donjon, ni motte. Il se peut aussi que Guillotin de Corson n'ait fait que reprendre une description du castelbriantais C. Goudé, qu'il fréquentait régulièrement, car les termes sont très proches. Or les informations données par celui-ci sont souvent très teintées de subjectivité et parfois peu fiables (cf note suivante).

203 GOUDÉ, C., *Histoires et légendes du Pays de Châteaubriant. Promenades aux environs. Monuments civils et religieux, antiquités et curiosités*, Châteaubriant, 1879, p. 240 : «C'était le même système de défense et de fortification qu'au château de Derval. Pour y arriver, il fallait franchir un double rempart et deux douves, larges, profondes, et toujours remplies d'eau. Le second rempart était flanqué de cinq tours, dont les contours se dessinaient encore parmi les ronces et les arbustes qui en défendent l'approche. Le donjon s'élevait au centre de ces fortifications, sur un tertre fait de main d'homme.» Goudé et Guillotin de Corson en se concertant, ou en se compilant, ou encore en reprenant des notes anciennes ont certainement confondu le château de Teillay et celui de Derval (aujourd'hui «tour Saint-Clair»). Effectivement, ce dernier conserve bien la ruine d'un imposant donjon. Mais si les plans peuvent être comparés, Derval apparaît d'une toute autre nature, tant par l'énormité des terrassements, que par l'extension des défenses sur plus de 2 ha et surtout la présence d'imposants restes bâtis en ruines ou en élévation.

204 BANÉAT, P., *Le département d'Ille-et-Vilaine. Histoire, archéologie, monuments*, Rennes, 1929, Mayenne, 1994, t. IV, p. 210. Comme souvent, Banéat a seulement compilé ses prédécesseurs, ici, Guillotin de Corson.



J.-C. Meuret

Le Château de Teillay (Ille-et-Vilaine)

(fond de carte : cadastre 1836 Section F)

Talus et douves
en 2007

Etangs en
1500

T : emplacement de tour
 OA : ouvrage avancé ?
 E : entrée (châtelet, tour ?)
 L : logis
 C : chapelle Saint-Eustache

Figure 20

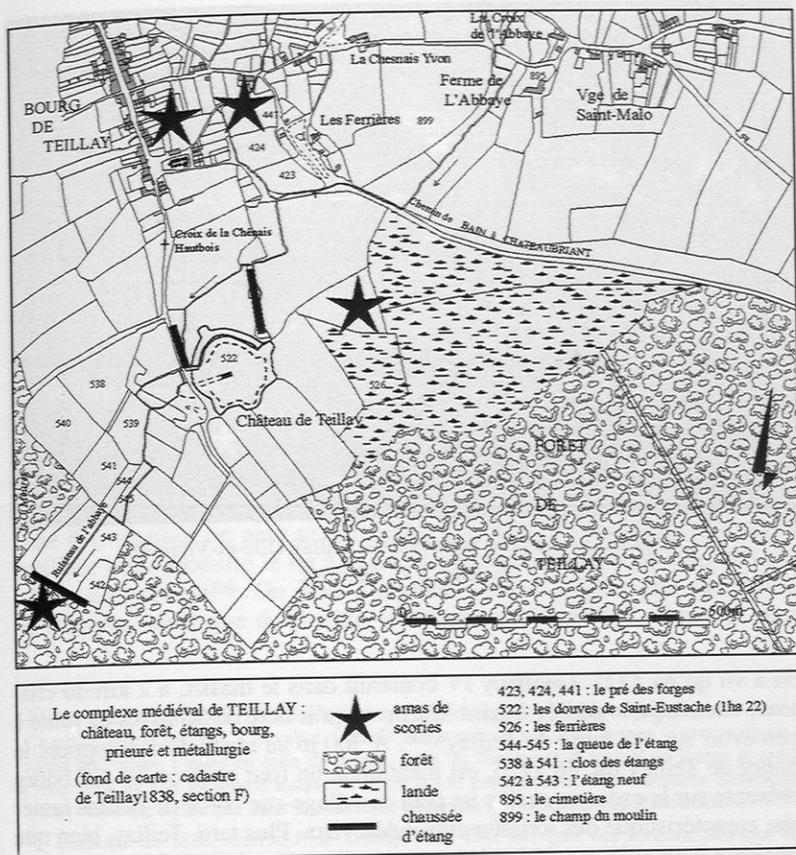


Figure 21

d'un chemin. Aussi, lorsque Goudé, 41 ans plus tard, évoque un donjon, il ne peut le faire qu'à partir de récits recueillis auprès d'anciens et probablement plus ou moins enjolivés. En revanche, nous y avons identifié un édifice de pierre placé à l'est du premier retranchement, comprenant sans doute plusieurs pièces dont une de 16 m de longueur et 7 de largeur dans laquelle on peut supposer un logis. On a vu dans ce château de Teillay une simple résidence de chasse. C'est en réalité un château bien défendu qui témoigne avec ostentation de la présence des seigneurs de Châteaubriant et de leur volonté d'implantation dans ce secteur. Car ce château n'est pas isolé du tout. On a vu que c'est à moins d'un kilomètre de là que la même famille fonde au XII^e siècle, le prieuré de Saint-Malo-de-Teillay. De même,

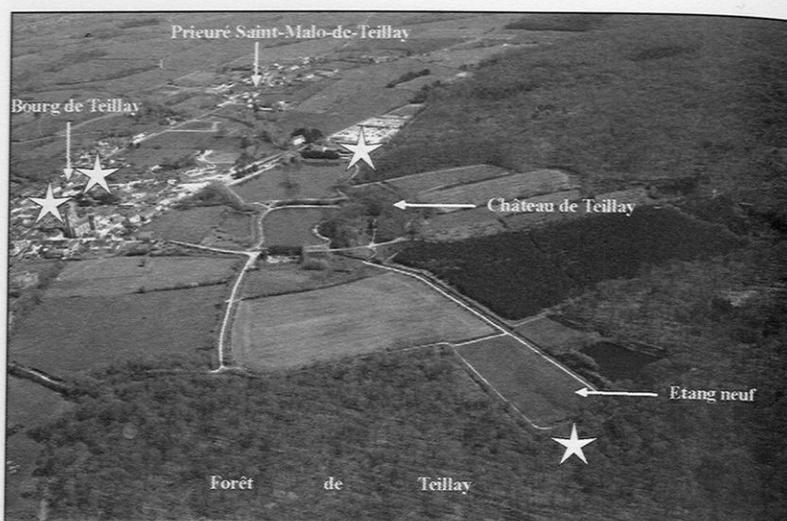


Figure 22 – Le pôle médiéval de Teillay (Ille-et-Vilaine).
(Cliché J.-C. Meuret).

on a vu qu'en 1221, Geoffroy IV construit dans le massif, à 2 km du château, une chapelle dédiée à saint Martin et qu'il dote de 50 livres de rente à percevoir sur «sa forge de Teillay»²⁰⁵. À 300 m au nord, ils développent le bourg de Teillay où, en 1225, est mentionné un four seigneurial. Ce bourg présente sur le cadastre ancien un plan de village-rue bordé de jardins laniérés, caractéristique des lotissements médiévaux. Plus tard, Teillay, bien que modeste bourgade, est désignée comme «ville» et paie au seigneur un droit de porte, signe de son statut originel. C'est donc à une importante entreprise de peuplement que les seigneurs de Châteaubriant des XII^e et XIII^e siècle se sont livrés sur la lisière nord de leur forêt de Teillay (fig. 21 et 22).

Or, on doit une fois de plus constater que la sidérurgie ancienne est omniprésente dans ce secteur et qu'elle a certainement participé au développement du pôle de peuplement pendant le Moyen Âge. De tous les lieux où nous avons enquêté, avec la forêt d'Ombrière, celle de Teillay est celle où sa présence est la plus impressionnante. Elle apparaît d'abord dans les différentes mentions de forges : en 1224, lorsque sont signalées la forge du prieuré Saint-Malo-de-Teillay et celles du seigneur en forêt de Teillay ; en 1262 lorsque Saint-Martin-de-Teillay reçoit une rente de

²⁰⁵ Cf notes 112 et 121.

50 l. servie sur «la forge de Teillay» ; en 1262 encore, lorsque Brient fils de Geoffroy IV reçoit le revenu de deux forges, dont une en forêt de Teillay, pour exécuter le testament de son père²⁰⁶. Le terrain confirme pleinement ces données textuelles ; on relève tout d'abord la présence d'un lieu-dit «les Ferrières» juste au nord du château ; tout contre celui-ci, le cadastre ancien livre des parcelles nommées «ferrières» et «forgeries»²⁰⁷, et où, au milieu du xx^e siècle, se voyaient d'importants amas de scories. Dans le bourg même, sur près d'un hectare, la plupart des jardins situés au nord de l'église montrent une terre noire et remplie de restes de scories : il est très tentant d'y placer «la forge de Teillay» (et non de la forêt de Teillay) de 1262. Tout près, sur la rue de Soulvache, à 150-200 m au nord-est de l'église, se voit encore très bien un gros ferrier arasé de près d'un demi-hectare. D'autres sont signalés un peu plus loin en direction de l'ancien prieuré de Saint-Malo. Nous avons observé des restes semblables et encore imposants contre la chaussée de l'ancien «Étang Neuf» à 300 m au sud-est du château de Saint-Eustache. Ce gisement est d'ailleurs assez troublant dans la mesure où il est placé au bord du ruisseau, sous la chaussée et près du moulin qui s'y trouvait : une fois de plus, on peut se demander si la force hydraulique n'a pas été utilisée pour produire le fer à la fin du Moyen Âge, époque à laquelle cet étang a été établi²⁰⁸. On nous a signalé d'autres dépôts près du château d'Hugères, ainsi que du lieu-dit le Plessis, en Ercé²⁰⁹. L. Davy en men-

206 DU PAZ, A., *Histoire généalogique...*, p. 17 : «Veut et ordonne que [...] et que Brient de Chasteau-brient son fils, Chevalier, jouisse du revenu de ses deux forges, l'une étant en sa forest de Teillay, l'autre en celle de Luigne, pour les despenses & travail qu'il fera & aura à l'exécution de son testament iusques a ce qu'il soit parfaitement & entièrement accomply.» Cette clause ne figure pas dans le deuxième testament, celui donné par Dom Morice.

207 Cadastre de 1838, section F de Teillay, 423, 424, 441 (pré des forges), 526 (les ferrières, près du château). 908 (les grandes ferrières : lande de 4 ha). Le reste de la commune contient un peu partout des toponymes comme «fosses», «forgerais», «minières», tout comme le sud d'Ercé-en-Lamée, commune limitrophe au nord (cadastre établi alors que Teillay faisait encore partie de la commune d'Ercé-en-Lamée en Ille-et-Vilaine. Teillay obtient de devenir commune de Loire-Inférieure en 1878 ; les feuilles qui la concernent sont détachées du plan de la commune mère et des tracés nouveaux y sont portés, compliquant parfois la lecture).

208 En 1500, François de Laval, seigneur de Châteaubriant, fait déclaration de sa seigneurie au roi. Dans celle-ci l'étang neuf est parfaitement localisé au sud du château et son appellation indique qu'il est alors récent : «près de ladite ville de Teillay, l'assiette d'un vieil chasteau nommé le chastel de Saint-Eusatche, auquel y a murs et murailles, douves et fossez, et au-dedans duquel y a une chapelle fondée de Saint-Eustache, près lequel y a trois estangs, l'un d'iceux joignant auxdites douves nommé le Grand Estang de Saint-Eustache, duquel l'eau descend en un autre estang nommé le Petit Estang, dont l'eau va en un troisième estang appelé l'Estang Neuf, sur les bornes de ladite forest.» (GUILLOTIN DE CORSON, «Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne...», t. XXVI, 1897, p. 34-35.

209 Nous remercions M. François Théard, rencontré en 2007, qui nous a indiqué certains de ces ferriers et ainsi permis des vérifications.

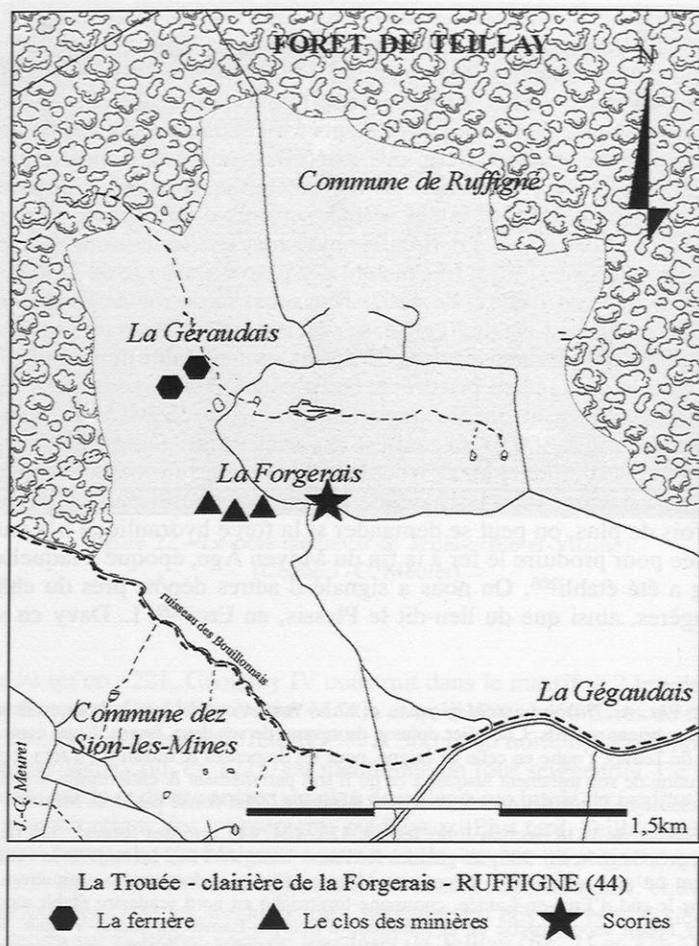


Figure 23

tionne encore dans les prés au sud du bourg, dans le bois du Fayel, autre bien des Châteaubriant, en Ercé (deux fois 2 000 tonnes) et celui de la Serpandais, tout comme dans la forêt de Teillay en de nombreux endroits (à 300 m à l'est du château, en deux points de la lisière nord, à la Simonais) ; les rejets de bas-fourneaux étaient aussi très abondants, à l'est près de la ligne Saint-Martin, au bord de l'Aron, près de la Haute-Ville et surtout près de l'ancienne abbaye Saint-Martin où sur 1,25 ha



Figure 24 – Loupe de bas-fourneau
La Forgerais - Ruffigné (Ille-et-Vilaine).
(Cliché J.-C. Meuret).

et parfois 3 m de hauteur, s'étendait un dépôt que L. Davy a estimé à 12 000 tonnes²¹⁰. L'essentiel a été récupéré dans les années 1930. Au sud de ce massif, la commune de Ruffigné forme une grande échancrure de plus de 300 ha centrée sur le village au nom évocateur et caractéristique du XII^e siècle de la Forgerais (fig. 23). Nous y avons vu des scories et surtout une rarissime loupe de fer brute issue d'un bas-fourneau (fig. 24). Le cadastre de 1831 y livre deux ensembles de parcelles-nommées les unes les «ferrières», les autres les «minières», associant donc extraction et transformation²¹¹. Le contour de cette sorte de clairière apparaît à l'identique sur une carte de 1775²¹² ; il suit au nord la lisière de la forêt et à l'ouest la limite communale avec Sion-les-Mines ; tout indique donc que le défrichement a accompagné l'exploitation du fer et qu'il a eu lieu au Moyen Âge. Il faut donc bien conclure que la forêt de Teillay et ses lisières nord et sud ont connu à cette période une importante activité de transformation

²¹⁰ DAVY, L., *Étude des scories de forges anciennes...*, p. 35-36.

²¹¹ Cadastre de Ruffigné, 1831, parcelles B 81 et 82 et B 513 à 519.

²¹² Plan de la forêt de Teillay, arpentage Garnier, vers 1775, dans *Les forges du pays de Châteaubriant...*, p. 94.

du fer. La forêt étant propriété exclusive des seigneurs de Châteaubriant, ceux-ci ont forcément contrôlé cette activité dont les vestiges archéologiques et paysagers viennent d'être décrits. Il semble bien que jusque vers la fin du XII^e siècle, ils n'aient guère économisé leurs réserves forestières ; mais à partir de cette époque eux, comme tous les seigneurs de cette région de marche, alourdissent leurs restrictions et leurs contrôles sur le pâturage, le panage et les prélèvements de bois, en même temps que diminue la ressource²¹³. Les mentions de donations pieuses sur les forêts, parmi lesquelles les forges, apparaissent justement à ce moment où ils resserrent leur contrôle sur les massifs, preuve *a contrario* de leur grande valeur lorsque le bois se fait plus précieux. C'est donc probablement à partir de cette époque qu'a cessé le grignotage plus ou moins sauvage des lisières que l'on observe ici à Ruffigné mais aussi aux Écrennes, à Loigné, à Lusanger, à Bourg-L'Évêque où des portions entières de massifs ont disparu. C'est donc sans doute à ce moment que se figent les lisières forestières, à peu près dans leurs limites actuelles.

On voit ainsi comme notre vision aurait pu être biaisée si nous nous étions contenté d'approcher le phénomène du fer dans cette forêt de Teillay, et ailleurs, par les seules traces écrites : la forge du prieuré y aurait tenu une place importante, presque aussi importante que les trois forges grossières du compte de 1383. Mais surtout, nous n'aurions pas pris la mesure de l'ampleur de l'activité dont seules les dizaines de milliers de mètres cubes de scories vues au XX^e siècle et parfois encore visibles sur le terrain peuvent donner une idée. En réalité, à partir du XII^e siècle, l'activité est totalement contrôlée par le seigneur, ses agents, son château ; elle se déroule sous ses yeux, aussi bien lorsqu'il réside à Saint-Eustache, que lorsqu'il chasse en forêt ; et enfin, elle porte sur des volumes sans commune mesure avec ceux de la seule forge priorale. Pour autant, et pour nuancer ce lien indiscutable entre seigneurie et fer, disons qu'il ne faudrait pas arriver à l'idée excessive que le fer a tenu une place majeure dans les revenus de la seigneurie. Il n'est qu'un parmi tous ceux dont le système seigneurial s'était doté en captant, contrôlant et taxant toutes les activités humaines. Pour la région de Châteaubriant-Segré, il est forcément plus important qu'ailleurs. Mais son poids réel demeure difficile à évaluer dans les revenus des seigneurs de Châteaubriant ou d'Ancenis, dans la mesure où les comptes qui nous sont parvenus sont rares et tardifs.

Au terme de ce chapitre, l'idée s'impose qu'à partir du XII^e siècle, les seigneurs ont peu à peu réglementé et contrôlé la transformation du fer. Il n'en demeure pas moins que dans ce cadre demeurent des zones d'ombre : la production a-t-elle été la même à la période d'expansion du XII^e siècle et

²¹³ MEURET, J.-C., *Peuplement, pouvoir et paysage sur la marche Anjou-Bretagne, des origines au Moyen Âge...*, p. 481-503.

dans les deux derniers siècles ? Que signifie «mes forges» dans le mandement de 1224 ? S'agit-il de forges réellement exploitées par des serviteurs directs du seigneur de Châteaubriant ? On en doute un peu. Ou s'agit-il déjà de forges affermées comme ce sera le cas plus tard ? Quelles étaient exactement les pratiques techniques des fèvres ? Comment fonctionnait le commerce du fer ? Et puis quels étaient la place et le rôle des communautés d'artisans du fer dans l'activité ? Leur existence est quasi certaine, révélée par la toponymie sur les communes de Saint-Vincent-des-Landes et, plus au nord, de Martigné-Ferchaud²¹⁴, et sous-entendue dans le compte de 1383. On ne connaît pour la région qu'un seul lignage de maîtres forgerons de la fin du Moyen Âge, celui des Loyseau ou Louisel, dès 1443 à Saint-Sulpice-des-Landes, puis enraciné aux xv^e et xvi^e siècles à la Teillais en Juigné, et peut-être aussi en Forêt Pavée²¹⁵. On devine en eux un groupe familial très fermé, empreint du mystère de son savoir-faire et de celui de la forêt où il travaille. Le hasard des textes montre que certains de ses membres peuvent aller travailler fort loin, tel ce «Perrot Loysel, natif du pais de Bretagne», faiseur de paesles, dont la juridiction de la minière de Beaumont en Normandie constate la fuite en 1463²¹⁶. Mais c'est une exception et, plus encore que les seigneurs, ces hommes demeurent particulièrement discrets, alors que ce sont eux les véritables hommes du fer.

Conclusion

La présence de riches ressources en minerai de fer entre Vilaine et Mayenne a suscité une activité plus de deux fois millénaire, sans doute activée au Moyen Âge central en même temps que le renouveau général et l'essor des activités agraires ou para-agraires. L'étude de la forêt disparue de *Puteus Arlesii* a permis de proposer sa localisation au nord de la Loire-Atlantique, sur la commune de Lusanger ; elle a surtout permis d'établir un lien étroit entre son origine et sa disparition, et la production du fer. Plusieurs autres études de cas, ont d'ailleurs montré que l'activité sidérurgique a pu contribuer dans certains lieux bien précis à la déforestation et donc à fixer les limites que nous connaissons encore aujourd'hui entre le champ et la forêt. Quant au rôle des établissements monastiques – un des objets du questionnement initial de cette étude –, tout oblige à le placer à un rang et un volume modestes, voire marginaux, par rapport à l'ensemble

²¹⁴ Cadastre de 1829 : G 197, 201, 202, 203 (le pré ferron). A 1271 à 1273 (le clos feron). A 1326 à 1368 (lieu-dit La Féronnière).

²¹⁵ PACAULT, A., *La baronnie de Châteaubriant aux xv^e et xvii^e siècles. Étude d'une campagne traditionnelle et d'une grande terre de la noblesse de cour*. Thèse, 4 vol., Paris-Sorbonne, 1992, p. 162, note 66.

²¹⁶ ARNOUX, M., *Mineurs, férons et maîtres de forge...*, p. 128-129 et 524.

de la production de fer contrôlée par les seigneurs. Dans la plupart des cas, ils ne pratiquèrent pas eux-mêmes l'activité ; les textes montrent que leur préoccupation tenait le plus souvent aux revenus ou même aux rentes qu'ils pouvaient en tirer et qu'ils se faisaient parfois garantir. Rien en tout cas ne dit qu'ils eurent le même rôle actif et moteur que les Cisterciens en Bourgogne et en Champagne ; cependant le cas de La Roë mérite peut-être quelque nuance : au travers du cas des Écrennes, et de celui du bois de la Fabrique, on constate que cette abbaye pratiqua la sidérurgie pour son compte et hors du contrôle seigneurial. L'explication doit résider dans les défrichements qu'elle a menés et dans les moulins qu'elle a construits ; ni les uns ni les autres ne peuvent s'être faits sans fer. Mais en général, il n'en reste pas moins que tous ces établissements religieux ne contrôlaient qu'une part réduite de l'espace, tenu dans sa quasi-totalité par le pouvoir seigneurial laïc. De même, l'enquête n'a fourni aucune donnée objective qui permette de parler de progrès technique réalisé à cette époque, même si on peut avoir quelques soupçons pour quelques sites liés à des étangs. Elle n'a non plus rien révélé des acteurs directs, les forgerons, contrairement à la Normandie, sinon qu'ils forment des équipes à noyau parfois familial et qu'ils ont laissé quelques traces toponymiques avec le mot féron. En revanche, grâce à la confrontation des données des textes, de la prospection au sol – en particulier en forêt –, et des cadastres, le rôle du pouvoir seigneurial dans la sidérurgie – plutôt discret dans les sources écrites – est apparu indiscutable sur de nombreux sites : entre 1 000 et 1 500, il existe un lien étroit entre nombre de manoirs ou châteaux et réduction du minerai de fer. Les textes pourraient laisser penser que seuls les grands seigneurs châtelains, tels ceux de Châteaubriant, ont contrôlé cette activité, en particulier à partir du XII^e siècle quand ils mirent en place les réglementations forestières ; mais, l'enquête de terrain a montré que nombre de manoirs à mottes, ou de châteaux secondaires ont du aussi y prendre leur quote-part. Cette main-mise seigneuriale a sans doute revêtu des aspects différents selon les époques et selon le rang des seigneurs : possible exploitation directe pour leurs besoins propres tels l'armement qui devient de plus en plus complexe, la construction et l'outillage ; possible production pour la vente ; concession à ferme faite par les plus grands seigneurs à des équipes de fèvres pour les deux derniers siècles. Les restes de cette activité visibles dans les forêts seigneuriales, même s'ils ne sont pas tous attribuables à la période 1000-1500, atteignent des volumes énormes et sans commune mesure avec ce qu'ont pu produire les très rares forges «monastiques».

Cependant, si nous avons montré que l'hypothèse cistercienne, ou plus simplement monastique, ne peut être validée pour cette région, nous ne voulons pas pour autant lui substituer un autre modèle qui serait celui du chevalier ou du seigneur-forgeron. Non, si l'on observe ici ce lien, c'est pour la seule raison que les forêts des seigneurs y sont riches en

minerais, et que leurs détenteurs en tirent des ressources directes ou non, comme ils le font de toutes les autres activités, productions et échanges. Et sans doute faut-il mettre en relation ce contexte géologique exceptionnel, avec le fait que la seule mention du mot fer que nous ayons relevée dans les sources du XI^e au XIII^e siècle, à propos d'un laïc, concerne justement, et de manière emblématique, un seigneur implanté au cœur de ce secteur de métallurgie : vers 1095, Gautier Hai, le belliqueux seigneur de Pouancé, ne dit-il pas avoir conquis la terre de la Primaudière au prix de son sang et grâce au fer de sa propre lance²¹⁷ ?

Jean-Claude MEURET

RÉSUMÉ

Sur 120 km d'ouest en est, de la Vilaine à la Mayenne, s'étend le synclorium de Martigné-Ferchaud connu pour ses importantes ressources en minerai de fer. Celles-ci furent exploitées dès l'âge du Fer et pendant l'époque gallo-romaine, nombre de découvertes archéologiques en témoignent. La transformation se faisait alors par la méthode de la réduction directe, en bas-fourneaux, à l'aide de charbon de bois. Après l'an mil, la même méthode continue à être employée, mais l'essor général entraîne une forte augmentation de la production. On l'observe en particulier dans les massifs forestiers ; c'est le cas de la forêt de *Puteus Arlesii*, massif du Nantais jusque-là mal localisé, mais que les données des textes, de la toponymie et de l'archéologie amènent à placer non loin de Châteaubriant. Plusieurs autres exemples montrent que la transformation du fer a largement contribué à entamer les massifs forestiers. Jusque là, l'étude historique du fer au Moyen Âge s'appuyait avant tout sur quelques rares sources religieuses. L'examen attentif de celles-ci – dont certaines inédites – amène cependant à minorer le rôle tenu par les établissements monastiques dans la sidérurgie, même si l'abbaye de La Roë constitue un cas distinct. En revanche, grâce à une série d'études de cas alliant textes, archéologie et prospections, on a pu montrer que plusieurs sites seigneuriaux de la région contrôlaient des sites de réduction. Les châtelains de Châteaubriant, détenteurs de plusieurs forêts, fournissent sans doute le meilleur exemple de ce contrôle constant de la production de fer par le pouvoir seigneurial.

²¹⁷ *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, Association des Amis des Archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, 1998, fol. 182 v°. *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne* publié par A. DE COURSON, Paris, 1863, p. 336, 380, (vers 1095) : ...G. Hai, gravi infirmitate cumpulsus, illum accersiri precepit, dicens quod recordatus fuerat qualiter ferro proprie sue lanceae et multa effusione sanguinis suorum et aliorum Primauderiam adquisierat... L'importance du fer pour l'équipement militaire des chevaliers et des seigneurs est soulignée à juste titre par J.-F. Belhoste (BELHOSTE, J.-F., BOUVET, J.-P., ÉRAUD, D., MAYNARD, D. de, ROBINEAU, E., *La métallurgie du Maine...*, p. 52). Après l'époque de Gautier Hai, les besoins ne cessent de croître avec l'apparition au XIV^e siècle des armures à «plates», puis au XV^e siècle des armes à feu et des canons.

ANNEXE²¹⁸Charte copiée dans MOISAN (abbé), *Sion*, ms., p. 111

La Roë, 1226

1226 *Fondation faite par Aufroy de Syon*
Fondation de la chapelle de Brillingault, annexe de Villepôt, en Sion
folio 116

¹ Univerſis Chriſti fidelibus praesentes litteras inspecturis //² Aufredus de Sion miles salutem in Domino noverit uni- //³ versitas vestra quod ego pro Dei amore et pro salute animae //⁴ mea et antecessorum et successorum meorum dedi et //⁵ concessi Deo et abbata Beata Maria de Rota //⁶ unam capellaniam quam de propriis redditibus institui //⁷ desserviendam per unum capellanum de Rota resi- //⁸ dentem in domo de Brillingault aut per ipsum priorum qui //⁹ suum dictum canonicum tenebit qui serviet in perpetuum //¹⁰ Domino et Beatae Mariae Virgini et omnibus sanctis //¹¹ in capella de Domneche. Ad cujus canonici sustentatio- //¹² nem haec quae sequuntur assignavi videlicet unam fabri- //¹³ cam in foresta de Domneche ; cujus fabricae emolumentum //¹⁴ percipet dictus canonicus in perpetuum a Nativitate //¹⁵ B. Mariae usque ad Pasca et decimam meam de la //¹⁶ Grelaye et decimam de Pestivel et decimam de la Galotiere //¹⁷ et decimam de la Hunaudiere et sexaginta jugera terrae //¹⁸ juxta forestam de Domneche ; quae sunt contigua Galletis //¹⁹ Rubris et boscum vivum ad edificium domorum //²⁰ et boscum mortuum ad calefaciendum et ad pastu- //²¹ ram omnium animalium et pecorum suorum et //²² panagium et cursum trigenta porcorum liberum et //²³ equorum in foresta supradicta et Pratum Lano neuve //²⁴ et in Noa Guillelmi de Sion totum prati quantum //²⁵ duo falcasses poterunt falcare in una die Et sciendum //²⁶ est quod si foresta supradicta defuerit, ita quod fabrica //²⁷ supradicta non poterit subsistere, quod dictum canonicum //²⁸ unum et debitum valorem illius fabricae non poterit //²⁹ habere in dicto termino, videlicet usque ad valorem septem //³⁰ librarum annui redditus, ego et heres meus tenebimur //³¹ assignare centum solidos annui redditus in nostra terra //³² dicto canonico in perpetuum eleemosinam possidendos. //³³ Preterea Ludovica uxor mea in perpetuum eleemosinam //³⁴ decem solidos annui redditus in feudo de la Chauvière //³⁵ dictae capellaniae percipientes. Haec autem omnia //³⁶ supradicta ego Aufredus et Ludovica uxor mea //³⁷ dedimus et concessimus dictae capellaniae possidenda. //³⁸ Ut hoc ratum sit praesentes litteras roboravi. //³⁹ Datum in capitulo de Rota anno Domini millesimo //⁴⁰ ducentesimo vigesimo sexto.

⁴¹ Collationé le présent à une copie collationée par les notaires //⁴² de la Baronie de Craon. Signé Portais, prieur chanoine //⁴³ régulier de l'Abbaye de Larra (sic), Perdriau et Colinet //⁴⁴ notaires, étant sur papier nous représenté par V. et D. //⁴⁵ Messire Charles Nepveu prieur de Villepôt //⁴⁶ et luy rendue par nous notaires soussignés de la vicomté //⁴⁷ de Fercé, le quatorzième février mil six cent quatre vingt //⁴⁸ douze.

²¹⁸ Transcription et traduction de Mme Chantal Reydellet.

⁴⁹ Et a signé C. Nepveu. Dugrange notaire //⁵⁰ Pierre Gachais notaire cotté B26 //⁵¹ folio 240 du livre nouveau.

pour copie conforme le recteur de Sion Moisan
fait en 1852

Traduction

À tous les fidèles du Christ qui verront ces présentes lettres Aufroy de Sion chevalier, salut dans le Seigneur. Sache votre communauté que moi, pour l'amour de Dieu et le salut de mon âme, de mes ancêtres et de mes successeurs, j'ai donné et concédé à Dieu et à l'abbaye de la Bienheureuse Marie de La Roë une chapellenie que j'ai instituée de mes propres revenus, pour être desservie par un chapelain de La Roë, résidant dans la maison du Breil-Ingault ou par le prieur qui tiendra son dit chanoine, lequel servira à perpétuité Dieu et la Bienheureuse Vierge Marie et tous les saints dans la Chapelle de Domnèche. Pour l'entretien duquel chanoine j'ai assigné tout ce qui suit, à savoir une forge dans la forêt de Domnèche dont le dit chanoine percevra le revenu à perpétuité de la Nativité de la Bienheureuse Marie jusqu'à Pâques à savoir ma dîme de la Grelaye, et ma dîme de Pestivel, et la dîme de la Galotière et la dîme de la Hunaudière, et soixante jougs de terre près de la forêt de Domnèche qui sont contigus de Galet Rouge, et le bois vif pour la construction de maisons, et le bois mort pour le chauffage, et pour le pâturage de toutes les aumailles et du petit bétail, et le panage et le parcours libre de trente porcs et des chevaux dans la forêt susdite, et le Pré de la Noë neuve, et dans la noë de Guillaume de Sion autant de pré que deux faucheurs pourront faucher en une journée, et que l'on sache que si la forêt susdite venait à faire défaut de sorte que la forge susdite ne pourrait plus subsister et que le dit chanoine ne pourrait plus obtenir la valeur due de cette forge dans ledit terme, c'est-à-dire jusqu'à la valeur de sept livres de revenu annuel, moi et mon hoir, nous serons tenus à assigner cent sous de revenu annuel dans notre terre que le dit chanoine aura en perpétuelle aumône. De plus, Louise, mon épouse, donne en perpétuelle aumône, dix sous annuels à percevoir dans le fief de la Chauvière, à ladite Chapellenie. Et toutes ces choses susdites, moi, Aufroy et Louise mon épouse, nous les donnons et concédons en possession à la dite chapellenie. Et pour que ceci soit valable, j'ai ratifié ces présentes lettres. Donné au chapitre de La Roë, l'année du Seigneur, mille deux cent vingt six.